



VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT

N° 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet mis en délibération : Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 FÉVRIER 2024

Le jeudi 1 février 2024 à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 26 janvier 2024.

ETAIENT PRESENTS : 50

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Mme Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Madame Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Michel AMAR, Madame Béatrice BELLIARD, Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Madame Sandy VETILLART, Monsieur Philippe TELLINI, Madame Isaure DE BEAUVAL, Monsieur Pierre DENIZIOT, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Claude ROCHER, Madame Armelle GENDARME, Monsieur Emmanuel BAVIERE, Madame Stéphanie MOLTON, Monsieur Alain MATHIOUDAKIS, Madame Blandine DE JOUSSINEAU, Monsieur Thomas CLEMENT, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Monsieur André DE BUSSY, Monsieur Maurice GILLE, Monsieur Sidi DAHMANI, Madame Emmanuelle BONNEHON, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Madame Dorine BOURNETON, Madame Joumana SELFANI, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Madame Cathy VEILLET, Madame Charlotte LUKSENBERG, Monsieur Philippe MARAVAL, Monsieur Bertrand AUCLAIR, Madame Marie THOMAS, Madame Laurence DICKO, Monsieur Guillaume BAZIN, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Constance PELAPRAT, Monsieur Xavier LAISSUS-PASQUALINI, Monsieur Hilaire MULTON , Monsieur Antoine DE JERPHANION, Monsieur Denys ALAPETITE, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI, Madame Judith SHAN, Monsieur Laurent MOLARD, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, Madame Geneviève TEIL.

EXCUSES REPRESENTE(S) : 5

Monsieur Olivier CARAGE qui a donné pouvoir à M. André DE BUSSY, Madame Marie-Laure FOUASSIER qui a donné pouvoir à Mme Jeanne DEFRANOUX, Madame Agathe RINAUDO qui a donné pouvoir à Mme Joumana SELFANI, Madame Marie-Noëlle CHAROY qui a donné pouvoir à M. Michel AMAR, Madame Clémence MAZEAUD qui a donné pouvoir à M. Antoine DE JERPHANION.

Monsieur Guillaume BAZIN a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

M. Alain MATHIOUDAKIS, Maire-adjoint, rapporteur.

« Mes chers collègues,

La loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, d'élaborer un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport en application de l'article L 2311-1-1 du CGCT, est présenté à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire et ne fait pas l'objet d'un vote.

Ce rapport est articulé en six grands axes et 75 actions engagés cette année :

- I. Valoriser la Nature et la biodiversité en Ville
- II. Mieux consommer, réduire et valoriser les déchets
- III. Encourager la mobilisation de tous
- IV. Renforcer la transition énergétique
- V. Améliorer la qualité de l'air et développer une mobilité propre
- VI. Poursuivre l'engagement de l'administration durable et innovante

Cette année 2023, le bilan de la ville est particulièrement riche en matière de développement durable.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de l'EPT GPSO, adopté en mars 2021 pour la période 2020-2025, prévoit une évaluation à mi-parcours. Pour mémoire, les objectifs nationaux sont d'atteindre en France la neutralité carbone à horizon 2050 (réduction de 81% des émissions des gaz à effet de serre par rapport à 2012, réduction de 42% les consommations énergétiques par rapport à 2012, augmentation de 71% de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale, avec 48% d'énergies locales).

Ce bilan a mis en évidence une tendance générale à la baisse des émissions de gaz à effet de serre (-20%) et de la consommation d'énergie (-14%), à un rythme plus élevé qu'à l'échelle de la Métropole du Grand Paris (respectivement -13% et -11%) et qu'à l'échelle nationale (respectivement -11% et -8%). Cette tendance va fortement s'intensifier grâce aux nombreux projets en cours.

Le quartier du Trapèze a obtenu en décembre 2023, le label « Eco quartier vécu », qui permet d'établir 10 ans après, les succès et les axes à améliorer.

Par ailleurs, un grand nombre d'actions concrètes mises en œuvre en 2023 sont présentées dans ce rapport. Elles s'inscrivent dans la recherche constante, chaque année, de la sobriété et de l'efficacité écologique à court, moyen ou long terme.

Boulogne-Billancourt est une ville résolument durable, qui dès 2008, a adopté une approche globale :

En interdisant l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'espace public. En étant pionnier dans le vaste chantier de rénovation de l'éclairage public entrepris, dans le cadre d'un partenariat public privé de 108 M€ sur 20 ans avec notamment le passage à 100 % en LEDS. Dans la gestion du chauffage de nos bâtiments municipaux en contractant un marché global de performance et d'exploitation « MTI GER » de neuf ans.

Nous avons pu constater cette année 2023, en pleine crise énergétique, combien cette politique de sobriété énergétique et de rénovation des installations génie-climatiques, a été opportune pour contenir la hausse des prix de l'énergie, et agir en faveur de l'écologie.

2008 est également une année clé pour l'engagement de notre intercommunalité Val de Seine puis, à partir de 2010, GPSO en faveur du développement durable, qui, parallèlement au lancement de son Agenda 21 et l'adoption du plan Climat 2011 -2019, a créé l'Agence Locale de l'Énergie, GPSO Énergie.

En 2010, un grand virage est pris en direction d'une véritable transition écologique, avec le développement de la géothermie dans le réseau de chauffage urbain et l'exploitation de la chaleur fatale dans l'opération d'aménagement Seguin-Rives-de-Seine, 80 % de l'eau refroidie et 35 % de l'eau chaude sont produits par de l'énergie renouvelable dont 35 % issus de la valorisation énergétique des déchets ménagers du centre d'incinération Isséane du Sycotom et 30 % issus de la géothermie.

Alors que ces techniques deviennent de plus en plus courantes, Boulogne-Billancourt était véritablement précurseur. Ainsi dès 2011, l'opération Seguin-Rives-de-Seine est donc récompensée par le palmarès EcoQuartier dans la catégorie « performances écologiques–mention innovation ».

En 2013, le quartier du Trapèze figure parmi les premiers de France à obtenir le « Label Eco-Quartier », décerné par l'État, grâce au système de géothermie mais également à sa gestion des eaux sous le parc Billancourt, de 7 hectares : limitation de l'impact des inondations et récupération des eaux de pluies pour l'arrosage avec un tri-réseau séparatif des eaux pluviales.

Dans ce quartier, tous les logements et les bureaux ont le label THPE (Très haute performance énergétique) avec un coefficient de consommation énergétique inférieur de 20 % par rapport au niveau de référence. Les bâtiments de certains îlots respectent des exigences encore plus audacieuses comme la norme BBC (Bâtiment Basse Consommation), qui impose une consommation inférieure ou égale à 65 kWh/m²/an, soit 4 fois moins que la réglementation thermique actuelle.

Avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2020-2025, la politique de sobriété énergétique de GPSO obtient la labellisation « Territoire engagé climat-air-énergie » décernée par l'Agence de la transition écologique (Ademe), qui a ainsi salué notre objectif de réduction de 14% de la consommation énergétique des bâtiments présents dans les 8 communes du territoire à l'horizon 2025 et de viser la neutralité carbone en 2050.

En 2022, le périmètre géographique du réseau urbain de chaleur et de froid est étendu pour un raccordement du nouvel Hôpital Ambroise Paré et des EHPAD « Les Abondances » et « LeRouvray » et des quartiers Silly Gallieni et Parchamp – Albert Kahn.

En décembre 2023, le Département des Hauts de Seine a lancé la création d'un opérateur de l'énergie, dont la future SEML qui sera appelée à jouer un rôle décisif pour produire localement une énergie décarbonée à un prix optimal.

Depuis plusieurs années, la Ville et GPSO aux côtés des autres collectivités territoriales, de l'État et des acteurs de la mobilité, œuvrent au renforcement du maillage des transports en commun, facilitent son accès, participent à l'émergence des projets de transports alternatifs et encouragent la mobilité durable.

Les États Généraux de l'Espace Public (EGEP) de la ville de Boulogne-Billancourt entre octobre 2022 et mars 2023 ont recueilli les attentes de plus de 10 000 Boulonnais, 26 tables rondes ont été animées par 28 membres bénévoles du Conseil Économique, Social et Environnemental Local (CESEL). 76% des répondants se disaient satisfaits de la qualité de leur espace public. Le 20 avril 2023, à l'occasion d'une réunion publique de restitution, 12 grandes mesures ont été retenues et sont actuellement cours de mise en œuvre. Les premières mesures ont été lancées : passage à 30 km/h dans toute la ville, libération des trottoirs avec le stationnement payant des deux roues motorisées, et concertation du

réaménagement de la route de la Reine. Tout ceci contribue à faciliter la marche à pied, mode de déplacement non polluant et recommandé pour la santé.

En 2023, la Maison de la Planète, compte déjà 28 750 visites dont 5 545 visites d'enfants des centres de loisirs, écoles, collèges et lycées, soit en moyenne 2400 visites chaque mois. Elle fédère plus de 50 partenaires réguliers, pour des conférences et ateliers, et donner des consultations au guichet unique environnemental. Ce véritable service public communal créé en mars 2022, agit au quotidien dans le domaine de l'environnement présentant des moyens, des idées et des clefs concrètes et pluridisciplinaires pour réduire, l'impact de chacun sur le climat et la biodiversité.

Ce rapport 2023 présente plus précisément les actions engagées cette année avec nos partenaires et des perspectives pour 2024.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport de la Ville sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2023. »

LE CONSEIL,

Vu la loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2311-1-1 et D.2311-15,

Vu le code de l'environnement, et notamment l'article L.110-1,

Vu le rapport de la Ville sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2023, ci-annexé,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Sociales du 29 janvier 2024,

Sur l'exposé qui précède.

DÉLIBÈRE

Article unique : Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport de la Ville de Boulogne-Billancourt sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2023.

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture.

Transmis en préfecture le 5 février 2024
N° 092-219200128-20240201-137418-DE-1-1

Pour copie conforme,
le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Laguet', written over a horizontal line.



La commune où il fait bon vivre en Île-de-France

VAINQUEUR

Boulogne-Billancourt
#Fierté 2023
@FranceBleuParis

2
FÉVRIER
2023

**VILLE AMIE
DES ANIMAUX**

Région Île-de-France



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023

La transition écologique à Boulogne-Billancourt



INTRODUCTION

Cette année 2023, le bilan de la ville est particulièrement riche en matière de développements durable.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de l'EPT GPSO, adopté en mars 2021 pour la période 2020-2025, prévoit une évaluation à mi-parcours. Pour mémoire, les objectifs nationaux sont d'atteindre en France la neutralité carbone à horizon 2050 (réduction de 81% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2012, réduction de 42% des consommations énergétiques par rapport à 2012, augmentation de 71% de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale, avec 48% d'énergies locales).



Ce bilan a mis en évidence une tendance générale à la baisse des émissions de gaz à effet de serre (- 20%) et de la consommation d'énergie (- 14%), à un rythme plus élevé qu'à l'échelle de la Métropole du Grand Paris (respectivement - 13% et - 11%) et qu'à l'échelle nationale (respectivement - 11% et - 8%).

Cette tendance va fortement s'intensifier grâce aux nombreux projets en cours :

→ Le Schéma Directeur de l'Énergie a été adopté au Conseil de Territoire de décembre 2023. Il vise un objectif final de multiplication par quatre « réaliste et atteignable » de production d'ENRR à 2030 de 652GWh/an, contre 159GWh/an en 2012.

→ La rénovation énergétique des bâtiments, notamment résidentiels, ainsi que l'accompagnement, dans ce domaine, des ménages fragiles, a permis de résorber efficacement la consommation d'énergie.

→ La valorisation de la Nature dans la gestion de l'espace public a été au cœur des décisions des travaux de voirie.

→ Les nouvelles mobilités sont largement encouragées avec un Plan Vélo ambitieux d'1,5 million d'euros. 46% des aménagements cyclables sont réalisés ou en cours, l'autopartage est largement développé, la fréquentation des 26 stations Vélib est multipliée par 10 depuis 2019, des bornes de recharges pour voitures électriques se trouvent désormais dans tous les lieux propices etc...

→ La réduction nécessaire de la production des déchets a été un sujet majeur, avec l'adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, qui vise une réduction de 15% d'ici 2030.

→ La collecte des déchets alimentaires, obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024, a été mise en place dès 2023.

→ Les entreprises et artisans du territoire ont été accompagnés pour atteindre ces objectifs climatiques, grâce notamment à une ambitieuse Charte d'Engagement.

Le quartier du Trapèze a obtenu en décembre 2023, le label « Eco quartier vécu », qui permet d'établir 10 ans après, les succès et les axes à améliorer. Le processus auto-évaluation de l'éco quartier du Trapèze a permis de qualifier et mesurer les impacts, sur :

→ La gestion de l'eau : avec un système intégré à l'aménagement et au paysage. Le suivi de la qualité des rejets en Seine montre que le système est performant, avec notamment 22 espèces de poissons observées dans la Seine.

→ La gestion de l'énergie : avec 60% de production d'énergie renouvelable.

→ La gestion de la biodiversité : avec, pour ne citer que le toit de l'école des sciences et de la biodiversité, la présence nouvelle de reptiles protégés, 20 espèces d'oiseaux dont 13 protégées et 4 espèces de chiroptères. Au total, 345 espèces différentes animales et végétales ont été observées (207 espèces végétales et 138 espèces animales), ce qui donne à l'école une biodiversité comparable à celle d'un parc urbain.



Par ailleurs, un grand nombre d'actions concrètes mises en œuvre en 2023 sont présentées dans ce rapport. Elles s'inscrivent dans la recherche constante, chaque année, de la sobriété et de l'efficacité écologique à court, moyen ou long terme.

Nous habitons, en effet, à Boulogne-Billancourt, dans une ville résolument durable, qui dès 2008, a adopté une approche globale :

En **interdisant l'utilisation des produits phytosanitaires** dans l'espace public, de nouvelles espèces se sont installées avec par exemple 23 espèces d'oiseaux (rouges-gorges, faucons crécelles, rossignols, mésanges, mouettes rieuses, etc.) dans le quartier Seguin-Rives-de-Seine et 22 espèces de poissons recensées en amont et en aval de l'île Seguin (ablettes, anguilles, brochets, gardons, perches, truites de rivière, etc.). Ce premier acte fort, 6 ans avant la loi dite « Labbé » du 6 février 2014 qui encadre l'utilisation des produits phytosanitaires au niveau national, a permis à notre territoire de prendre le chemin de la décarbonation.

Dès 2008 encore, un vaste chantier de rénovation de l'éclairage public a été entrepris, dans le cadre d'un partenariat public privé de 108 M€ sur 20 ans avec notamment le passage à 100 % en LEDS. Le **chauffage de nos bâtiments municipaux** a été quant à lui intégré dans un marché global de performance et d'exploitation « MTI GER » de neuf ans.

Nous avons pu constater en 2023, en pleine crise énergétique, combien cette politique de sobriété énergétique et de rénovation des installations génie-climatiques, a été opportune pour contenir la hausse des prix de l'énergie, et agir en faveur de l'écologie.

2008 est également une année clé pour l'engagement de notre intercommunalité Val de Seine puis, à partir de 2010, de GPSO en faveur du développement durable, qui, parallèlement au lancement de son **Agenda 21 et l'adoption du plan Climat 2011 -2019**, a créé **l'Agence Locale de l'Énergie, GPSO Énergie**.



En 2010, un grand virage est pris en direction d'une véritable transition écologique, avec le développement de la **géothermie dans le réseau de chauffage urbain et l'exploitation de la chaleur fatale** dans l'opération d'aménagement Seguin-Rives-de-Seine : **80 % de l'eau refroidie et 35 % de l'eau chaude sont produits par de l'énergie renouvelable** dont 35 % issus de la valorisation énergétique des déchets ménagers du centre d'incinération Isséane du Sycotom et 30 % issus de la géothermie.

Alors que ces techniques deviennent de plus en plus courantes, Boulogne-Billancourt était véritablement précurseur. En 2011, l'opération Seguin-Rives-de-Seine est donc récompensée par le palmarès **EcoQuartier dans la catégorie « performances écologiques–mention innovation »**.

En 2013, le quartier du Trapèze figure parmi les premiers de France à obtenir le « Label Eco-Quartier », décerné par l'État, grâce au système de géothermie mais également à sa **gestion des eaux** sous le parc de Billancourt, de 7 hectares : limitation de l'impact des inondations et récupération des eaux de pluies pour l'arrosage avec un tri-réseau séparatif des eaux pluviales.

Dans ce quartier, tous les logements et les bureaux ont le label THPE (Très haute performance énergétique) avec un **coefficient de consommation énergétique inférieur de 20 % par rapport au niveau de référence**. Les bâtiments de certains îlots respectent des exigences encore plus audacieuses comme la norme BBC (Bâtiment Basse Consommation), qui impose une consommation inférieure ou égale à 65 kWh/m²/an, soit **4 fois moins que la réglementation thermique actuelle**.

Avec le **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2020-2025**, la politique de sobriété énergétique de GPSO obtient la labellisation « **Territoire engagé climat-air-énergie** » décernée par l'Agence de la transition écologique (Ademe), qui a ainsi salué notre objectif de réduction de 14% de la consommation énergétique des bâtiments présents dans les 8 communes du territoire à l'horizon 2025 et de viser la neutralité carbone en 2050.

En 2022, le périmètre géographique du **réseau urbain de chaleur et de froid a été étendu** avec le raccordement de l'Hôpital Ambroise Paré et des EHPAD « Les Abondances » et « Le Rouvray » et des quartiers Sully Gallieni et Parchamp – Albert Kahn.

En décembre 2023, le **Département des Hauts de Seine a lancé la création d'un opérateur de l'énergie**, dont la future SEML sera appelée à jouer un rôle décisif pour produire localement une énergie décarbonée à un prix optimal.

Depuis plusieurs années, la Ville et GPSO aux côtés des autres collectivités territoriales, de l'État et des acteurs de la mobilité, œuvrent au renforcement du maillage des transports en commun, facilitent son accès, participent à l'émergence des projets de transports alternatifs et encouragent la mobilité durable.

Les États Généraux de l'Espace Public (EGEP) de la ville de Boulogne-Billancourt entre octobre 2022 et mars 2023 ont recueilli les attentes de plus de 10 000 Boulonnais, 26 tables rondes ont été animées par 28 membres bénévoles du Conseil Économique, Social et Environnemental Local (CESEL). 76% des répondants se disaient satisfaits de la qualité de leur espace public.



Le 20 avril 2023, à l'occasion d'une réunion publique de restitution, **12 grandes mesures ont été retenues et sont actuellement cours de mise en œuvre**. Les premières ont été lancées : passage à 30 km/h dans toute la ville, libération des trottoirs avec le stationnement payant des deux roues motorisées, et concertation du réaménagement de la route de la Reine. Tout ceci contribue à faciliter la marche à pied, mode de déplacement non polluant et recommandé pour la santé.

En 2023, la Maison de la Planète, compte déjà 28 750 visites dont 5 545 visites d'enfants des centres de loisirs, écoles, collèges et lycées de la ville, soit en moyenne 2400 visites chaque mois. Elle fédère plus de 50 partenaires réguliers, pour des conférences et ateliers, et donner des consultations au guichet unique environnemental. Ce véritable service public communal créé en mars 2022, agit au quotidien dans le domaine de l'environnement présentant des moyens, des idées et des clefs concrètes et pluridisciplinaires pour réduire, l'impact de chacun sur le climat et la biodiversité.

Ce rapport 2023 présente plus précisément les actions engagées cette année avec nos partenaires et des perspectives pour 2024 :

Nos partenaires territoriaux :

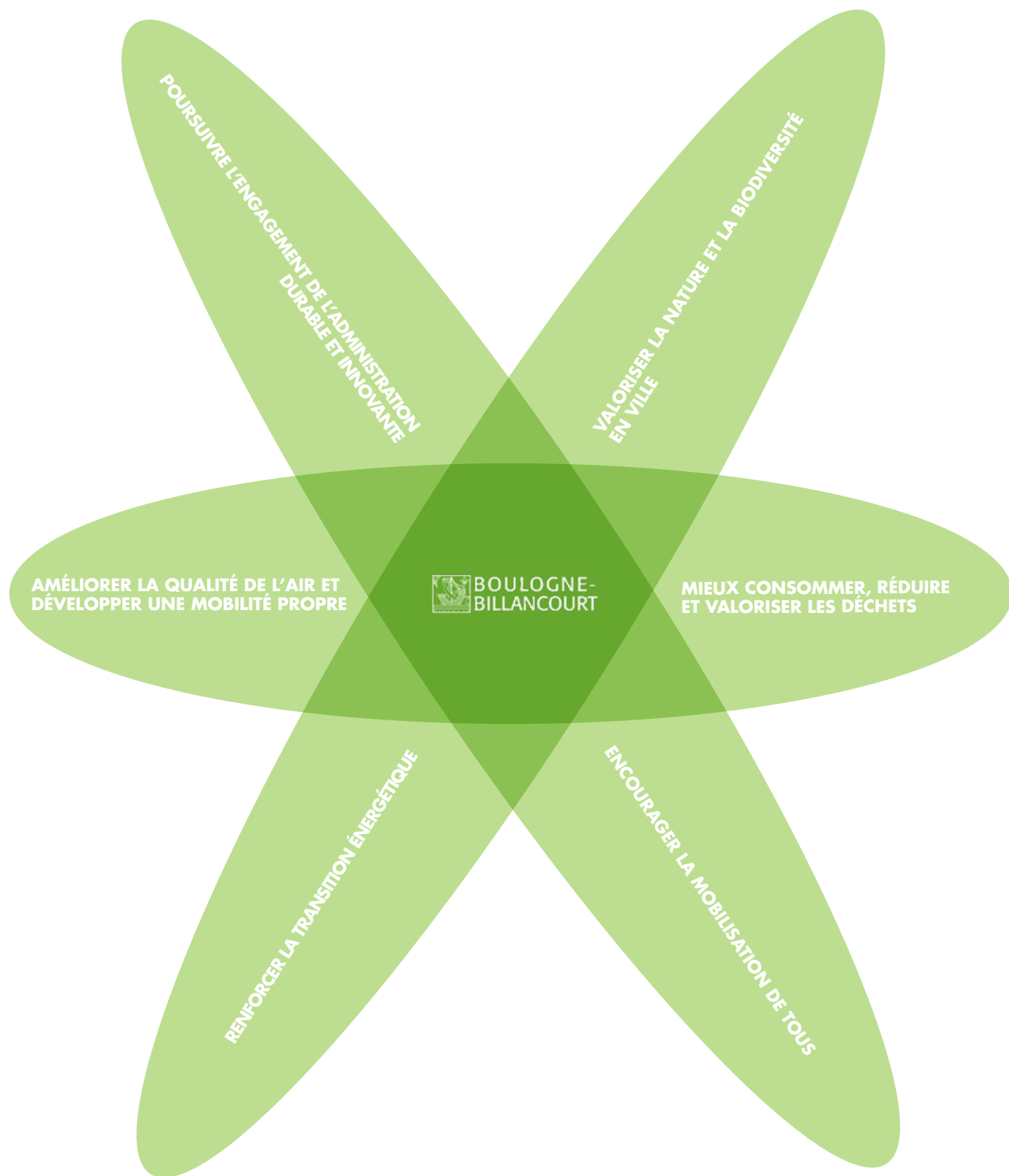
La Région Île-de-France, le Département des Hauts-de-Seine, l'Établissement Public Grand Paris Seine Ouest, la Société Publique Locale « Val-de-Seine Aménagement », l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat, la Maison de la Nature et de l'Arbre, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « Boulogne-Billancourt Sport Développement ».

Nos partenaires institutionnels et associatifs :

Le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC), Le SYndicat mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM), l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF), le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF)...

La Fondation 30 millions d'amis, SPA, WWF, OPIE, l'AMAP, la Ruche Qui Dit Oui, Action Contre la Faim, l'Ecole Comestible, le Low Tech Lab, La Recyclerie sportive, le Repair Café, l'Outil en Main, La Fresque du Climat et les Fresques amis, Greenlandia.

6 grands axes et 75 actions sont présentées dans le présent rapport :





P.11



P.13



P.15



P.16

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	
I. VALORISER LA NATURE ET LA BIODIVERSITÉ EN VILLE.....	10
1. LE TRAPEZE LABELLISÉ ÉCO QUARTIER VÉCU.....	11
2. L'OBSERVATOIRE GRAND PUBLIC DE LA BIODIVERSITÉ.....	12
3. BOULOGNE-BILLANCOURT LABELLISÉE POUR SA POLITIQUE EN FAVEUR DE LA CONDITION ANIMALE.....	13
4. LE PLAN DE GESTION ÉCOLOGIQUE À L'ÉCOLE DES SCIENCES ET DE LA BIODIVERSITÉ.....	14
5. BOULOGNE-BILLANCOURT, LABELLISÉE « VILLE 3 FLEURS ».....	15
6. LE SCHEMA DIRECTEUR 2021-2026 DES PARCS ET JARDINS.....	16
7. UNE UTILISATION RAISONNÉE DE L'EAU DANS LES ESPACES VÉGÉTALISÉS.....	17
8. L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORÉ.....	18
9. JARDINER MA VILLE.....	19
10. LA COUR D'AGRICULTURE URBAINE DE LA MAISON DE LA PLANÈTE ET SA GRANTHÈQUE.....	20
11. LA POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DES ÎLOTS DE FRAICHEUR AVEC LE CONTRAT EAU, TRAME VERTE ET BLEUE CLIMAT.....	21
12. DES COURS D'ÉCOLES VERTES ET BLEUES.....	23
13. DÉSIMPÉRMÉABILISATION ET RENATURATION DES SOLS.....	24
14. L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DE L'EAU.....	25
15. LE RÉFÉRENTIEL D'AMÉNAGEMENT DURABLE.....	26
16. PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES.....	27
17. LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT VERTUEUX DANS LE PARC SOCIAL.....	28
II. MIEUX CONSOMMER, RÉDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS.....	29
18. L'AMAP ET LA RUCHE QUI DIT OUI DE LA MAISON DE LA PLANÈTE.....	30
19. L'ÉCOLE COMESTIBLE.....	31
20. L'ALIMENTATION DURABLE DANS LES CUISINES DE NOS CRÈCHES ET DANS LES CANTINES DE NOS ÉCOLES.....	32
21. L'HABITAT LOW TECH.....	33
22. L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....	34
23. LE REPAIR CAFÉ DE LA MAISON DE LA PLANÈTE.....	35
24. L'OUTIL EN MAIN A LA MAISON DE LA PLANÈTE.....	36
25. LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) 2022-2028.....	37
26. L'OFFRE DE COMPOSTEURS.....	38
27. LE TRI SELECTIF.....	39
28. LE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES.....	41
29. LA COLLECTE DES DÉCHETS EN BENNES ELECTRIQUES.....	42
30. ÉCO BOX RECYCLERIE POUR LE RECYCLAGE DES ARTICLES SPORTIFS AU STADE LE GALLO.....	43
III. ENCOURAGER LA MOBILISATION DE TOUS.....	44
31. LA MAISON DE LA PLANÈTE POUR QUE CHACUN PUISSE RÉDUIRE DANS SON QUOTIDIEN, SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT.....	45
32. L'ATELIER DE BRICOLAGE DE LA MAISON DE LA PLANÈTE.....	47
33. L'ATELIER DE COUTURE DE LA MAISON DE LA PLANÈTE.....	48
34. LES ÉCOLES LABELLISÉES E3D.....	49
35. LES TRAVAUX DU CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS ET LE JARDIN GEORGETTE BŒUF.....	50
36. L'INITIATIVE CLIMATIQUE DE GREENLANDIA.....	51
37. LE BUDGET PARTICIPATIF JEUNESSE.....	52
38. LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ESPACES VERTS DES CONSEILS DE QUARTIER.....	53



P.33



P.35



P.41



P.43



P.56



P.59



P.64

39. LE SEMI-MARATHON DE BOULOGNE-BILLANCOURT, UN ÉVÉNEMENT ECORESPONSABLE.....	54
40. LE PAVILLON DES PROJETS.....	55
41. VOYAGE EN INDUSTRIES.....	56
IV. RENFORCER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.....	57
42. LE SCHEMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES.....	58
43. L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.....	59
44. FOCUS SUR LA GÉOTHERMIE.....	60
45. FOCUS SUR LE BIOGAZ.....	61
46. FOCUS SUR LA CHALEUR FATALE.....	62
47. LE DÉCRET TERTIAIRE APPLIQUE AUX BATIMENTS MUNICIPAUX ET LES CAPTEURS DE CO ² DANS LES ÉCOLES ET LES CRÈCHES.....	63
48. CONSEILLER ET ACCOMPAGNER LES HABITANTS AVEC LE GUICHET UNIQUE DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT.....	64
49. L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT GPSO ÉNERGIE.....	65
50. FACILITER LA RÉALISATION DES TRAVAUX EN COPROPRIÉTÉ ET EN LOGEMENT INDIVIDUEL AVEC L'OPÉRATION HABITAT QUALITÉ.....	66
51. ACCOMPAGNER LES COPROPRIÉTÉS EN DIFFICULTÉS : LE PROGRAMME OPERATIONNEL DE PRÉVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIÉTÉS (POPAC).....	67
52. LA MALLETTE À « ÉNERGIE POSITIVE » DE L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT GPSO ÉNERGIE.....	68
53. LE DISPOSITIF NATIONAL ECO WATT DANS NOTRE APPLI BB 92100.....	69
54. LA CHARTE D'ENGAGEMENT CLIMAT ÉNERGIE DES ENTREPRISES.....	70
V. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ PROPRE.....	71
55. LE DÉVELOPPEMENT DE TOUTES LES MOBILITÉS DÉCARBONÉES.....	72
56. LA TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE.....	72
57. LES RECHARGES DE VEHICULES ÉLECTRIQUES.....	73
58. DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES PARTAGÉS.....	74
59. LES TRANSPORTS SCOLAIRES.....	74
60. LA SÉCURITÉ ROUTIERE DANS LES ÉCOLES.....	75
61. LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS.....	76
62. LA LOGISTIQUE URBAINE.....	77
63. LA LIGNE 15 DU GRAND PARIS EXPRESS.....	78
64. LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ESPACE PUBLIC.....	79
65. COMME A LA MAISON.....	80
66. LE PLAN VÉLO.....	81
67. LES LOCATIONS DE VÉLO.....	82
68. L'AIDE A L'ACHAT D'UN VÉLO.....	83
69. L'ATELIER DE CO RÉPARATION DE VÉLO DE LA MAISON DE LA PLANÈTE.....	84
VI. POURSUIVRE L'ENGAGEMENT DE L'ADMINISTRATION DURABLE ET INNOVANTE.....	85
70. LA LABELLISATION DE NOS CRÈCHES.....	86
71. LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGETIQUE DE LA VILLE.....	88
72. L'ÉVALUATION CLIMAT DU BUDGET PAR LA MÉTHODE I4CE.....	89
73. LE NUMÉRIQUE DURABLE.....	90
74. LE DÉPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION.....	91
75. LA SUPPRESSION PROGRESSIVE DU PLASTIQUE.....	92



P.66

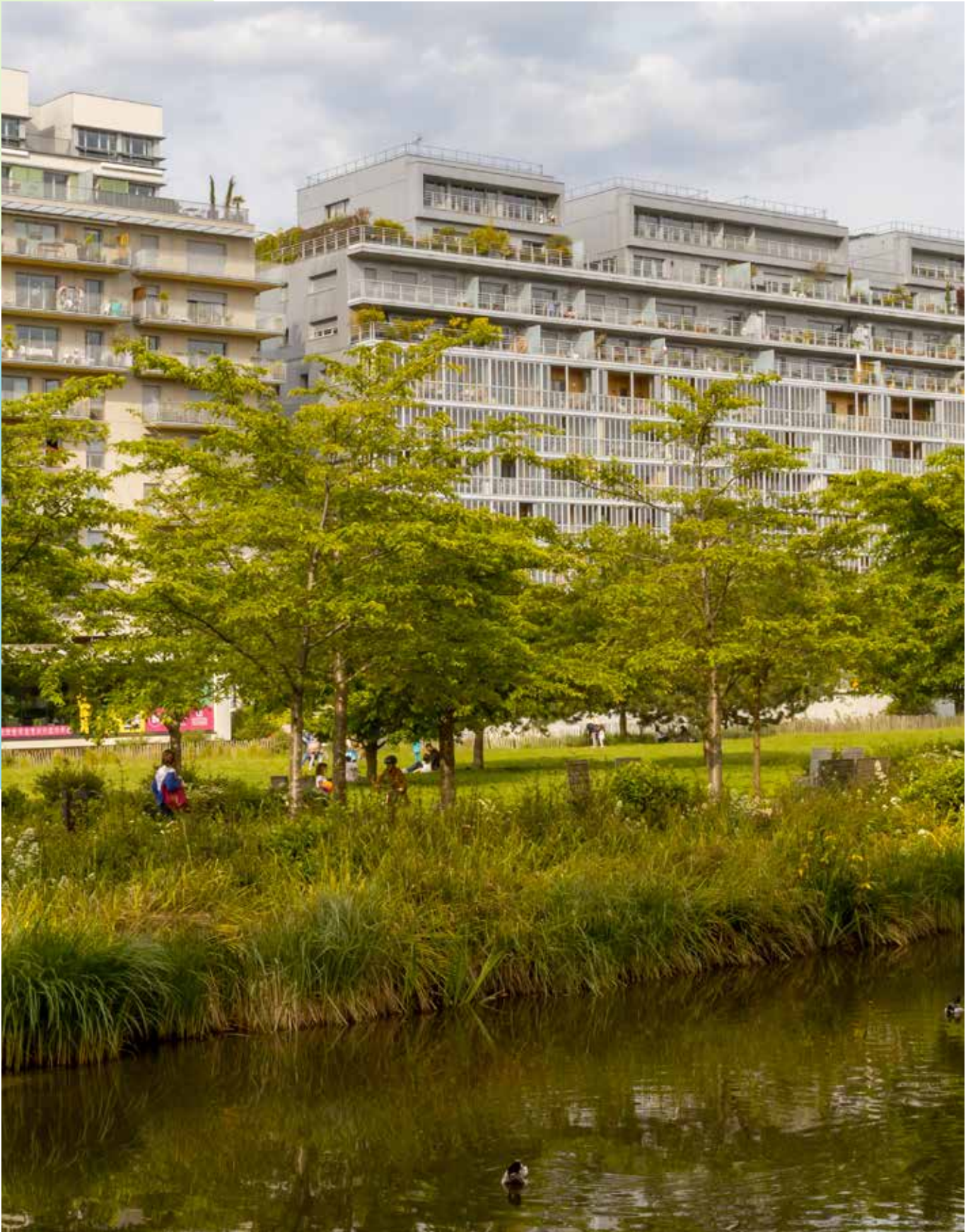


P.68



P.72

I. VALORISER LA NATURE ET LA BIODIVERSITÉ EN VILLE





1. LE TRAPÈZE LABELLISÉ ECO QUARTIER VÉCU

La Ville de Boulogne-Billancourt s'est vu remettre le mardi 12 décembre 2023 le label « Ecoquartier Vécu » pour le quartier du Trapèze, décerné par le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires.

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

Dix ans après l'obtention du label « Ecoquartier livré » décerné pour récompenser l'engagement fort de la Ville en matière de développement durable, il convenait de dresser le bilan pour prendre en compte les retours d'expérience de toutes les parties prenantes à cette opération.

Coconstruit avec les résidents, commerçants et usagers du quartier au moyen de questionnaires, d'ateliers thématiques et d'entretiens, il a permis d'obtenir une image de ses qualités et performances, pour mesurer l'impact des choix d'aménagement réalisés par la Ville. L'enquête menée auprès des habitants a souligné leur grande satisfaction sur leurs logements et les nombreux équipements publics, les commerces et les restaurants. Ainsi 86 % rapportent leur satisfaction de vivre dans un quartier « vert » et 92 % ont un avis très positif sur leur logement.

Le Trapèze demeure une référence en termes de performances environnementales et continue de susciter l'intérêt de nombreux professionnels du secteur, qui cherchent à s'inspirer de ses procédés innovants. La labellisation « EcoQuartier Vécu » du Trapèze a suscité des améliorations dans les autres secteurs. La végétalisation de la Place Haute dans le quartier du Pont-de-Sèvres ou le réaménagement en 2024 de la rue du Vieux-Pont-de-Sèvre sont des exemples de ces impacts positifs.

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

L'évaluation des objectifs prioritaires du projet :

→ **La Biodiversité** : les objectifs étaient de créer une gestion différenciée des espaces verts publics, de préserver une végétalisation importante des cœurs d'îlots et des toitures, d'assurer au parc un statut d'élément central d'accueil d'une riche biodiversité ; de créer un programme exemplaire et précurseur pédagogique de l'intégration du vivant dans le bâti avec l'école primaire de la Biodiversité.

Indicateurs : Sur l'école de la Biodiversité 206 espèces de plantes ont été recensées dont 180 espèces indigènes, avec certaines espèces rares observées. Une variété d'espèces d'insectes, 1 espèce de reptile protégé, 20 espèces d'oiseaux dont 13 protégées et 4 espèces de chiroptères ont également été observées lors des inventaires faune-flore réalisés. Au total, ce sont 345 espèces différentes animales et végétales qui ont été observées entre 2016 et 2021 (207 espèces végétales et 138 espèces animales), ce qui donne à l'école une biodiversité comparable à celle d'un parc urbain.

22 espèces de poissons ont été observées en Seine (ablettes, anguilles, brochets, gardons, perches, truites de rivière...)

→ **L'énergie** : l'objectif était de développer un réseau de chaleur et de froid très performant au niveau des ENR avec l'installation de thermo-frigo-pompes fonctionnant sur géothermie superficielle, avec en complément des groupes froid et un raccordement au réseau CPCU. Les thermo-frigo-pompes (TFP) implantées dans la partie est du parc permettent de valoriser simultanément de la chaleur et du froid en transférant les calories d'une boucle à l'autre ou en

les stockant dans la nappe l'été en vue d'améliorer le rendement de la géothermie en hiver. Les données transmises par IDEX montrent que le froid est fourni à environ 70% par les TFP et à 30% par le groupe froid situé dans la culée du Pont-de-Sèvres. Quant à la chaleur, elle est fournie à environ 35% par les TFP et à 65% par le réseau vapeur de la CPCU, lui-même alimenté à près de 50% par la récupération de la chaleur sur la combustion d'ordures ménagères. Dans le détail, ces chiffres varient annuellement, notamment en fonction des consommations énergétiques effectives du quartier qui dépendent de multiples facteurs (programmes raccordés, rigueur climatique, etc.) Au global, le taux d'énergies renouvelables et de récupération sur la production de chaud est en moyenne de 60%.

→ **Gestion des eaux pluviales** : Un système intégré à l'aménagement a été développé sur le quartier, une gestion pensée globalement et intégrée au paysage, avec des toitures, des cœurs d'îlots végétalisés et des noues d'infiltration qui sont complétés par des bassins de rétention généralisés dans les cœurs d'îlot privés. Enfin le parc est conçu comme un élément structurant de la gestion du risque inondation. Le suivi de la qualité des rejets en Seine a montré que le système est performant, il est à noter qu'aucun problème de saturation des ouvrages publics de gestion des eaux pluviales n'a été observé par les services gestionnaires, et ce malgré une évolution déjà observable du régime de précipitations (pluies moins fréquentes mais plus intenses). Les débits de fuite imposés aux lots privés (10 L/s/ha maximum) sont globalement respectés.

✓ PERSPECTIVE 2024 :

Le processus de labellisation est maintenant abouti, mais l'aménageur et la Ville aspirent à ce que le très haut niveau de performance environnementale se maintienne dans le temps. L'expérience et les indicateurs développés dans le cadre de la labellisation EcoQuartier nous permettent de poursuivre ce travail.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



2. L'OBSERVATOIRE GRAND PUBLIC DE LA BIODIVERSITÉ

Dans le cadre de la mise en œuvre de la **Stratégie Territoriale de la Biodiversité** (STB) du territoire, GPSO lance un appel à la participation à un « Observatoire grand public de la biodiversité ».

Cet observatoire implique les habitants dans une démarche de connaissance de certaines espèces végétales ou animales sauvages, afin de mieux évaluer l'état de la biodiversité sur le Territoire et faire évoluer les espaces de nature en conséquence.

L'objectif :

- Enrichir les connaissances sur la faune et la flore du territoire de GPSO
- Localiser la répartition de certaines espèces communes indicatrices pour la biodiversité
- Orienter la végétalisation du cadre urbain ainsi que protéger et restaurer les écosystèmes
- Déployer des continuités naturelles sur le territoire pour assurer un réseau de déplacements et d'échanges propices au cycle de vie des espèces animales et végétales
- Favoriser l'émergence d'un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie

4 espèces sauvages sont à observer sur 4 périodes de l'année à partir du 1^{er} septembre 2023 :

Les espèces retenues, sont des espèces indicatrices de la biodiversité et emblématiques des milieux naturels, facilement reconnaissables :

- **Écureuil roux** : septembre à décembre 2023
- **Rouge-gorge** : janvier à mars 2024
- **Hérisson** : avril à juin 2024
- **Rougequeue noir** : juillet à août 2024



Indiquez
leurs présences
ici



✓ CETTE ANNÉE 2023 :

L'écureuil roux est connu pour faire sans cesse des provisions pour l'hiver en cachant des graines dans le sol ou dans les arbres. Il participe ainsi activement à la régénération des forêts, car les graines qu'il oublie de déterrer germent et deviennent des arbres.

→ Favoriser la nidification des oiseaux :

Le territoire assure le suivi, l'inventaire et le complément des niochirs installés sur les parcs du territoire. Le contrôle des niochirs est effectué afin de suivre leur occupation par des populations ciblées d'oiseaux, de vérifier leur état général et d'assurer leur remplacement.

Nombre de niochirs oiseaux installés sur le territoire : **16 niochirs à oiseaux ont été installés sur 7 sites.**

→ **Favoriser l'accueil des insectes pollinisateurs** : **13 hôtels à insectes de différentes tailles ont été installés sur 12 sites.**

✓ PERSPECTIVE 2024 :

Poursuivre l'inventaire et mobiliser les citoyens.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



3. BOULOGNE-BILLANCOURT LABELLISÉE POUR SA POLITIQUE EN FAVEUR DE LA CONDITION ANIMALE

→ La Ville a créé une délégation « condition animale » confiée à un membre du conseil municipal pour assurer une meilleure cohabitation entre l'homme et l'animal.

→ La Ville a mis en place en février 2021 un Conseil Consultatif de l'Animal (16 membres, dont 6 élus municipaux, la Maison de la Nature et de l'Arbre de GPSO, la SPA ou encore des associations locales comme Félin pour l'Autre ou Gamelle Pleine) pour pouvoir s'entourer d'avis et de conseils d'experts.

→ Une Maison de l'Animal est en cours de préfiguration
 → Boulogne-Billancourt a été labellisée pour sa politique en faveur de la condition animale : label « Ville Amie des Animaux » (3 pattes) plus haute distinction décernée par le Conseil Régional + 1^{ère} ville d'Ile-de-France où il fait bon vivre par le magazine 30 millions d'amis.



✓ CETTE ANNÉE 2023 :

→ **Organisation d'une nouvelle édition de l'Animal en Ville** : Depuis 2012, la manifestation « Animal en Ville » offre animations, conférences, ateliers... visant à promouvoir le bien-être et la santé de l'animal en Ville mais également la cohabitation entre les hommes et les animaux

- Huit villages thématiques ont été installés, dont un nouveau village « village des métiers »
- Des démonstrations et animations ont été programmées : chiens d'assistance, présence de l'équipe cynotechnique des sapeurs-pompiers de Paris, + cours d'éducation canine et cani-marche encadrés par des professionnels-éducateurs canins.

→ **Préfiguration de la Maison de l'Animal, avec 3 objectifs** : information / éducation / santé

→ **Autres actions mises en œuvre** :

- Relance de la campagne d'information durant l'été 2023 sur la lutte contre l'abandon des animaux
- Lancement d'une page « Animal perdu - Animal trouvé »
- Présence sur le chalet associatif durant le marché de Noël
- ACADIA - Vente aux enchères au profit de l'association (chiens détecteurs de diabète)
- Préfiguration d'une aire de jeux pour animaux dans le cadre du Budget Participatif



✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

- 5000 visiteurs à l'édition 2023 de la manifestation Animal en Ville
- Fréquentation de l'aire de jeux pour animaux (2024)

✓ PERSPECTIVE 2024 :

Développement des partenariats et sponsoring dans le cadre de l'organisation de la manifestation Animal en Ville et de la création à venir de la Maison de l'Animal. Confirmer un lieu pour l'installation de la Maison de l'Animal / lancement de la programmation. Mise en œuvre de l'aire de jeux pour animaux dans le cadre du budget participatif.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



4. LE PLAN DE GESTION ÉCOLOGIQUE À L'ÉCOLE DES SCIENCES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Grâce à une architecture entièrement tournée vers le vivant, cette école accueille un écosystème complet, de la façade à la toiture et constitue un véritable **laboratoire d'expérimentation pour les écologues**. Elle est, pour les enfants, un véritable **outil de sensibilisation, d'expérimentation et d'apprentissage grandeur nature**.

Le toit a été analysé en 2021 parmi 36 toitures en Île-de-France, par l'Agence Régionale de la biodiversité, avec le soutien de l'agence de l'eau Seine-Normandie, du Muséum national d'histoire naturelle, du conservatoire botanique national du bassin parisien et de l'Institut d'Ecologie et des Sciences de l'Environnement.

Après, 3 années d'études, le rapport GROOVES (Green ROOfs Verified Ecosystem Services) a permis de préciser le rôle joué par les toitures végétalisées sur l'accueil de la biodiversité et la capacité à remplir des fonctions écologiques.



Cet équipement a été récompensé par le **Prix de l'Innovation Urbaine en 2021 dans la catégorie Innovations urbaines architecturales, paysagères et environnementales**.

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

Avec **345 espèces recensées**, la biodiversité du bâtiment est **comparable à celle d'un parc urbain**.

Elle se compose de :

- 207 espèces végétales dont 180 espèces indigènes
- 138 espèces animales

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

En 2022, la Ville, inscrite dans la « stratégie régionale de la biodiversité 2020-2030 » de l'Agence Régionale de la Biodiversité, a fait réaliser, un audit écologique et architectural du toit et des façades végétalisées, du bâtiment, dans le but d'élaborer **un plan d'action sur la biodiversité**.

Pour 2023, les travaux de préservation de la biodiversité sont les suivants :

- Restaurer les milieux : remise en état des écosystèmes et créer des espaces dédiés aux nouveaux usages ;
- Assurer la pérennité des milieux et des usages : former et informer les utilisateurs sur les bonnes pratiques de gestion ;
- Adapter l'existant pour répondre aux futurs usages et améliorer le confort d'usage de l'équipement
- **Rédaction d'une charte collective du bon usage des zones végétalisées** de l'École des Sciences et de la Biodiversité par l'agence Chartier Dalix et. Elle s'adresse à la direction et au corps enseignant, à l'ensemble des ATSEM, aux animateurs des centres de loisirs et aux parents d'élèves, afin que chacun puisse agir en relayant cette connaissance aux acteurs principaux : les enfants.

✓ PERSPECTIVE 2024 :

La SPL étudie les modalités de création d'un Observatoire de la Biodiversité à l'échelle de la ZAC. Une telle démarche existe déjà au niveau régional et consiste à recenser les espèces et les essences, à évaluer et accompagner les actions de gestion et de préservation de la biodiversité.

Il s'agira dans un premier temps de mesurer la biodiversité dans l'ensemble des espaces propices à son développement, en associant à la fois experts et acteurs locaux. Pour être pertinent, l'observatoire devra couvrir aussi bien les espaces publics que les espaces privés, en particulier les terrasses plantées de la partie centrale de l'île Seguin.

L'observatoire aura également pour mission d'accompagner les acteurs de la ZAC dans la pérennisation des milieux créés, par la promotion de bonnes pratiques et par la mise à disposition d'outils techniques.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité du projet de « ville jardin », porté depuis 15 ans. Elle s'ajoute aux différentes mesures mises en place telles que le traitement alternatif des eaux pluviales, la gestion des espaces verts sans produits phytosanitaires ou la création d'espaces publics largement plantés.

Une étude pour définir les ambitions de l'observatoire de la biodiversité a été menée par Ingérop, elle avait pour objet d'établir une étude comparative des observatoires existants pour définir l'échelle de celui qui sera développé sur la ZAC et d'en assurer la compatibilité avec ceux existants. Ainsi cette étude a permis de cadrer le programme de l'observatoire avec une série de recommandations. Actuellement, la SPL est en contact avec l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Île de France pour trouver des financements et définir les indicateurs à développer.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



5. BOULOGNE-BILLANCOURT, LABELISÉE « VILLE 3 FLEURS »

Passage du jury : le 22 septembre 2023

Rappel des critères évalués :

1. La démarche globale de valorisation communale par le végétal et la démarche de fleurissement.
2. Les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population, des touristes et des acteurs pouvant être concernés.
3. La présentation du patrimoine végétal.
4. Les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité.
5. Les actions complémentaires mises en œuvre pour favoriser la qualité des espaces publics (mobilier, voirie, façades, enseignes, propreté...).
6. La cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux de la commune.



Conclusion et proposition du jury à l'issue de la visite :

« Agréable accueil de la part des élus et de l'équipe technique, très impliqués. Le jury a apprécié la démarche pour le label animal et la maison de la planète qui comme le nouveau jardin Point-du-Jour accompagnent une démarche engagée, axée sur la biodiversité. Le fleurissement est à étendre sur l'ensemble des quartiers d'habitation de la ville ». Maintien des 3 fleurs avec encouragements. Prochain passage (tous les trois ans) pour le maintien de la 3^e fleur, prévu en 2026.



✓ **CETTE ANNÉE 2023** :

On recense **80** points de fleurissement sur voirie, **34** parcs, squares et jardins. **6** agents sont également dédiés à Boulogne-Billancourt pour le suivi du patrimoine arboré.

✓ **PERSPECTIVE 2024** :

Renouvellement du label Ecojardin

En partenariat avec GPSO, le parc de Billancourt de 59 521m², a été labellisé Ecojardin en 2020. Nouvel audit en 2024 par l'Agence Française pour la Biodiversité et le ministère de la Transition écologique et solidaire.



Les critères essentiels à l'inscription au label, en cohérence avec les impératifs environnementaux actuels sont :

1. La prise en compte de la qualité des sols
2. La gestion de l'eau
3. L'accueil de la biodiversité
4. La qualité de la formation des agents

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



6. LE SCHÉMA DIRECTEUR 2021-2026 DES PARCS ET JARDINS

Les trois principes qui guident la gestion des espaces végétalisés de la ville sont :

1. La gestion raisonnée qui vise à adapter l'entretien des espaces végétalisés au site, en prenant en considération leurs caractéristiques, leurs usages et leur potentiel écologique.
2. La diversification et la densification végétale, permettent d'être attentif au choix des plantes, en prenant en considération leurs avantages écosystémiques et écologiques, ainsi que leurs capacités d'adaptation aux changements climatiques, avec une ambition de densification et de diversification végétale.
3. La limitation des consommations d'eau dans les espaces verts est appliquée en diminuant l'arrosage des massifs floraux et en supprimant l'arrosage automatique des gazons pendant l'été.

Un plan d'action sur 5 ans (2021-2026) permet d'améliorer la qualité et l'usage des parcs, jardins et squares.

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

Les travaux réalisés :

- Ouverture fin novembre du parc Anna Jacquin : travaux importants d'élagage des arbres et de débroussaillage de la végétation.
- Square Edouard Detaille : renouvellement des plantations des jardinières extérieures.
- Mail des provinces 2^e tranche : reprise des assises en bois, reprise en béton des platelages bois.
- Jardin du Point-du-Jour : création d'un verger avec 6 arbres et 168 arbustes fruitiers.
- Rue de Seine : création de 168 m² d'espaces végétalisés et arborés.
- Cheminement entre la rue du Port et le quai du Quatre Septembre : création d'une gradine paysagère avec contremarches en bois et aménagement d'un espace ouvert semi-naturel composé d'une prairie fleurie et d'une plantation d'arbustes.
- 182-188 rue de Paris : 9 places de stationnement remplacées par 90 m² d'espaces verts plantés en arbustes, vivaces et graminées.
- Rue Nationale devant la crèche : agrandissement des jardinières existantes et plantation en arbustes, vivaces et graminées.
- Hameau fleuri : renaturation complète de la place par la création de 343 m² d'espaces verts, composés d'arbustes, de vivaces et de graminées. Déconnexion de 525 m² du réseau d'assainissement.
- Rue Gallieni : création de 125 m² d'espaces verts et la plantation de 7 arbres.
- Rue Escudier : requalification complète de la voie avec création de 95 m² d'espaces végétalisés et la plantation de 13 d'arbres.
- Création d'un verger au jardin Gallieni dans le cadre du Budget participatif de la Ville de Boulogne-Billancourt.
- Installation d'hôtels à insectes dans le cadre du Budget participatif de la Ville (parc Rothschild, square Emile Dunois, square des Tilleuls, jardin Guilbaud, square Rhin et Danube, mail du Maréchal Juin, jardin Farman, jardins de l'Hôtel de Ville, Maison de la Planète, square du Dôme, parc des Glacières, jardin du Point-du-jour et parc de Billancourt).



Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



7. UNE UTILISATION RAISONNÉE DE L'EAU DANS LES ESPACES VÉGÉTALISÉS

Avec l'augmentation des canicules et des sécheresses, GPSO a mis en place en 2023 un Plan sobriété eau pour limiter l'utilisation de l'eau dans les espaces végétalisés.

La stratégie de consommation s'articule autour de la philosophie ERC (Éviter, Réduire, Compenser). La démarche est associée au choix d'une palette végétale adaptée, résistante aux sécheresses et aux fortes chaleurs.

→ Éviter la consommation en eau pour l'arrosage :

Les sols nus, soumis à l'évaporation de l'eau et à la sécheresse, sont recouverts par la plantation de plantes couvre-sols et l'application de paillages issus des déchets de taille ou de tonte, retenant l'humidité dans le sol.

De plus, les espaces enherbés, les pelouses et les prairies ne sont plus arrosés, sauf les terrains de sport de compétition à enjeu « nationaux ou internationaux » (football, rugby, ...) et les terrains d'entraînement.

Les massifs végétalisés sont créés en utilisant une palette végétale nécessitant peu d'arrosage.

→ Réduire la consommation d'eau pour l'arrosage :

Mise en place d'un arrosage raisonné, effectué en fonction du climat et non par un calendrier prédéfini. Les besoins d'arrosage sont suivis grâce à l'installation de sondes tensiométriques, notamment au pied des arbres.

→ Compenser l'utilisation d'eau potable par des eaux naturelles :

Une réflexion sur la gestion de l'eau de pluie de ruissellement est faite dès la conception des espaces végétalisés, afin qu'elle soit infiltrée directement dans le sol ou réutilisée sur site et non plus envoyée dans le réseau d'assainissement. Ces aménagements prennent en compte la topographie et le sens de ruissellement afin de capter le maximum d'eau possible du bassin versant.



Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



8. L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORÉ

Sur Boulogne-Billancourt nous recensons **9530 arbres** et la **surface des espaces verts est de 41Ha pour une surface globale de 617 Ha soit 6,65 % du territoire.**

Au sein de GPSO, le service du patrimoine arboré a pour mission de **sécuriser, vérifier et entretenir les arbres du territoire** en suivant leur structure et leur vitalité. Deux bilans annuels permettent de déterminer si un arbre est en bonne santé ; en cas de doute, des diagnostics complémentaires sont effectués par des prestataires en expertise arboricole.

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

Évolution de la gestion de l'entretien des arbres d'alignement sur certaines voies de Boulogne-Billancourt.

Depuis deux ans, des alignements qui étaient taillés en rideaux annuellement sont reconduits en port libre après avis de notre expert.

Depuis ces deux dernières années une taille d'adaptation est en cours, qui consiste à sélectionner des branches maitresses et à maintenir les arbres à distance des façades.

L'objectif à terme est de réduire le nombre d'interventions en passant d'une taille annuelle à une taille tous les 3 à 5 ans, réduisant ainsi l'impact environnemental en diminuant les rejets de CO2 des engins de taille et d'évacuation d'élagage.

A terme, les rues concernées retrouveront une voute végétale qui augmentera les zones ombragées ce qui apportera une fraîcheur plus importante.

Taille en rideaux annuelle



Retour au port libre



✓ PERSPECTIVE 2024 :

Poursuivre le contrôle et le suivi phytosanitaire de l'ensemble du patrimoine arboré.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



9. JARDINER MA VILLE

« **Jardiner ma ville** » est une **démarche participative de végétalisation de l'espace public** pour encourager le développement de la nature et de la biodiversité en ville.

Ce dispositif vous offre la possibilité de jardiner devant chez vous ou dans la rue grâce à l'obtention du « permis de végétaliser Jardiner ma ville ».

Actuellement, trois espaces sont labellisés « Jardiner ma ville » :

- Square des Dominicaines, potager en pleine terre
- Allée des Blanchisseuses, potager en jardinières
- Square du Parchamp, potager en pleine terre

Le dispositif Jardiner Ma Ville a été simplifié. Il propose aux habitants du territoire d'être acteur de leur environnement. Sur simple demande écrite, les services des villes et de GPSO autorisent, selon des critères d'occupation et de gestion de l'espace public, à jardiner un espace identifié.

Il suffit de remplir un formulaire :

www.seineouest.fr/vos-services/environnement/jardinermaville



L'objectif principal du projet « Jardiner ma ville » est de **créer de nouveaux espaces végétalisés pour la biodiversité**, quelle que soit leur taille. Plusieurs formes de végétalisation sont donc possibles :

- **Plantation en pieds d'arbres** : Choisir des pieds d'arbres où il y a suffisamment d'espaces pour planter.
- **Jardinières existantes** : Tous types de jardinières présentes sur l'espace public et délaissées. Possibilité de planter des plantes potagères.
- **Petits espaces verts existants délaissés** : Tous types d'espaces de pleine terre (bande engazonnée, ...)
- **Possibilité d'ouvrir la chaussée en pieds de façade et de mobilier urbain.**

Les nouveaux projets :

- **Rue de Paris, 3 pieds d'arbres végétalisés**
- **Avenue Charles-de-Gaulle, 2 pieds d'arbre végétalisés**

✓ PERSPECTIVES À L'ÉTUDE :

- Mail du Maréchal Juin, espace vert
- Rue Marcel Dassault, jardinière
- Rue de Paris, jardinière
- Quai de Stalingrad, espace vert

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



10. LA COUR D'AGRICULTURE URBAINE DE LA MAISON DE LA PLANÈTE ET SA GRAINOTHÈQUE

Une cour intérieure de 854 m² aménagée en îlot de fraîcheur, dont la surface végétale a été multipliée par 3 avec plus de 1410 végétaux plantés, préfiguration des aménagements des cours de nos écoles. C'est un terrain d'expérimentation de l'agriculture urbaine et un support pédagogique pour tous les publics.



Les enfants y réalisent des parcours durant lesquels ils étudient les sols, apprennent toutes les étapes pour cultiver des fruits et légumes tout en favorisant la biodiversité, réduisant les déchets (grâce au compost) et préservant les ressources naturelles.



Dans la cour d'agriculture urbaine :

- **Une zone de pleine terre** : un potager avec des plantes compagnes et des bonnes associations, des plantes aromatiques et des petits fruits.
- **Des cultures en bacs** : plantes pour tisanes et infusions, fleurs comestibles, plantes au goût insolite, légumes perpétuels, plantes aromatiques, jardinières.
- **Des zones végétalisées** : reflorissement essentiellement avec des plantes vivaces, des bulbes et quelques annuelles pour favoriser la biodiversité.
- **Des techniques de permaculture** : culture en lasagne, associations de plantes compagnes, utilisation d'hoya pour diffuser l'eau.
- **Des noues** : permettent que l'eau de pluie ne soit plus évacuée vers le réseau d'assainissement et gaspillée mais bénéficie aux végétaux qui y sont plantés.
- **Une grainothèque** : il s'agit d'une banque de graines qui fonctionne sur le principe du troc. Chacun dépose et prend des sachets de graines selon ce qu'il peut donner et raisonnablement planter, c'est donc ceux qui utilisent la grainothèque qui l'alimentent.
- **Des composteurs** pour réduire les déchets et enrichir la terre.
- **Un espace jardinage en libre accès** : un espace jardinage est à la libre disposition du public avec des pots, de la terre, des graines, du compost et du lombrithé (engrais naturels).
- **Des zones de protection de la faune sauvage** : hôtel à insectes, nichoirs à oiseaux, tas de pierres pour les lézards, abris à hérisson.

✓ PERSPECTIVE 2024 :

Expérimenter de nouvelles méthodes d'agriculture urbaine : culture de champignons, aquaponie,

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



11. LA POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DES ILOTS DE FRAICHEURS AVEC LE CONTRAT EAU, TRAME VERTE ET BLEUE CLIMAT

Chaque année, de nouveaux îlots de fraîcheurs enrichissent la ville :

De 2020 à 2023

- La végétalisation de la Place Haute.
- Le jardin public de 5 700m² rue Gallieni.
- Le jardin public de 2 500m² rue du Point-du-Jour avec 30 nouveaux arbres.
- Le mail paysager Maréchal Juin.
- Le parvis de l'école du numérique avec une petite forêt bleue de 55 arbres. **Ce parvis a été récompensé du prix de l'innovation Urbaine en 2022 dans la catégorie « Innovations architecturales, paysagères et environnementales ».**



✓ CETTE ANNÉE 2023 :

Cette année 2023 a été consacrée à la réalisation par la SPL Val de Seine Aménagement des études pour la rénovation de la rue du Vieux Pont-de-Sèvres - Tronçon sud entre le quai Georges Gorse et l'angle de la rue du Vieux Pont-de-Sèvres/Yves Kermen.

Ce projet très ambitieux est issu d'une modélisation micro-climatique. Il permet de simuler le confort thermique ressenti en 2025, de consolider la stratégie environnementale et d'adapter la conception des projets.

Ainsi, le projet de rénovation de la rue du Vieux Pont-de-Sèvres prévoit :

- La conservation du patrimoine arboré à fort développement.
- La désimperméabilisation de 2700 m² de sols, soit 25% de la surface totale du projet.
- La plantation d'arbres de haute tige et la création d'une strate basse plantée.
- La restauration d'un fonctionnement hydraulique naturel (zones de stockage et d'infiltration des eaux pluviales, noues).
- Le réemploi de matériaux.

Cette voirie constitue le dernier grand axe traversant du Trapèze sur sa façade Ouest. Sa revalorisation est capitale pour garantir une meilleure interface entre les quartier du Trapèze, du Pont-de-Sèvres, notamment grâce aux passages commerciaux, et surtout avec l'arrivée de la future Gare du métro du Grand Paris.

Les grandes orientations programmatiques sont les suivantes :

- Aménager et restructurer les espaces piétons
- Favoriser le développement des mobilités douces
- Adapter la circulation automobile et le stationnement au contexte urbain
- Mettre en œuvre un projet paysager d'envergure
- Désimperméabiliser les sols et favoriser l'infiltration des eaux pluviales
- Favoriser l'installation de la biodiversité
- Lutter contre les effets d'« îlots de chaleur »
- Renforcer la trame verte territoriale
- Matérialiser les liaisons / traversées

Cette rue faisant partie du périmètre d'intérêt du comité de pôle de la gare du Pont de Sèvres (SGP, CD92, IDF Mobilités, GPSO, Villes, RATP, SPL...) au titre des axes de rabattement principaux vers la nouvelle gare du Grand Paris Express (Ligne 15 sud), son aménagement a fait l'objet d'une validation lors du Comité de pilotage du 5 juillet 2023.

✓ **PERSPECTIVE 2024 :**

Le démarrage des travaux est prévu au début de l'année 2024 jusqu'en mars 2025



✓ **CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :**

Ce projet de rénovation de la rue du Vieux Pont de Sèvres s'inscrit dans les objectifs du « Contrat Eau Trame Verte et Bleue, Climat des Laines et Coteaux de la Seine Centrale Urbaine 2020-2024 ».

Né d'une initiative commune de l'agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil régional d'Île-de-France et de la Métropole du Grand Paris, il s'articule autour de 4 grands enjeux :

1. Gérer à la source les eaux pluviales et lutter contre les îlots de chaleur
2. Améliorer la performance de gestion des eaux usées, économiser et protéger la ressource en eau
3. Restaurer le milieu naturel et poursuivre la mise en œuvre d'une Trame verte et bleue régionale
4. Sensibilisation, éducation à l'environnement

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



12. DES COURS D'ÉCOLE VERTES ET BLEUES

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

La cour de l'école Castéja est transformée en îlot de fraîcheur et de biodiversité. La cour de l'école élémentaire Castéja est représentative des cours aménagées dans les années 80 : grande étendue d'enrobé, terrain sportif central, peu de surfaces végétalisées. Elle a été, pour la rentrée de septembre 2023, totalement repensée **en cour dite « verte et bleue »**, propre à devenir un îlot de fraîcheur sans perdre pour autant ses spécificités.

Cette première réalisation constitue en quelque sorte une phase « test », prélude à d'autres aménagements dans certains établissements scolaires bouloonnais.

La Ville a proposé à l'équipe pédagogique de l'école d'étudier un projet de **végétalisation** et de **désimpermeabilisation** de la cour d'école, afin de réduire l'effet d'îlot de chaleur et de recréer un cadre de vie et de travail agréable pour enfants et enseignants.

Plusieurs réunions d'échanges entre l'équipe de direction et d'enseignants de l'école, la Ville et l'agence de paysagistes August ont été nécessaires pour finaliser un projet qui permette d'agrandir les surfaces végétalisées de l'école, de créer des noues **d'infiltration des eaux de pluie**, tout en conservant les usages de la cour d'école actuelle, notamment le terrain de sport central, et intégrant de nouveaux usages souhaités par l'équipe : création d'une classe extérieure, d'un coin potager, d'un coin nature...

Cet aménagement représente un coût de 580 000 €, subventionné à hauteur de 330 000 euros par la Région Île-de-France, la MGP et l'Agence de l'Eau.

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

Sur une cour d'école de 1900 m², dont aujourd'hui 1525 m² d'enrobé, ce sont ainsi 375 m² de jardins créés, dont 90 m² de noues végétalisées, 13 arbres existants conservés et intégrés aux surfaces végétalisées.

Sont plantés 18 arbres de petit et moyen développement (aubépines, sureaux, églantiers, amélanchiers, sorbiers...) et 42 arbustes (viornes, saules, cornouillers, fusains, troènes, noisetiers). Par ailleurs, un enrobé drainant clair de 1020 m² est mis en œuvre. Seront aussi installés des brumisateurs pour rafraîchir la cour en saison chaude ainsi qu'un système de récupération des eaux de pluie.

✓ PERSPECTIVE 2024 :

Le projet de mandat prévoit la réalisation d'une cour d'école « verte et bleue » par an. Pour 2024 le choix de l'école est en cours de discussion avec la communauté éducative.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



13. DÉSIMPÉRMÉABILISATION ET RENATURATION DES SOLS

La désimperméabilisation des sols couverts d'une surface étanche (bitume, béton...) a pour objectif de lutter contre les inondations en permettant l'infiltration des eaux sur place.

La renaturation des sols a quant à elle pour but de retrouver un sol fertile sur des surfaces désimperméabilisées, en veillant à ce que la surface soit connectée avec la nappe phréatique en passant par un sol continu, vivant et abritant de la biodiversité. Cela est permis par de nouvelles structures végétales sur l'espace public, telle que la création de noues et de fosses filantes plantées entre les pieds d'arbres ainsi que de forêts urbaines.

Ces nouveaux espaces végétalisés soutiennent la biodiversité en renforçant les continuités écologiques, les trames vertes et brunes entre les espaces végétalisés, favorisant les déplacements des espèces animales et des insectes. Ils permettent également de lutter contre les îlots de chaleur urbains grâce à la plantation de nouveaux arbres qui font de l'ombrage tout en atténuant la pollution de l'air et du sol, en absorbant et en stockant le CO₂.

Pour les parkings, les places de stationnement, les trottoirs et les rues piétonnes, les surfaces imperméables sont remplacées par des revêtements perméables et poreux laissant s'infiltrer l'eau, tels que les dalles engazonnées ou en graviers, les pavés avec joints végétalisés ou les résines ou le sol stabilisé.

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

5 opérations pour un montant de 2 226 761 € TTC

→ **Rue de Seine** (entre rue du Point-du-Jour et l'avenue Pierre Grenier) : requalification de la voirie et réhabilitation du réseau d'assainissement | 526 000 € TTC,

→ **Rue Galliéni** (entre les rues de Bellevue et de Silly) : rénovation de la voirie ; sécurisation des passages piétons ; mise aux normes PMR ; création d'espaces verts | 430 000 € TTC,

→ **Rue Anna Jacquin** (entre les rues Saint-Denis et de Montmorency) : rénovation de la voirie ; sécurisation des traversées piétonnes ; création d'espaces verts (fin des travaux planifié en 2024) | 272 000 € TTC,

→ **Rue de l'Est** (entre la route de la Reine et la rue Galliéni) : requalification de la voirie et réhabilitation du réseau d'assainissement (fin des travaux planifié en 2024) | 759 057 € TTC ;

→ **Place du Hameau Fleuri** : requalification à travers la renaturation complète de la place ; déconnexion de 525 m² du réseau d'assainissement ; réorganisation du cheminement piéton | 239 704 € TTC.

Dans le cadre de la Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités, dite loi Lom, l'ensemble des abords des passages piétons de la Ville doivent être sécurisés, et ce à travers la neutralisation des places de stationnement motorisé sur 5 mètres en amont des passages piétons. Ces aménagements permettront une meilleure visibilité des piétons et notamment des jeunes enfants. C'est également une opportunité de végétaliser ces espaces neutralisés ou de renforcer l'offre de stationnement pour les vélos. Ces travaux se poursuivront jusqu'au 31 décembre 2026, échéance imposée par cette loi à l'ensemble des Villes.

Quelques exemples d'aménagements réalisés dans ce cadre en 2023 :



Entre le n°184 et n°186 rue de Paris -Boulogne-Billancourt



Rue de l'Abreuvoir x Rue des Fossés Saint Denis – Boulogne-Billancourt

✓ PERSPECTIVE 2024 :

→ Rénovation de la **rue de la Rochefoucauld** (entre les rues Gambetta et Fessart),

→ Rénovation de la **rue Carnot** (entre les rues Paul Bert et de Billancourt),

→ Rénovation de la **rue Rieux**,

→ Rénovation du tapis de l'**avenue du Charles de Gaulle** (entre l'avenue Jean-Baptiste Clément et la rue des Menus),

→ Rénovation de la **rue Damiens**,

→ Rénovation de la **rue Barthelemy Danjou** (entre le boulevard de la République et la rue Marcel Dassault),

→ Rénovation du **mail du Maréchal Juin** (entre la rue de Sèvres et le parking West End),

→ Rénovation et réalisation d'un carrefour surélevé **rue du Point-du-Jour / angle rue de Seine**,

→ Rénovation du tapis / Reprise partielle de la structure **rue Heinrich** (de la rue Nina Berberova à boulevard Jean Jaurès),

→ Rénovation du tapis de chaussée des **rues Jules Ferry, Liot** (entre rue Rouget de L'Isle et avenue du Général Lederc) et **Molière**.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



14. L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DE L'EAU

Le Schéma Directeur d'Assainissement vise à limiter la pollution des milieux urbains et naturels, causée par la vétusté du réseau ou par les débordements en temps de pluie, ainsi qu'à restaurer et valoriser le réseau hydrographique naturel.

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

L'année 2023 a permis de réaliser un programme de travaux priorisé par GPSO, pour partie en concertation avec le délégataire Seine Ouest Assainissement (SOA) et sur la base du diagnostic complet du réseau réalisé en 2017. Cette programmation permet d'optimiser la réhabilitation et le maintien de l'intégrité physique des réseaux, ainsi que l'étude de programmes de travaux.

Ces travaux visent à pérenniser les ouvrages, rétablir l'étanchéité des canalisations, améliorer la fluidité des écoulements, limiter les nuisances olfactives et éviter les pollutions par exfiltration des eaux usées.

Quatre opérations ont été menées cette année :

1. Allée Emile Pouget et rue d'Issy, entre les rues de Meudon et de Solférino (fin du chantier débuté en 2022) pour un montant de 1 559 600 € TTC
2. Rue Anna Jacquin pour un montant de 1 980 832 € TTC
3. Rue de Seine, entre la rue du Point-du-Jour et l'Avenue Pierre Grenier, pour un montant de 258 375 € TTC
4. Rue de Bellevue, entre la rue Gallieni et l'Avenue du Général Leclerc (en cours) pour un montant de 2 125 200 € TTC

✓ PERSPECTIVE 2024 :

→ Réhabilitation des réseaux d'assainissement visitables de la rue de Bellevue (fin du chantier commencé en 2023), de la Rochefoucauld (entre les rues Gambetta et Fessart), Gallieni (entre le quai Le Gallo et le n°239 rue Gallieni)

→ Réhabilitation des réseaux d'assainissement non visitables de la rue de l'Est et de la rue de Seine (entre l'avenue Pierre Grenier et le Quai du Point-du-Jour)

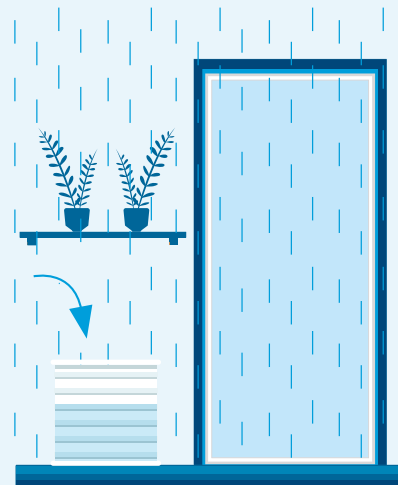
Gestion des eaux pluviales :

L'aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie, initialement destinés aux particuliers a été étendue en 2024 aux copropriétés.

→ Cette opération s'inscrit dans l'axe 2 du Plan Climat « **Un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie** ».

→ Sont éligibles, les récupérateurs d'eau de **300 L minimum** avec leurs accessoires (collecteur filtrant, socle, robinet, couvercle, kit de connexion).

Pour les habitats collectifs, le montant de la subvention attribuée s'élève à hauteur de 30 % du coût TTC et dans la limite d'un plafond de 1 000 €.



✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

Les chantiers d'assainissement suivent la charte « Chantiers faibles nuisances », et privilégient les techniques et matériaux les plus vertueux possibles pour l'environnement (chemisage, tranchées réduites, recyclage des remblais, etc.). Plusieurs kilomètres du réseau d'assainissement territorial ont été réhabilités en 2023 avec cet objectif, sous maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée (travaux concessifs).

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



15. LE RÉFÉRENTIEL D'AMÉNAGEMENT DURABLE



S'inscrivant dans le cadre de son Plan climat, GPSO a lancé en 2019 ses premières réflexions autour d'un référentiel de l'aménagement durable.

En lien avec l'élaboration du PLUi, les réflexions et échanges se poursuivent afin de constituer dans un premier temps un outil à destination des acteurs de l'aménagement et de la construction avec des recommandations qualitatives qui viendront s'inscrire en complémentarité des règles du PLUi.

Ce référentiel est co-construit avec l'ensemble des 8 villes du territoire pour répondre à leurs besoins en faveur de la qualité des projets et de leur acceptabilité par les habitants.

Ce travail s'articule autour de 7 thématiques :

1. Accroître le végétal en ville
2. Gestion durable de l'eau
3. Promouvoir des mobilités douces et durables
4. Favoriser les énergies renouvelables et réseau de chaleur
5. Réduire la quantité de déchets et valoriser leur économie circulaire
6. Voirie et matériaux
7. Construction neuve et rénovation

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

La rédaction en cours de ce référentiel technique de l'aménagement durable permet, pour les années à venir, la mise en œuvre de la transition écologique à travers des prescriptions concrètes.

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

Il permet :

- De définir un positionnement entre végétaux locaux ou végétaux adaptés au changement climatique à venir ;
- De définir la pleine terre ;
- Une surface minimale par opérations d'aménagement ;
- Le positionnement spécifique des opérations d'aménagement sur les jardins partagés et l'agriculture urbaine ;
- La stratégie de compostage dans les opérations d'aménagement ;
- La gestion des déchets générés par les espaces verts dans les opérations d'aménagement ;
- La mise en commun des déchets ménagers verts.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



16. PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) porte les enjeux et défis environnementaux du territoire en faveur de la transition écologique et de la sobriété énergétique, et en cohérence avec les objectifs du plan climat-air-énergie territorial approuvé en 2021.

4 axes stratégiques y sont déclinés :

Axe 1 : Un territoire acteur de la transition écologique

- Caractériser et mettre en valeur le grand paysage
- Développer une stratégie performante de transition énergétique et environnementale
- Renforcer la résilience du territoire

Axe 2 : Un territoire qui conjugue proximité, mobilité et habitat

- Orienter et accompagner l'organisation des mobilités sur le territoire
- Structurer un réseau de centralités équilibré, animé et fédérateur
- Poursuivre une évolution raisonnée de la population en cohérence avec la capacité d'accueil du territoire

Axe 3 : Un territoire qui développe l'identité et la complémentarité de ses villes

- Affirmer les singularités des villes tout en amplifiant les synergies entre elles
- Préserver et valoriser les patrimoines urbains, architecturaux et paysagers
- Consolider les liens et limiter les ruptures au sein de GPSO et avec les territoires voisins

Axe 4 : Un territoire créatif et innovant

- Affirmer le dynamisme économique du territoire
- Soutenir les initiatives économiques et sociales et favoriser l'émergence de talents
- Perpétuer la tradition d'innovation sur le territoire de GPSO

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

5 ateliers thématiques ont également été organisés sur les thèmes suivants :

1. Atelier pour une ville durable : comment préserver les continuités écologiques ?
2. Atelier pour une ville accueillante : comment se loger sur le territoire ?
3. Atelier pour une ville sobre : comment atteindre l'excellence en matière de performance énergétique et environnementale des constructions ?
4. Atelier pour une ville désirable : quel équilibre entre densité et nature ?
5. Atelier pour une ville des proximités : comment se déplacer sur le territoire de demain ?

Des réunions publiques ont également été organisées dans chaque ville pour présenter les grandes règles territoriales envisagées pour le PLUI. Elles ont réuni plus de 400 personnes.



Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



17. LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT VERTUEUX DANS LE PARC SOCIAL

Focus sur le permis de construire du 17, rue des quatre-cheminées de Seine Ouest Habitat et Patrimoine délivré en novembre 2021 qui présente de très grandes qualités environnementales.



La façade sur rue est réalisée en blocs de terre crue, **un concept entre tradition et innovation fondé sur deux principes : zéro pollution et 100% réutilisable.**

Il s'agit d'une construction totalement écologique :

- La toiture végétalisée, composée d'une terrasse et d'un jardin potager, sera accessible à tous les habitants.
- Un compost sera mis à disposition sur le toit pour minimiser les déchets collectifs et créer un terreau de qualité, propice à la croissance des plantes.
- Les éléments structurels du bâtiment : planchers, refends, cages d'escalier et d'ascenseur ainsi que la façade côté jardin seront réalisés en panneaux de bois lamellé, intégrant des panneaux d'isolation à haute performance acoustique.



✓ CETTE ANNÉE 2023 :

Un nouveau programme voisin, au 14 rue des Quatre-Cheminées ambitionne aussi de limiter les effets techniques au strict nécessaire via l'emploi de matériaux locaux et biosourcés. Il fait à ce jour l'objet de recours par les riverains.

Par ailleurs, la Ville accompagne tous les bailleurs sociaux pour permettre des rénovations énergétiques des bâtiments, et permettre une amélioration de l'étiquette énergétique du bâtiment.

Ainsi, il est finement étudié la possibilité de raccorder les bâtiments de logements sociaux au réseau IDEX.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



II. MIEUX CONSOMMER, RÉDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS



18. L'AMAP ET LA RUCHE QUI DIT OUI DE LA MAISON DE LA PLANÈTE

Légumes, fruits, champignons, œufs, pains, produits laitiers, bières, jus de fruit, fromages de chèvre, miel, vin ou châtaignes le tout issu de l'agriculture biologique et produit au plus proche de la Maison de la Planète.



✓ LA RUCHE QUI DIT OUI

À la Ruche, les produits parcourent en moyenne 60 kilomètres avant d'arriver sur le lieu de distribution. En favorisant le circuit court, les acheteurs réduisent ainsi l'empreinte carbone de leur assiette. Les producteurs perçoivent directement 80% des ventes.

La Ruche est présente à la Maison de la Planète tous les jeudis de 18h à 19h30.



✓ LES PRODUCTEURS DE L'AMAP :

Les adhérents de l'**AMAP** (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) sont solidaires de l'agriculteur. L'engagement implique **une adhésion pour 1 an** et des participations au fonctionnement de l'AMAP en assurant la permanence des distributions de paniers et une visite de ferme, organisée par les paysans partenaires. L'adhésion à notre AMAP est de **20 euros**.

Les agriculteurs de l'AMAP cultivent **des produits bio, locaux et de saison**. En consommant ces produits les adhérents ont une **alimentation plus durable** qui nécessite moins de transport, qui est plus économe en énergie et qui s'affranchit des pesticides et respecte les équilibres des écosystèmes.

Les distributions ont lieu toute l'année à la Maison de la Planète, **les mardis de 18h30 à 20h**, à l'exception de certains jours décidés par l'agriculteur ou l'artisan en cas de congés (Noël et jour de l'an...).



Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



19. L'ÉCOLE COMESTIBLE

Changer le monde en éduquant au goût.

Au sein de la Maison de la Planète, l'association L'école comestible anime des ateliers pour sensibiliser les jeunes Boulonnais aux enjeux environnementaux, climatiques et sociaux, grâce à des ateliers culinaires de la terre à l'assiette, axés sur une alimentation saine, savoureuse, responsable, végétale et anti-gaspillage.



✓ CETTE ANNÉE 2023 :

42 séances ont eu lieu en 2023, de façon à couvrir toutes nos écoles. 1 735 enfants ont pu bénéficier de ces ateliers composés d'une partie théorique ou au potager et d'une mise en pratique avec un atelier culinaire.

Des parcours par niveau de classe sont suivis pour parfaite éducation à l'alimentation durable :

Les ateliers :

→ **Cagette de saison** : cet atelier permet d'appréhender le circuit alimentaire de la terre à l'assiette, autour d'une cagette de légumes locaux et de saison

→ **Atelier des sens** : éveil sensoriel autour de l'alimentation. Les enfants observent, sentent, écoutent, touchent et dégustent tout en exprimant leur sensations et émotions

→ **De la graine au légume** : atelier pour découvrir le cycle de la plante « de la graine au légume » par des explorations, observations, manipulations et dégustation d'une multitude de graines différentes.

→ **Classe aromatique** : les enfants découvrent les herbes aromatiques, la diversité végétale au travers des 5 sens, leurs cycles et conditions de vie.

→ **Happy anti-gaspi** : les enfants découvrent que l'on peut cuisiner avec des aliments considérés « à jeter », en réalisant une recette anti-gaspi et identifient des gestes anti-gaspi simples au quotidien.

→ **La route des épices** : découverte des épices de la plante à l'assiette en passant par leur production, récolte, voyage, utilisation en cuisine pour finir sur la réalisation d'un mélange d'épices

→ **Junk Food Good Food** : les enfants découvrent que l'on peut réaliser un plat ou un produit icône de la Fast Food en version « fait maison », savoureuse et végétarienne.



L'école comestible est également intervenue lors de 3 grands évènements grand public : la journée de la mobilité, la journée de l'alimentation durable et la fête de Noël durable et solidaire de la Maison de la Planète. Plus de 250 boulonnais ont été sensibilisés à l'alimentation durable à chaque évènement.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



20. L'ALIMENTATION DURABLE DANS LES CUISINES DE NOS CRÈCHES ET DANS LES CANTINES DE NOS ÉCOLES

La loi EGalim promulguée en 2018, complétée en 2021 par la loi Climat et Résilience, prévoit plusieurs mesures très ambitieuses pour améliorer la qualité des repas servis par la restauration collective, avec notamment l'objectif d'un taux d'approvisionnement de 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique ainsi que la diversification des sources de protéines avec l'introduction d'un repas végétarien par semaine dans les menus.



Par produits de qualité et durables, on entend les ingrédients bénéficiant :

- De signes officiels de la qualité et de l'origine
- De mentions valorisantes (fermier, produit de la ferme, HVE, IGP, AOC/AOP, Label Rouge)
- Du logo «Région ultrapériphérique» (pour la traçabilité des produits alimentaires et les circuits courts).
- On compte aussi les produits issus du commerce équitable ou de la pêche durable.

Les objectifs principaux de la loi sont les suivants :

- Rémunérer les producteurs de façon plus équitable par une meilleure répartition de la valeur
- Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous
- Renforcer la qualité sanitaire, nutritionnelle et environnementale des produits

Dans les crèches comme dans les cantines de la ville, ces mesures sont déjà appliquées depuis 2 ans.

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

La certification Ecocert de niveau 1 a été renouvelée lors de plusieurs audits dans les restaurants scolaires et à la cuisine centrale. Les objectifs sont très largement atteints puisque les menus sont actuellement constitués de 36% de produits issus de l'agriculture biologique contre 20 % attendus par la certification Ecocert.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
+Bio	au moins 20% de bio par an	au moins 40% de bio par an	au moins 60% de bio par an
+Local	Au moins 4 composantes bio et locales par mois	Au moins 8 composantes bio et locales par mois + 2 ingrédients bio équitables	Au moins 12 composantes bio et locales par mois + 4 ingrédients bio équitables
+Sain	Pas d'OGM Menus clairs Protéines de qualité Des additifs et graisses hydrogénés interdits Fruits et légumes de saison	+ 50% de cuisine à partir de produits bruts ou peu transformés + Formation des cuisiniers	+ 80% de cuisine à partir de produits bruts ou peu transformés + De menus végétariens ou semi-alternatifs
+Durable	Lutte anti-gaspillage Diagnostic des polluants Education à l'alimentation durable	+ Gestion écologique : déchets, eau, énergie + Limitation des plastiques et des détergents toxiques	+ Eco-détergents + Vers le zéro plastique + Optimisation des tournées de livraison

✓ PERSPECTIVE 2024 :

Poursuivre la politique municipale en matière d'alimentation durable et réflexion sur l'internalisation du mode production dans les cantines.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



21. L'HABITAT LOW TECH



L'exposition sur l'Habitat Low Tech que la Maison de la Planète présente depuis janvier 2023, a pour but de permettre de s'approprier des actions concrètes et simples pour une véritable transition écologique.

Les « low-tech » sont des technologies sobres et non énergivores, qui :

1. Répondent à des besoins essentiels de vie
2. Sont réparables, recyclables, durables
3. Sont accessibles avec un coût et une complexité technique non prohibitifs

Cette exposition ludique et pédagogique, à la scénographie soignée et très originale présente des savoir-faire et des technologies accessibles, économiques et respectueux de l'environnement, spécialement adaptables à la maison. Chaque espace de vie est mis en scène et propose des techniques simples permettant d'adapter soi-même sa façon de consommer et de vivre au quotidien.

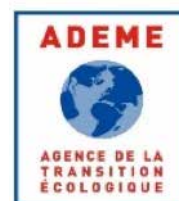
Y sont présentés des outils, des moyens et des clefs pour :

- Se réapproprier quelques techniques de production alimentaire (graines germées, culture de champignons etc.)
- Conserver ses aliments soi-même, en préservant leurs qualités nutritionnelles tout en limitant leur consommation d'énergie (lactofermentation, garde-manger, séchoir solaire etc)
- Cuire ses aliments en utilisant peu d'énergie (marmite norvégienne, four solaire)
- Donner une deuxième vie aux aliments ou aux restes alimentaires qui n'ont pas pu être consommés (lombricomposteur, bokashi)
- Économiser l'eau (toilettes sèches)
- Réduire son utilisation de plastique (faire ses propres produits non emballés)
- Améliorer sa santé (fabriquer ses propres produits d'hygiène et d'entretien)

En complément de cette exposition, la Maison de la Planète organise des ateliers low-tech toute l'année dans cet espace pour vous accompagner dans votre transition écologique.

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

L'ADEME présente quatre voies qui pourraient permettre d'atteindre la neutralité carbone de la France en 2050. Le scénario n°1, nommé « Génération frugale », est basé sur le recours massif aux Low Tech. La réduction de la demande d'énergie est le facteur clé pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Cela nécessite une modification radicale des usages au quotidien, notamment dans l'habitat. Cette exposition atelier permet de s'approprier chacun avec ses contraintes, quelques techniques de vie frugale par la sobriété.



✓ PERSPECTIVE 2024 :

La biosphère urbaine, une première mondiale !

Corentin de Chatelperron, parrain de la Maison de la Planète, expérimentera une combinaison d'innovations low-tech dans un milieu urbain dans le cadre d'une démarche scientifique visant à concevoir un mode de vie qui ne produise pas de déchets, divise par 10 la consommation d'eau, réponde aux objectifs 2050 de l'ONU pour les émissions de gaz à effet de serre, et qui soit à la fois désirable et accessible à tous. Au cœur de l'expérience, un appartement futuriste low-tech situé à Boulogne-Billancourt.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



22. L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Inscrite dans l'**économie circulaire**, la Recyclerie Sportive collecte le matériel de sport, le trie et le répare si nécessaire puis le remet en circulation à travers une boutique solidaire. La Recyclerie Sportive fournit ainsi des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et le gaspillage de ressources (matières premières, eau, énergie) et la production des déchets. Il s'agit de **rompre avec le modèle de l'économie linéaire** (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour aller vers un modèle économique « circulaire » dans le domaine du sport.



Il s'agit de repenser les problématiques environnementales du sport afin d'y apporter des solutions : comment chacun peut agir pour réduire son impact sur l'environnement, même dans le domaine du sport :



✓ CETTE ANNÉE 2023 :

Avec la Recyclerie sportive, la Maison de la Planète propose :

→ **Le changement des modes de consommation actuels**, passant par le réemploi. En effet, tous les citoyens peuvent donner leurs équipements sportifs dans les différentes écobox mise à disposition par la Recyclerie Sportive (à la Maison de la Planète et au centre sportif Le Gallo). Les adhérents peuvent s'équiper en matériel de seconde main dans tous les domaines sportifs.

→ **L'allongement de la durée de vie des produits**, en apprenant aux sportifs à réparer et entretenir leur matériel.

→ **La sensibilisation du grand public aux enjeux environnementaux** par l'adoption d'une consommation plus responsable, grâce à plus de 200 animations par an.

→ **La réutilisation ou transformation d'objets**, avec pour objectif de faire émerger de nouvelles filières.

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

En 2023, la boutique comptabilise **7110 visites et plus de 7 tonnes** d'articles de sport de seconde main revendus.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



23. LE REPAIR CAFÉ DE LA MAISON DE LA PLANÈTE

La Maison de la Planète a créé le Repair Café de Boulogne-Billancourt pour permettre la rencontre entre des passionnés de bricolage et des personnes apportant leurs objets en panne (petit électroménager, ordinateurs, Hifi, vêtements, etc...), autour d'un café pour un moment de convivialité et de partage.



Nos Repair Cafés sont toujours des moments riches qui permettent de partager des connaissances et savoir-faire et d'encourager à acheter des objets plus durables et réparables.

Réparer ensemble, c'est l'idée des Repair Cafés dont l'entrée est ouverte à tous. Outils et matériel



sont disponibles pour faire toutes les réparations. Y sont présents des experts bénévoles, qui ont une connaissance et une compétence de la réparation dans toutes sortes de domaines.

On y apporte des objets en mauvais état et on se met à l'ouvrage avec les gens du métier. Il y a toujours quelque chose à apprendre au Repair Café. Ceux qui n'ont rien à réparer prennent un café ou un thé, ou aident à réparer un objet appartenant à un autre.

Les objets remis en état sont plus longtemps utilisables et ne sont plus jetés, réduisant la consommation de matières premières et de l'énergie nécessaires à la fabrication de nouveaux produits. Ce qui réduit aussi les émissions de CO2.

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

Pour répondre au succès de l'année 2022 de ces Repairs Cafés et à la demande croissante, la fréquence a été revue en 2023 avec un Repair Café tous les mois sur une journée complète.

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

Cette année 2023, 134 personnes ont pu rendre visite aux 9 journées de Repair Café qui se sont tenues.

✓ PERSPECTIVE 2024 :

Le recrutement de plus de bénévoles. Réflexion sur l'impact de la prime « bonus à la réparation de 50€ » sur le matériel électroménager.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



24. L'OUTIL EN MAIN À LA MAISON DE LA PLANÈTE



L'Outil en Main a pour but l'initiation de jeunes de 9 à 14 ans aux métiers manuels par des artisans et des ouvriers qualifiés, souvent à la retraite, qui transmettent avec passion leurs savoir-faire.

Il s'agit de revaloriser tous les métiers artisanaux, d'art et du patrimoine grâce à des échanges intergénérationnels pour éveiller le regard des jeunes, les sensibiliser à l'environnement, leur faire découvrir des outils et des techniques.

Cette expérience est une occasion pour les enfants de découvrir un talent, de développer leur dextérité, leur ingéniosité, voire de choisir leur futur métier. Ce nouveau partenaire a tout naturellement trouvé sa place à la Maison de la Planète, créée pour aider chacun dans son quotidien à réduire son impact sur l'environnement.

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

Les 18 enfants qui y sont inscrits cette année, ont pu découvrir la menuiserie, l'ébénisterie, la sculpture sur bois, l'électricité, la plomberie, la décoration sur assiette, la poterie, le dessin et les perspectives, le recyclage artistique du plastique, et la mosaïque dans notre équipement municipal dédié à la transition écologique qui leur permet en plus de prendre leur gouter récréatif dans notre cour végétalisée.



✓ PERSPECTIVES 2024 :

De nouveaux métiers d'art et d'artisanat seront proposés aux enfants comme la couture, la bijouterie ou encore les premiers secours. L'Outil en Main recherche de nouveaux bénévoles de métier pour initier les enfants à leur pratique.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



25. LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) 2022-2028

Il fait suite à un premier programme local de prévention des déchets 2011-2016 qui a atteint les objectifs suivants :

- Réduction des déchets de 7% entre 2011 et 2015
- Augmentation du recyclage de 24% en 2014
- Augmentation du recyclage de 75% en 2015



3 axes stratégiques sont adoptés :

1. Réduire et valoriser nos déchets organiques
2. Encourager l'allongement de la durée d'usage des objets et matériaux
3. Promouvoir la consommation responsable



✓ LES ACTIONS CONCRÈTES À DÉCLINER :

Axe 1 : Réduire et valoriser nos déchets organiques

1. Inciter à la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination des publics scolaires
2. Inciter à la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination des autres publics
3. Renforcer le déploiement du compostage domestique et créer une culture commune autour de ces pratiques
4. Prendre en compte le tri des déchets et l'implantation de composteurs dans la conception et la rénovation des logements
5. Accompagner les commerces de produits alimentaires dans la réutilisation de leurs invendus

Axe 2 : Encourager l'allongement de la durée d'usage des objets et matériaux

1. Promouvoir et déployer les emballages réutilisables
2. Organiser et promouvoir les événements éco-responsables en lien avec l'économie circulaire
3. Favoriser le développement d'une filière et des flux de réemploi sur le territoire

Axe 3 : Promouvoir la consommation responsable

1. Accompagner au changement les habitants et acteurs du territoire vers une consommation plus responsable chez soi, au travail ou à l'école
2. Mettre en place des actions de sensibilisation dans les lieux de transport en faveur de la prévention des déchets durant ses voyages
3. Faciliter le lien et créer des synergies entre les différents acteurs et initiatives locales, associatives et économiques
4. Mettre en place un plan de communication en faveur de la prévention des déchets
5. Sensibiliser les acteurs du territoire et les habitants à la lutte contre les dépôts sauvages

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

Lors du Conseil de Territoire du 8 février 2023, le PLPDMA a été adopté, pour une durée de 6 ans.

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

Ce 2^{ème} programme a pour objectif de réduire de 15% notre production de déchets par habitant d'ici 2030, par rapport au niveau de 2010, soit de 385 kg par habitant en 2021 à 329 kg par habitant en 2030.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



26. L'OFFRE DE COMPOSTEURS

Nos ordures ménagères sont composées de 30% de déchets organiques, qui peuvent être revalorisés grâce au compostage, processus naturel de transformation des déchets organiques.

En compostant les déchets de cuisine et du jardin, une réduction d'environ 30 kilos par an et par habitant est possible. Grand Paris Seine Ouest met donc gratuitement à disposition des composteurs sur simple appel au 0 800 10 10 21.

4 modèles de composteurs pour 4 types de sites sont concernés : en appartement (voir nouveauté 2022), en pavillon, dans son quartier, dans sa résidence :



1. Composter en pavillon :



GPSO met à disposition un composteur de jardin, qui vous est livré directement à domicile. Les composteurs, modèle « Thermo King » NF Environnement en plastique recyclé (L/P 74 cm – H 78 cm) d'un volume de 400 litres sont livrés avec un kit complet comprenant aérateur et bio-seau.

2. Composter dans son quartier :



Afin de valoriser vos déchets organiques, GPSO promeut le compostage de quartier, supervisé par des associations locales. Ces composteurs sont localisés sur une carte interactive sur le site internet de GPSO.

3. Composter dans son immeuble :



GPSO vous accompagne, sur demande, dans la mise en place d'un projet de compostage collectif en pied d'immeuble.

✓ DEPUIS 2022 :

4. Composter dans son appartement :



Désormais, les retraits de lombricomposteurs peuvent s'effectuer directement à la Maison de la Planète en remplissant le formulaire en ligne sur le site internet de GPSO ou en contactant le 0 800 10 10 21.

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS : 1 264 composteurs délivrés à Boulogne-Billancourt

- Appartements : lombricomposteurs : 992 depuis 2013
- En maison individuelle : 169 depuis 2013 - Sous total individuel : 1161
- En résidence de copropriété : 101 depuis 2012
- Collectif dans un quartier : 2 – lieux : Les Dominicaines + Parc de Billancourt - Sous total collectif : 103

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



27. LE TRI SÉLECTIF

Le widget Info Déchets disponible sur l'application de la Ville 92100, regroupe toutes les informations géolocalisées liées aux différentes collectes qu'elles soient en porte-à-porte ou en points d'apport volontaire.



✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

Indicateurs de suivi des déchets courants (bac gris) :	
2019	236 kg/habitant
2020	223 kg/habitant
2021	234 kg/habitant
2022	213 kg/habitant
soit une diminution de 9,8 % par rapport à 2019	

La combustion des déchets permet d'alimenter en partie le réseau de chauffage urbain de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU).

Indicateurs de suivi des encombrants :	
2019	16 kg/habitant
2020	15 kg/habitant
2021	17 kg/habitant
2022	13 kg/habitant
soit une diminution de 19 % par rapport à 2019	

À savoir : les dépôts sauvages représentent **14% du coût** des déchets pour **3% des quantités** totales.

Indicateurs de suivi de la déchetterie fixe :	
2019	48 kg/habitant
2020	72 kg/habitant
2021	129 kg/habitant
2022	60 kg/habitant
soit une augmentation de 25 % par rapport à 2019	

Indicateurs de suivi de la déchetterie mobile :	
2019	2 kg/habitant
2020	2 kg/habitant
2021	2 kg/habitant
2022	2 kg/habitant
aucune évolution par rapport à 2019	

Indicateurs de suivi des déchets toxiques :	
2019	0,08 kg/habitant
2020	0,04 kg/habitant
2021	0,06 kg/habitant
2022	0,06 kg/habitant
Très peu d'évolution par rapport à 2019	

Indicateurs de suivi de récolte des déchets électriques et électroniques :

2019	20 tonnes
2020	12 tonnes
2021	14 tonnes
2022	12 tonnes
soit une diminution de 40 % par rapport à 2019	

Indicateurs de suivi de récolte du verre :

2019	21 kg/habitant
2020	22 kg/habitant
2021	22 kg/habitant
soit une augmentation de 5 % par rapport à 2019	

Indicateurs de suivi des bacs jaunes :

2019	43 kg/habitant
2020	45 kg/habitant
2021	47 kg/habitant
soit une augmentation de 9 % par rapport à 2019	

Indicateurs de suivi des bacs textiles :

2019	2kg/habitant
2020	2 kg/habitant
2021	1 kg/habitant
2022	1 kg/habitant
Très peu d'évolution	

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



✓ **CETTE ANNÉE 2023 :**

Cf focus sur le tri des déchets alimentaires page suivante :

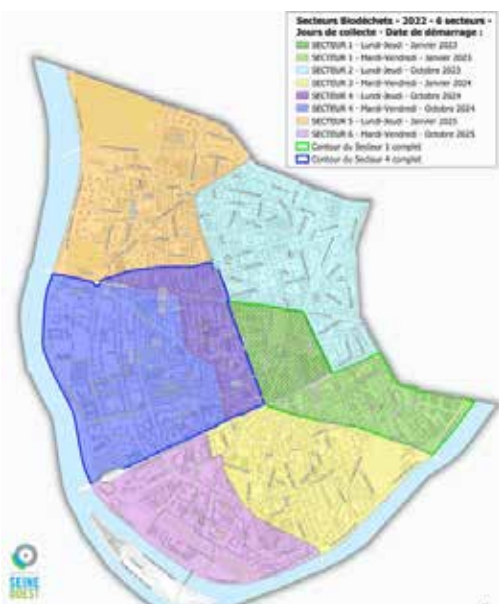
28. LE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC) prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets (déchets alimentaires + autres déchets naturels biodégradables) au 1^{er} janvier 2024.

L'objectif est de valoriser, sous forme de compost ou de combustible par méthanisation, ces biodéchets constitués pour l'essentiel d'épluchures, produits de cuisine et restes de repas, au lieu de les enfouir ou de les brûler, afin de réduire la production de gaz à effet de serre.

✓ PERSPECTIVES 2024 :

Depuis janvier 2023, notre territoire a commencé à déployer la mise en place d'un nouveau bac marron et deux jours de collectes pour celui-ci. Des kits de tri (bioseau et sacs compostables) ont été distribués aux habitants.



1 ^{ère} vague	Janvier 2023	secteur 1
2 ^{ème} vague	Octobre 2023	secteur 2
3 ^{ème} vague	Janvier 2024	secteur 3
4 ^{ème} vague	Octobre 2024	secteur 4
5 ^{ème} vague	Janvier 2025	secteur 5
6 ^{ème} vague	Octobre 2025	secteur 6

Une fois collectés, les déchets alimentaires sont acheminés vers une usine de méthanisation, ils sont alors transformés pour produire du biogaz, de l'électricité, de la chaleur, de l'engrais naturel ou du compost. En 2023, 140 tonnes de déchets alimentaires ont été collectées. Cela représente une production équivalente à 9100 litres de biocarburants ou 42 tonnes de compost.

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

- 30% des déchets collectés dans le bac gris sont des déchets alimentaires
- Une valorisation en biogaz et en compost
- Une économie de traitement pour la collectivité : le tarif de traitement pour les déchets alimentaires est de 19€ la tonne contre 103€ pour les ordures ménagères

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



29. LA COLLECTE DES DÉCHETS EN BENNES ÉLECTRIQUES

Le marché de collecte des déchets prévoit pour la période définitive l'utilisation de bennes électriques neuves par le prestataire pour la collecte des déchets Ordures Ménagères Résiduelles, emballages et papiers sur le territoire de Boulogne-Billancourt.



Avantages :

- Réduction des nuisances sonores (96 dB de niveau sonore en travail)
- Réduction des émissions de CO2

Motorisation puissante qui permet d'effectuer de longues distances : 100 km au lieu de 40 à 60 km avec les anciens modèles (une tournée de collecte fait en moyenne 45 km).

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



30. ECO BOX RECYCLERIE POUR LE RECYCLAGE DES ARTICLES SPORTIFS AU STADE LE GALLO

Déploiement au Complexe sportif Le Gallo de l'éco-box de la Recyclerie sportive de la Maison de la Planète.

Chaque année, plus de 100 000 tonnes d'articles de sport et de loisirs finissent à la poubelle ou en décharge, selon l'Agence de la Transition écologique (Ademe), alors que la moitié de ces volumes serait réemployable !

La Recyclerie sportive de la Maison de la Planète a donc construit une éco-box qui a pour but de récolter des articles sportifs afin de leur donner une 2^{ème} vie.

Types de matériels récoltés :

- Textile
- Équipements de mobilité : rollers, trottinettes, vélos...
- Matériels : ballons, raquettes...
- Pièces détachées : boulons, vis, pneus...
- Autres : médailles, coupes...

Circuit :

1. Collecte des articles sportifs dans les éco-box du Complexe sportif Le Gallo
2. Récupération par la Recyclerie sportive et acheminement vers l'atelier de la Maison de la Planète
3. Une fois récupérés par la Recyclerie sportive, les articles sont pesés puis triés en 3 catégories :
 - Matériel prêt à être réemployé : mise en vente directe dans la boutique de la Recyclerie sportive à des prix solidaires en vue de garantir un accès du sport à tous, et de sensibiliser à la thématique du réemploi,
 - Matériel nécessitant une réparation : avant d'être réintroduits en boutique, ces articles seront remis en état par la Recyclerie sportive.
 - Matériel pouvant être détourné : les articles ne pouvant pas être réparés/revendus directement, trouveront une 3^{ème} vie où leur usage sera détourné (des chaussettes deviendront éponges, des pneus de vélo bracelets, des t-shirts se transformeront en sacs, etc) lors d'ateliers de sensibilisation.



✓ CETTE ANNÉE 2023 :

À l'été 2023, 4 écobox de la Recyclerie sportive de la Maison de la Planète ont été installées au Complexe sportif Le Gallo :

- 1 dans la halle du TCBB
- 1 au club house rugby
- 1 au club house football
- 1 devant la loge des gardiens

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

Le dispositif mis en place est encore en phase d'expérimentation. Plusieurs kilos d'articles sportifs divers ont toutefois déjà été récoltés.

✓ PERSPECTIVES 2024 :

Un bilan complet sera effectué avant l'été 2024, permettant ainsi de disposer d'un premier chiffrage sur 1 année complète de fonctionnement.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



III. ENCOURAGER LA MOBILISATION DE TOUS



31. LA MAISON DE LA PLANÈTE POUR QUE CHACUN PUISSE RÉDUIRE DANS SON QUOTIDIEN, SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

La Maison de la planète accueille :

- Un guichet unique d'informations environnementales « Planète Info »
- Le low tech lab
- Une recyclerie sportive
- Un atelier de co-réparation de vélos
- Un espace de conférences
- Une cour végétalisée d'agriculture urbaine
- Une programmation d'ateliers pour tout public
- Un espace de collectes et recyclage permanent (piles, bouchons, stylos, textile, petit-électroménagers)
- Des expositions
- Une boîte à livres, une boîte à dons et une grainothèque
- Un atelier couture



✓ LES 7 GRANDS AXES DE LA PROGRAMMATION :

1. La santé, l'alimentation et les achats responsables
2. Les mobilités douces
3. La biodiversité et la végétalisation urbaine
4. Le tri et la réduction des déchets
5. L'eau
6. Les énergies et les matériaux
7. Le citoyen résilient et engagé face au dérèglement climatique

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

- Prix des Eco Maires en mars 2023, Prix interdépartemental de l'Innovation urbaine en octobre 2022.
- 28 750 visites dont 5 545 visites d'enfants des centres de loisirs, écoles, collèges et lycées
- Plus de 50 partenaires
- 240 lombricomposteurs distribués
- 745 kg de textile recyclés
- 534 kg de déchets d'équipements électriques et électroniques collectés
- 5 représentants Kogis ont partagé leurs connaissances avec 300 collégiens et lycéens de Boulogne-Billancourt le 17 octobre 2023

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



III. ENCOURAGER LA MOBILISATION DE TOUS



32. L'ATELIER DE BRICOLAGE DE LA MAISON DE LA PLANÈTE

Projet lauréat du 1^{er} Budget Participatif des Jeunes 2021 « l'atelier participatif de la Maison de la Planète » est un atelier de bricolage ouvert à tous sur adhésion équipé de 4 établis, de nombreuses machines et outils en libre-service, dont notamment un tour à bois et une imprimante 3D.

Le montant de l'adhésion annuelle est de 10 euros.

L'atelier est disponible aux adhérents les jeudis, vendredis et samedis de 9h à 19h.

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

Les réalisations des adhérents au sein de la Maison de la Planète :



✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

34 adhérents pour l'année 2023



Canapé en palettes



Bac de culture en lasagne



Sapin de Noël en palettes

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



33. L'ATELIER COUTURE DE LA MAISON DE LA PLANÈTE

L'atelier couture de la Maison de la Planète met à disposition des machines à coudre et du matériel toute l'année et accueille des ateliers de couture pour apprendre à réaliser des objets du quotidien.

✓ LES PERMANENCES COUTURE

La Maison de la Planète met à disposition des machines à coudre et du matériel pour favoriser la réparation et allonger la durée de vie des tissus.

Mise à disposition de matériel de couture :

- 2 machines à coudre Singer,
- Du matériel de couture (ciseaux, règles, stylos),
- Du tissu de seconde main,
- Des livres et tutoriels de couture,
- Une matériauthèque en libre accès pour les articles de couture (fil, aiguille, boutons, rubans etc).

La matériauthèque :

Elle fonctionne sur le principe du troc : chacun dépose et prend des articles de mercerie, c'est donc ceux qui utilisent la matériauthèque qui l'alimentent.

✓ LES ATELIERS DE COUTURE :

Des ateliers couture sont proposés mensuellement à la Maison de la Planète pour apprendre à réaliser soi-même des objets durables du quotidien à partir de tissus recyclés.



✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

- 14 ateliers de couture ont été organisés

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



34. LES ÉCOLES LABELLISÉES E3D

Il s'agit d'une démarche globale de développement durable portée par le ministère de l'Éducation nationale qui apporte des **solutions concrètes pour répondre aux objectifs de développement durable de l'Agenda 2030**, dans le cadre des enseignements et dans la gestion de l'établissement (énergie, eau, déchets...).



E3D

Etablissement en Démarche de Développement Durable

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

Au total, 11 établissements scolaires publics et privés sont labellisés au 1^{er} ou 2^e niveau.

Niveau 1 : première étape de la démarche : le projet est présenté aux différents acteurs, il est intégré au projet d'établissement, une démarche partenariale est engagée et diverses actions sont concrétisées.

- Maternelles Lazare Hoche, Belle Feuille, Point-du-Jour.
- Primaire du Numérique et Silly
- Lycée Etienne-Jules Marey



Niveau 2 : la démarche est désormais solide et implique l'ensemble des piliers du développement durable. Les porteurs de projets sont formés, les partenariats sont consolidés, le nombre d'actions devient conséquent.



- Élémentaire Glacières
- Primaire des Sciences et de la Biodiversité
- Collèges Landowski et Saint-Joseph du Parchamp
- Lycée Simone Veil (Cleanup Day)



✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

	Niveau 1	Niveau 2
2019	1 école	0 école
2020	1 école	1 école
2021	4 écoles	2 écoles
2022	4 écoles / 1 lycée	2 écoles / 1 collège / 1 lycée
2023	5 écoles / 1 lycée	2 écoles / 2 collèges / 1 lycée

✓ PERSPECTIVES 2024 :

Appel à candidature auprès des écoles non engagées pour le moment.
Augmenter le nombre d'établissements scolaires voulant obtenir le niveau 2.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



35. LES TRAVAUX DU CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS ET LE JARDIN GEORGETTE BŒUF

Le Conseil communal des enfants (CCE) est une assemblée de 38 élèves élus parmi les classes de CM1 et de CM2, réparties sur les 14 écoles élémentaires publiques et les 5 écoles élémentaires privées de la Ville.

Les jeunes élus réfléchissent et échangent sur diverses thématiques en rapport avec le développement durable.

Au jardin Georgette Bœuf, les petits Boulonnais ont la grande chance de bénéficier du précieux legs de la famille Bœuf, horticulteurs de métier, passionnés de nature qui ont offert aux enfants de la ville, un petit coin de paradis de 235 m² donnant sur le passage Louis Lumière.

Ainsi, chaque mercredi et pendant les vacances scolaires, une trentaine d'enfants participe à l'atelier nature du Jardin pédagogique Georgette Bœuf, pour y découvrir la permaculture, les végétaux, les sciences participatives et les animaux. Classé refuge LPO depuis 2015, le lieu accueille de multiples espèces d'oiseaux et d'insectes.



✓ CETTE ANNÉE 2023 :

- Le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires ;
- La collecte des denrées alimentaires pour la Banque alimentaire ;
- Le tri du papier dans les écoles ; Le tri sélectif dans les cours de récréation ;
- Les circulations douces et le partage de l'espace urbain ; La réorganisation des cours de récréation.
- L'engagement pour une Ville plus verte ; L'utilisation de l'eau,
- La sensibilisation des citoyens au respect des différents lieux, à leur propreté et à une cohabitation avec les animaux ;
- Les sans-abris
- L'égalité filles-garçons,

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

En 2022 la charte ville amie des enfants a été renouvelée.

Le plan d'actions de la Ville s'articule autour de 4 engagements :

1. Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité, en considérant la nutrition comme facteur déterminant du développement de l'enfant et de l'adolescent.
2. Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité, en assurant un accès aux services publics pour tous les enfants y compris les plus défavorisés.
3. Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et les jeunes de son territoire, en accompagnant les parents et les jeunes faces aux défis de l'adolescence.
4. Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune, en participant à la consultation nationale des 6/18 ans.

✓ PERSPECTIVES 2024 :

La sécurité, l'éducation et l'hygiène de l'eau, l'engagement des jeunes via la consultation nationale des 6/18 ans de l'UNICEF

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



36. L'INITIATIVE CLIMATIQUE DE GREENLANDIA



Sur les traces du Commandant Jean-Baptiste Charcot qui conduisit huit missions scientifiques entre 1925 et 1936, dans le Scoresby Fjord au Groenland, à bord du « Pourquoi-pas ? », Greenlandia est une initiative climatique Boulonnaise, construite sur trois piliers d'actions pour replacer l'Homme au cœur de la thématique climatique :

1. Pilier pédagogique
2. Pilier scientifique
3. Pilier documentaire

Greenlandia observe, témoigne à travers des livres, des expositions photographiques, des documentaires, des reportages, développe des actions et programmes pédagogiques entre le Groenland et la France, soutient la recherche scientifique à travers ses partenariats pour comprendre comment ces populations autochtones s'adaptent dans ce contexte climatique plus extrême qu'ailleurs en arctique.

70° Nord, côte Est du Groenland, Ittoqqortoormiit est l'un des villages les plus isolés du monde. Situé à l'embouchure du

Scoresby Fjord, il s'inscrit dans le plus grand système de fjords au monde. Cartographié entre 1925 et 1932 par le Commandant Charcot, le fjord et son village de 350 âmes actuellement, ont abrité une station de recherche française en 1932-1933.

Le témoignage des populations connectées à la Nature et en première ligne de phénomènes climatiques, vers les populations urbaines est l'une des clefs pour aborder cette crise planétaire.

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

- Conférence de Greenlandia **sur les traces du commandant Charcot** en date du 9 février 2023 en présence d'Anne Manipoud-Charcot, arrière-petite-fille de l'explorateur
- La classe de 5ème du collège Bartholdi devient la classe ambassadrice du projet Greenlandia qui pourra correspondre pendant 2 ans avec une classe du village d'Ittoqqortoormiit, échanger avec des scientifiques et des experts de terrain
- Le lundi 15 mai 2023 la classe de 5^e B du collège Bartholdi a reçu une délégation de sept jeunes venus du Groenland. Ils ont visité la Maison de Jean-Baptiste Charcot.
- Le mardi 12 décembre la classe ambassadrice du climat du collège Bartholdi s'est rendue au Museum National d'Histoire Naturelle pour visiter les confidentielles salles de conservation du musée accompagnée de spécialistes.

✓ PERSPECTIVES 2024 :

Les élèves de la classe ambassadrice continueront leur travail toute l'année pour sensibiliser les jeunes Boulonnais à l'ouverture sur le monde et aux changements climatiques. Ils seront formés aux problématiques climatiques du Groenland et témoigneront leurs connaissances aux autres collégiens de la Ville à travers un format de journal télé et des kits pédagogiques. Si les conditions sont réunies, le projet **se conclura par un voyage de la classe ambassadrice au Groenland, à Ittoqqortoormiit en 2025.**

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



37. LE BUDGET PARTICIPATIF JEUNESSE

La ville a voté le 18 mars 2021, la création d'un budget participatif doté d'une enveloppe d'un million d'euros d'investissement et destiné aux projets répondants à un des 17 objectifs de développement durable par l'ONU, portés par des jeunes âgés de 15 à 25 ans. Conformément aux recommandations du CESEL (Conseil Economique Social Environnemental Local), les projets ont pour but d'améliorer la qualité de vie, d'imaginer la ville de demain, et ce, au bénéfice de tous les Boulonnais.

En 2021 (première édition) : 7 projets ont été sélectionnés par vote des Boulonnais :

1. Atelier de bricolage
2. Refuges pour oiseaux
3. Hôtels à insectes
4. Boîtes à livres
5. Mur de street-art
6. Street-art mettant en avant l'image de la Ville
7. Décoration du City Stade El-Ouafi

En 2022 (deuxième édition) : 11 nouveaux projets ont été sélectionnés par vote des Boulonnais :

1. Recharger un téléphone portable en pédalant
2. Marquages ludiques
3. Des fruitiers dans nos quartiers
4. Une mare pour les crapauds
5. Soutenir les coccinelles pour la biodiversité
6. Développer l'économie circulaire grâce à l'Upcycling et la Seconde Main
7. Tricot urbain
8. Mur peint
9. Parc de Street Workout/Parcours Fitness
10. Aire de jeux pour animaux
11. Installation de lettres géantes « Boulogne-Billancourt »

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

→ L'année 2023 a été l'occasion de mettre en œuvre la quasi-totalité des projets issus de la 1^{ère} édition / 2 projets toujours en cours de réalisation : **(1)** Street-art mettant en avant l'image de la Ville + **(2)** Décoration du City Stade El-Ouafi.

→ Les projets issus de la 2^{ème} édition sont quasiment tous en cours de réalisation (mais amorcés pour 80% d'entre eux).

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

Les critères de sélection des projets témoignent de la volonté d'inscrire ces projets dans une démarche de développement durable puisqu'ils reposent sur les 17 objectifs de développement durable fixés par l'ONU.

→ Indicateurs : taux de consommation de l'enveloppe / nombre de personnes contributrices (jeunes porteurs + votants) : 1022 personnes (628 en 2021 + 394 en 2022), **autant de relais pour promouvoir les valeurs du dispositif.**

✓ PERSPECTIVES 2024 :

Mise en œuvre de l'ensemble des projets issus des deux premières éditions aux vacances de juillet afin de lancer la troisième édition en septembre 2024.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



38. LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ESPACES VERTS DES CONSEILS DE QUARTIER



La Ville est découpée en 6 quartiers avec ses 156 conseillers de quartier, relais entre les habitants et la Mairie, qui sont consultés sur toutes les questions liées à la vie de leur quartier : Aménagements, environnement, commerces, animations, sécurité, transports en commun...

C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de créer 4 commissions dans chaque conseil de quartier, dont une dédiée au Développement Durable et aux Espaces Verts.

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

4 réunions de la commission Développement Durable et Espaces Verts :
 → 2 dans le quartier Sully-Gallieni (parcours phytosanitaire avec GPSO)
 → 2 dans le quartier Les Princes-Marmottan (étude pour la mise en place de bacs avec récupération des eaux de pluie sur le parvis Maître Jacques)

Outre le travail mené par cette commission, les conseils de quartier ont été sensibilisés de diverses façons aux enjeux de développement durable :

→ **Sensibilisation au compostage** : Lors des réunions des 6 conseils de quartier, la Maison de la Planète (en lien avec un maître composteur de GPSO) a eu l'occasion de présenter la démarche de compostage individuel et collectif à l'ensemble des conseillers de quartier.

→ **Sensibilisation à la nouvelle collecte de tri alimentaire** : GPSO a également pu présenter la nouvelle collecte des déchets alimentaires auprès des conseillers de quartier.

→ A noter la mobilisation de l'ensemble des conseillers concernant la mise en œuvre du stationnement des 2 roues motorisés sur chaussée (identification des zones de regroupement des 2 roues motorisés sur trottoir), **inscrivant ainsi leur action dans une logique de renforcement du caractère piéton de Boulogne-Billancourt / « ville Piétonne » (une des douzes mesures des Etats généraux de l'Espace public).**

→ A noter enfin l'organisation d'une visite nocturne en car des illuminations de Noël, en présence de GPSO et Bouygues Energies et Services, **cette tournée ayant été l'occasion de resensibiliser les conseillers de quartier à la politique de GPSO en matière d'éclairage public, avec une réduction des consommations d'énergie rendue possible grâce au passage de l'ensemble de la Ville en LED.**

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

→ Plusieurs visites et interventions réalisées en 2023 auprès des conseillers de quartier.

✓ PERSPECTIVES 2024 :

Modernisation du format des commissions dans le cadre du renouvellement des mandatures et relance des visites interquartiers (Syctom, Pavillon des Projets, Maison de la Planète...).

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



37. LE SEMI-MARATHON DE BOULOGNE-BILLANCOURT, UN ÉVÈNEMENT ÉCORESPONSABLE

Le semi-marathon de Boulogne-Billancourt (plus de 10 000 inscrits et 8 700 partants lors de l'édition 2023) est conçu comme un événement éco responsable avec un grand nombre de dispositifs mis en place pour le tri des déchets et la sensibilisation des participants.

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

Les dispositifs suivants ont été mis en place lors de l'édition 2023 :

- Moquette lavable et réutilisable (1000 m2) au sein du village de remise des dossards
- Présence d'éco-acteurs à chaque point de ravitaillement pour indiquer aux coureurs comment trier leurs déchets
- Location d'une signalétique spécifique de tri des déchets très visible afin d'orienter les participants vers le bon bac
- Planification d'un ramassage différencié avec GPSO le jour de la course
- Bacs de collecte de biodéchets, pour méthanisation
- Utilisation d'éco cup avec récupération et lavage écologique
- Circuit court pour les denrées alimentaires
- Réduction du gaspillage alimentaire avec le partenaire Réducto et dons à la Banque Alimentaire
- Mise en place de toilettes sèches
- Récupération des vêtements sur la ligne de départ par les bénévoles puis transmission des vêtements collectés à la Recyclerie sportive de la Maison de la Planète
- Mise en place d'un stand sur le village de départ afin que les coureurs puissent déposer leurs vêtements



✓ PERSPECTIVES 2024 :

- Établir un bilan bas carbone de l'événement, pour identifier les principaux postes de gisement et agir dessus
- Compenser les émissions de carbone liées à l'organisation de l'événement en investissant dans des projets de compensation
- Encourager des pratiques saines en proposant aux coureurs un suivi par des coaches et en mettant en avant les avantages de l'activité physique pour la santé
- Analyser la provenance des participants et leur mobilité afin de leur conseiller les moyens de déplacement collectifs
- Sensibiliser les participants aux pratiques durables

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



40. LE PAVILLON DES PROJETS

Le Pavillon des projets est un centre d'information, d'exposition et d'événements culturels dédié à l'urbanisme, l'architecture et au développement durable installé sur le quartier Ile Seguin- Rives de Seine. Situé au cœur de l'EcoQuartier du Trapèze, il est tout à la fois la vitrine de cette vaste opération d'aménagement et un lieu culturel. **Il accueille chaque année 8000 visiteurs.**

L'exposition permanente invite le public à découvrir l'histoire des usines Renault implantées à Boulogne-Billancourt pendant tout le XX^e siècle et se prolonge avec la reconversion du site en Eco-Quartier, démarrée en 2004. Le visiteur peut parcourir l'exposition librement ou accompagné d'un médiateur.



Le Pavillon des projets organise également des conférences, visites guidées, ateliers, en lien avec l'héritage industriel et l'aménagement récent du site qui s'adressent au grand public et aux professionnels, aux scolaires et aux familles.

Par ailleurs, il joue un rôle central dans la diffusion des principes du développement durable dans l'architecture et l'urbanisme.

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

L'année 2023 a été marquée par une série d'activités de qualité. Parmi celles-ci, la conférence «Biodiversité, ADN de la ZAC» a constitué un moment phare lors des Journées Nationales de l'Architecture, explorant le thème NATIONAL de «l'Architecture et la Transition Écologique» ou celle animée par l'agence de Paysage Base, «Le Fleuve comme Ligne de Vie».

Les visiteurs ont été conviés à des balades découvertes, offrant une plongée instructive dans les méandres de l'EcoQuartier. Ces excursions avaient pour objectif d'informer les résidents sur les concepts fondamentaux du développement durable, inscrits dans le cadre de l'écoquartier du Trapèze.

De plus, l'équipe d'animation du Pavillon des projets a déployé une programmation dédiée à l'attention des écoles boulonnaises. Des thèmes tels que les mobilités douces, la biodiversité et le réchauffement climatique ont été abordés de manière ludique et éducative.

✓ PERSPECTIVES 2024 :

Le Pavillon des Projets s'implique également dans les phases concrètes des travaux au cœur de l'opération Ile Seguin Rives de Seine. Des ateliers pédagogiques ont été spécialement conçus pour accompagner les habitants tout au long de la phase de construction du projet de réaménagement de la rue du Vieux Pont de Sèvres. Ils permettront d'aborder avec les scolaires des thématiques aussi variées que les îlots de fraîcheur, les mobilités douces et la préservation de la biodiversité, offrant ainsi une approche holistique du processus de transformation urbaine.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



41. VOYAGE EN INDUSTRIES

Un parcours sonore et urbain à la découverte du patrimoine de Billancourt et dévoilé lors des Journées Européennes du Patrimoine.

Voyage en Industries invite Boulonnais et visiteurs à plonger au cœur de l'histoire industrielle de Billancourt.

Accessible à tous, cette promenade urbaine propose une (re)découverte des quartiers du Trapèze, de l'Île Seguin et du Pont de Sèvres, par une approche historique, sociale, urbaine et architecturale.

Par sa proximité à la capitale, sa situation en bord de Seine et sa localisation sur des axes routiers importants, **la Ville devient une terre propice à l'installation des industries dès le XVII^{ème} siècle.** Au fil des années, elle voit s'installer les premières blanchisseries, tanneries, industries de moteurs d'aviation ou d'automobile, notamment Renault qui a façonné la ville pendant près d'un siècle.

Ponctuée de **témoignages des anciens salariés de Renault** et des documents d'archives issus notamment des archives municipales, cette promenade révèle le patrimoine industriel, technologique, urbain et social, aujourd'hui invisible et questionne le patrimoine de demain.

À travers **neuf capsules sonores**, ce parcours guide le visiteur vers les stations mémorielles du quartier Île Seguin Rives de Seine : Métro Billancourt, Place Bir Hakeim, Place Jules Guesde, avenue Émile Zola, Bâtiment X, Pont Renault, La Seine Musicale, Métal 57, Quartier du Pont de Sèvres.

Interactif et participatif, Voyage en Industries offre un parcours personnalisé, selon les souhaits des visiteurs. Le parcours complet (environ 1h30) peut s'effectuer de manière libre, en suivant la signalétique dans la ville ou en étant guidé par un guide conférencier du Pavillon des Projets ou de l'OTBB. Chaque station peut également être découverte indépendamment des autres, au gré des déambulations de chacun.

Les stations sont situées entre 3 et 10 minutes de marche les unes des autres. L'ensemble du parcours alterne ainsi temps de marche (45 minutes) et temps d'écoute (9 x 5 minutes en moyenne), pour une durée totale de visite entre 1h15 et 2h. Chaque station mémorielle est accompagnée d'un QR code renvoyant vers le contenu sonore et visuel.

Premier temps fort du projet de valorisation culturelle et mémorielle du quartier Île Seguin Rives de Seine, porté par le Pavillon des projets, ce parcours qui a été dévoilé au public dans sa phase de préfiguration lors des Journées du Patrimoine se verra au fil du temps enrichi de contenus, d'œuvres d'art et de mobilier dans l'espace public grâce aux partenariats initiés avec Renault, Emerige, BNP PI et Bouygues Immobilier...

Il sera en outre ponctué d'une riche programmation culturelle. Aujourd'hui déployé sur le quartier Île Seguin Rive de Seine, il pourra se développer vers l'ensemble de la Ville pour aborder l'histoire des autres industries autrefois présentes à Boulogne-Billancourt. Il ambitionne de faciliter les interactions sociales, d'apporter de la cohérence et de créer du lien : à l'histoire, au territoire, au patrimoine, aux projets de l'Île Seguin, à la Seine, à Boulogne-Billancourt, comme aux autres villes du Département.

Ce parcours de préfiguration se déploie sur le quartier du Pont-de-Sèvres, le Trapèze et l'Île Seguin. Il a été conçu et produit par Manifesto pour la SPL Val de Seine Aménagement, en lien avec les associations AMETIS, ATRIS et Renault Histoire sous l'égide d'un conseil d'experts constitués d'historiens, sociologues, conservateurs du patrimoine.

Modalités de participation : www.ileseguin-rivesdeseine.fr/fr/evenements/programmation-culturelle



Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



IV. RENFORCER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

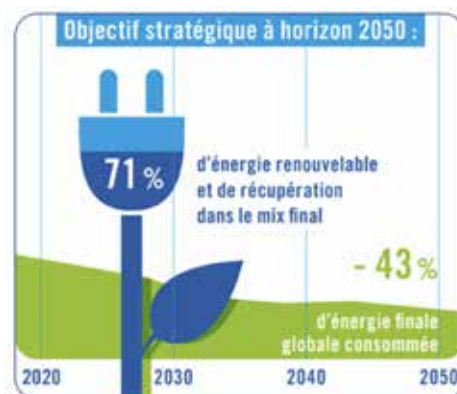


42. LE SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES

Le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) 2020-2025 de Grand Paris Seine Ouest a pour objectif de répondre au défi climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques sur le territoire d'ici l'horizon 2030.

Il répond à trois objectifs nationaux pour 2030 :

1. Réduire de 40% l'émission des gaz à effet de serre par rapport à 1990
2. Réduire de 20% les consommations énergétiques par rapport à 2012
3. Augmenter de 32% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale



Dans le cadre de l'axe 1 "Contribuer localement à la diminution des émissions de gaz à effet de serre" de son PCAET, Grand Paris Seine Ouest prévoit de développer massivement la production d'énergie renouvelable sur son territoire.

Il s'agit de permettre au territoire d'atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, conformément aux objectifs nationaux de l'Accord de Paris de 2015 et d'améliorer l'indépendance énergétique du territoire et plus largement de la région Île-de-France, où une majorité de l'énergie consommée est importée.

L'ambition du Schéma Directeur des Énergies, est de :

- Planifier la transition énergétique de GPSO
- Programmer le développement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur et de froid.

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

Le schéma est construit en 3 grandes parties :

1. Un diagnostic des productions d'EnR&R sur le territoire.
2. Une phase de scénarisation qui interrogera plusieurs scénarios de développement de telle ou telle filière afin de définir la stratégie à adopter.
3. Une déclinaison opérationnelle pour véritablement planifier le développement des EnR et des filières à privilégier, identification de foncier, outils de facilitation pour les porteurs de projet...

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

L'objectif « réaliste et atteignable » est de multiplier par quatre la production annuelle d'EnR&R locale d'ici à 2030, de 652GWh/an, contre 159GWh/an en 2012. Cela revient à porter la part d'EnR&R à 25% de la consommation d'énergie finale du territoire, contre environ 4% aujourd'hui, en considérant que la consommation baisse dans le même temps.

Les indicateurs de suivi du plan d'actions sont en cours de définition mais pourront par exemple être le taux d'EnR des réseaux de chaleur urbain du territoire, ou encore le nombre de projets solaires photovoltaïques ayant été réalisés sur une année.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



43. L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Afin de diminuer la consommation d'énergie du territoire et de réduire la pollution lumineuse, l'éclairage public est modernisé lors des opérations d'aménagement structurantes.

L'éclairage public de la Ville représente 7520 points lumineux.

Dès 2008, la ville a engagé un vaste plan de rénovation de l'éclairage public dans le cadre d'un partenariat public privé de 108 M€ sur 20 ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'ensemble de l'énergie électrique fournie pour les installations d'éclairage public et de feux tricolores est **d'origine verte** « **standard** », qui garantit que l'électricité a été produite à partir d'une source d'énergie renouvelable (hors hydraulique) et injectée dans le réseau électrique.

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

En 2023, notre Ville figure encore parmi les plus sobres et les plus avancées des grandes Villes en matière d'éclairage public totalement durable, avec 100% de notre parc en LED, un pilotage au point lumineux, des mesures ciblées, des gradations d'intensité libre.



L'intensité utilisée de la luminosité actuellement est le suivant :

- 50% de la puissance maximale des points lumineux à l'allumage
- 20% entre 22h30 et 6h (soit une économie de 80% de la puissance lumineuse)
- 50% après 6h jusqu'au lever du soleil

D'autres avantages, grâce à ces investissements, pourront voir le jour car les nouveaux candélabres seront susceptibles d'accueillir et de relayer de nouveaux services connectés (bornes de recharge, capteurs, sondes...) qui auront des effets vertueux au plan du développement durable.

Bilan des chantiers 2023 :

BOULOGNE-BILLANCOURT (DANS LE CADRE DU PPP) :

- **Rue du Belvédère** : 8 points lumineux
- **Rue du Parc** : 2 points lumineux
- **Rue du Pavillon** : 13 points lumineux
- **Rue des Princes** : 11 points lumineux
- **Avenue Robert Schuman** : 138 points lumineux
- **Passage Châteaudun** : 4 points lumineux
- **Rue Nina Berberova** : 8 points lumineux

✓ PERSPECTIVES 2024 :

- **Rue du Port** : 5 points lumineux
- **Rue Yves Kermen** : 24 points lumineux

Par ailleurs, un **Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière (SCAL)** est lancé au niveau de tout le territoire de GPSO, afin de définir les besoins et les prescriptions à mettre en place sur le territoire en matière d'éclairage. Ce document cadre sera joint au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Focus Plan de rénovation du patrimoine d'éclairage des locaux GPSO

Au conservatoire de Boulogne-Billancourt au cours de l'été 2023, l'ensemble des éclairages intérieurs du niveau Mezzanine ont été remplacés par des luminaires LED pour un montant de 145 000 € TTC. A cet effet, 136 appareils LED ont été installés pour une puissance globale de 3 800 W en remplacement de 154 appareils à tube fluorescents d'une puissance globale de 10 400 W. La consommation électrique liée à l'éclairage pour ce niveau a été réduite de 63%. Pour les 4 bureaux de ce même niveau, des luminaires à LED gradables ont été installés afin que les agents puissent ajuster l'éclairage en fonction de la luminosité extérieure. Le programme de rénovation des éclairages intérieurs se poursuivra dans les années à venir.

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

- 100% en LED, totalement durable, la consommation électrique est de 1,7 GWh en 2022 (donnée 2023 non consolidée) et a baissé de 57% depuis 2008.
- L'économie financière pour la Ville est d'environ 200.000 € / an.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



44. FOCUS SUR LA GÉOTHERMIE

La géothermie est un trésor sous nos pieds. Elle permet d'exploiter l'énergie contenue dans le sol afin de fournir de la chaleur aussi bien que du froid

Il s'agit d'une source d'énergie inépuisable, pilotable et décarbonée. Elle améliore et préserve la qualité de l'air en ville en produisant une énergie abondante sans combustion.

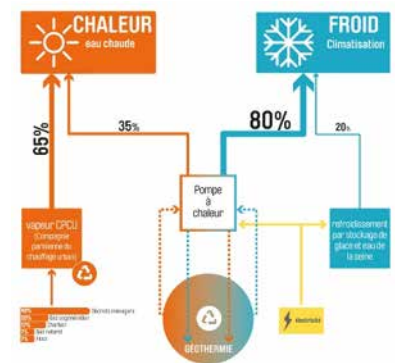
La géothermie ne dépend pas des fluctuations de prix des énergies fossiles, elle est indépendante des contextes géopolitiques internationaux.



Depuis 2013, le Trapèze fait partie des 13 premiers titulaires du label ÉcoQuartier. La nature et l'eau sont partout visibles, notamment sur les 7 hectares du parc de Billancourt dédiés à la détente, à la promenade et aux activités sportives et sous lequel la Ville a déployé un réseau de chaleur et de froid innovant, permettant de **consommer 33 % de moins que dans les autres quartiers**.

Encore amélioré en 2017, grâce à la mise en place de thermofrigopompes (pompes à chaleur) sous le parc de Billancourt, y est produit grâce à la géothermie :

- 80% de l'eau glacée
- 65% de l'eau chaude



Deux techniques et trois types de production existent pour produire du chaud et du froid pour toutes les infrastructures du quartier :

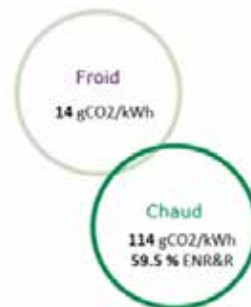
- 65 % de production de chaud à partir des échangeurs de la CPCU (vapeur issue de l'incinération des déchets ménagers)
- 35% de production chaud et froid à partir de :
 - La géothermie superficielle (60%)
 - Le stockage de glace sous la culée du pont de Sèvres produite par des groupes d'eau glacée (40%)

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

Les études menées suite à la réflexion pour étendre le périmètre de délégation de service public du réseau de chaleur et de froid Seguin Rives de Seine ont permis d'étendre le réseau chaud jusqu'à l'hôpital Ambroise Paré AP-HP. De ce fait, il est prévu de raccorder des abonnées d'ici 2025 sur le passage du réseau.

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

- Taux d'énergie renouvelable du réseau de chaleur : 60%
- Contenu carbone du réseau de chaleur : 114 g CO₂/kWh
- Contenu carbone du réseau de froid : 14 g CO₂/kWh



Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



45. FOCUS SUR LE BIOGAZ

Gaz combustible issu de la fermentation de déchets organiques d'origine animale ou végétale en absence d'oxygène, le biogaz est composé d'environ :

→ 2/3 de méthane (CH₄)

→ 1/3 de dioxyde de carbone (CO₂)

Il est notamment produit à Boulogne-Billancourt **de façon expérimentale** jusqu'ici, par la collecte et la valorisation des biodéchets dans les écoles et sur les marchés :



Indicateurs de suivi : nombre de tonnes valorisées pour la totalité des écoles de la Ville :

27,6 tonnes en 2019
8,5 tonnes en 2020
7,3 tonnes en 2021
7,6 tonnes en 2022
38,594 tonnes en 2023

Indicateurs de suivi : nombre de tonnes valorisées pour les marchés :

28,3 tonnes en 2019
51,7 tonnes en 2020
42,3 tonnes en 2021
28,2 tonnes en 2022
37,5 tonnes en 2023

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 prévoit que chaque citoyen se voit proposer avant 2025, une solution de tri à la source de ses biodéchets afin de les valoriser par du compost et/ ou par méthanisation cf focus « tri des déchets alimentaires ».

✓ CETTE ANNÉE 2023 DANS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX :

Pour ses propres équipements, la Ville a également passé en 2018 un marché d'exploitation « MTI GER » de neuf ans.

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

Ce marché représente un coût moyen annuel de 3 M€ TTC dont pour la fourniture de l'énergie (gaz, électricité, réseau de chaleur et froid urbain).

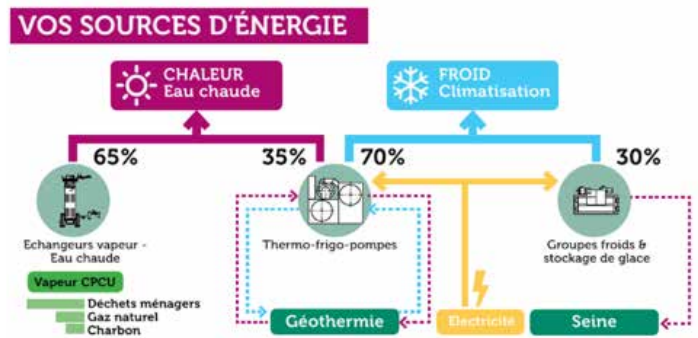
Les travaux de rénovation des installations techniques et d'entretien des chaufferies ont permis de réduire de -22% la consommation depuis 2018, répartie comme suit : 22,65 % d'économies en gaz, 20,4 % réseau et 17,65 % électricité ; soit une économie de 300K€.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



46. FOCUS SUR LA CHALEUR FATALE

Le dispositif piloté par IDEX Seguin Rives de Seine Energies permet d'alimenter un réseau d'eau glacée ainsi qu'un réseau de chaleur. La base de ces productions d'énergie se fait ainsi à partir d'une production de froid dont la chaleur fatale est valorisée.



Chaque production présente ses avantages :

- Centrale du Parc Est : production simultanée de chaud et de froid grâce à la ressource géothermale disponible sur le trapèze (8 puits de forage pompant à 24m de profondeur sont répartis sur la zone).
- Sous-station alimentée par le réseau de chaleur de Paris qui permet de bénéficier d'une chaleur vertueuse (entre 40% et 50% proviennent la combustion des ordures ménagères et une production biomasse a été mise en service en 2016), sans nécessiter de combustion sur le territoire de Boulogne.
- Centrale Froid du Pont-de-Sèvres : le refroidissement de la production se fait sur eau (meilleure performance que sur air) tout en utilisant une ressource locale disponible : l'eau de Seine. Cette centrale dispose de plus d'un stockage de glace qui permet d'optimiser les appels de puissance et les consommations électriques.

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

Sur 64 KWh de chaleur vendue, 34 % proviennent de la centrale TFP du Parc Est (géothermie), soit 22 KWh sur les 64KWh vendus.

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

→ 3 GWh/an de froid sont valorisés grâce à la récupération de chaleur fatale issue de la production de chaud de la centrale du Parc Est, soit 41% des besoins froid annuels du réseau.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



47. LE DÉCRET TERTIAIRE APPLIQUÉ AUX BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET LES CAPTEURS DE CO² DANS LES ÉCOLES ET LES CRÈCHES

Le décret tertiaire engage les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique qui impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique.



Il porte sur les 60 bâtiments, au sens large, **de plus de 1.000m², pour assurer le suivi de la réduction des consommations** par rapport à 2010, de :
 → - 40% en 2030 → - 50% en 2040 → - 60% en 2050

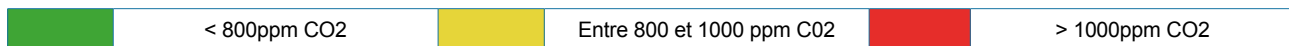
Une attestation annuelle des consommations avec la notation **Eco énergie tertiaire** qualifiera l'avancée dans la démarche de réduction de la consommation énergétique, d'un niveau de consommation énergétique annuelle insatisfaisant (feuille grise) à un niveau excellent (trois feuilles vertes).



La Ville a installé **plus de 300 capteurs de CO² dans toutes ses écoles**. Ces sondes mesurent également la température, l'humidité et les composés organiques. Cela permet d'évaluer le niveau de renouvellement de l'air et par conséquent de déterminer la fréquence d'aération nécessaire pour chaque local, et de l'adapter en fonction de sa configuration.

Ces sondes sont paramétrées pour répondre aux recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique, dans le cadre de la pandémie en vigueur, qui recommande de maintenir le taux de CO₂ **en dessous de 800ppm**. Ce niveau est plus bas que les 1000ppm du Règlement Sanitaire Départemental (RSD). Le CO₂ (du Dioxyde de Carbone) est un gaz expiré lors de la respiration ou issue d'une combustion. Le taux de CO₂ à l'extérieur est de 400ppm (ppm = part par million, soit millionième). Ce gaz n'est pas dangereux sauf à de très hautes concentrations. L'impact du CO₂ sur les fonctions cognitives est reconnu. Un niveau de 1000ppm de CO₂ (seuil RSD) correspond à une perte de plus de 30% des fonctions cognitives (10% à 800ppm).

Les sondes disposent d'un avertisseur lumineux temps réel qui indique les taux de CO₂ suivants :



✓ CETTE ANNÉE 2023 :

Schéma Directeur Énergie Décret Tertiaire :

La première phase analyse des consommations de la mission Schéma Directeur Énergie Décret Tertiaire est achevée.

Cette mission se décline en trois phases :

- Phase 1 : analyse des consommations
- Phase 2 : diagnostic du patrimoine
- Phase 3 : construction d'un schéma directeur énergie

La phase 1 qui consiste en l'étude des consommations énergétiques du patrimoine, la définition des années de référence site à site et l'inscription sur la plateforme OPERAT a été réalisée en 2022 et poursuivie en 2023.

Déploiement des sondes CO₂ :

Toutes les sondes ont été installées dans les écoles et ont été paramétrées

Le déploiement aux crèches s'est fait courant de l'année 2023 et seront paramétrées au premier trimestre 2024.

Un big data sera mis en place pour récupérer et traiter toutes les mesures afin d'affiner les audits énergétiques entrepris dans le cadre du décret tertiaire.

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

Les consommations attendues sur le tertiaire sont de :

- - 40% en 2030 → - 50% en 2040 → - 60% en 2050

À ce jour, nous avons déjà réalisé un gain de 24,5 % soit 4 899 MWh.

Le gain restant à réaliser pour 2030 est 1 998 MWh et pour 2050 il est 4 900 MWh.

✓ PERSPECTIVES 2024 :

En 2024, les diagnostics énergétiques les plus pertinents de la phase 2 seront lancés.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



48. CONSEILLER ET ACCOMPAGNER LES HABITANTS AVEC LE GUICHET UNIQUE DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

Mis en place au printemps 2021, le guichet unique de la rénovation de l'habitat de GPSO a pour objectif de faciliter la prise en charge des demandes de conseil en rénovation, en maison individuelle comme en copropriété, et d'assurer une meilleure visibilité et lisibilité des aides à disposition des habitants du territoire.

Cette porte d'entrée unique pour les habitants du territoire permet aux habitants d'être mis en relation avec l'interlocuteur adapté à sa demande, qu'elle porte sur la rénovation énergétique, l'adaptation du logement à la perte de mobilité ou la réhabilitation du logement.

En remplissant le formulaire dédié sur le site internet www.seineouest.fr ou en appelant le numéro d'appel gratuit de GPSO (0 800 10 10 21), les ménages peuvent prendre rendez-vous avec leur conseiller ou sont rapidement recontactés pour obtenir des renseignements et/ou être accompagnés en fonction de leur statut d'occupation (locataires/propriétaires occupants ou bailleurs), de leurs ressources, et du stade d'avancement du projet.

Ce guichet unique s'appuie sur 2 dispositifs :

- L'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) GPSO Energie
- L'Opération Habitat Qualité dispositif opérationnel mis en place par GPSO afin d'inciter à la rénovation des logements.

✓ CETTE ANNÉE 2023 : LES CHIFFRES CLÉS

Guichet Unique Seine Ouest Rénov'

Au 8 décembre 2023, **1266** prises de contact ont été enregistrées depuis le début de l'année sur le formulaire « **rénovation énergétique** ». 82% de ces demandes entrantes ont été traitées par l'ALEC et 18% par l'Opération Habitat Qualité de GPSO.

- 371 de ces prises de contact proviennent de résidents bouloonnais (295 ont été traitées par l'ALEC et 76 par l'OHQ).
- 10 concernaient l'adaptation des logements à la perte de mobilité (vieillesse ou handicap) **
- 3 concernaient la remise aux normes de logements **

*Il est à noter que les habitants peuvent aussi prendre contact avec les conseillers de l'ALEC directement par le biais des plateformes mises à disposition pour informer et suivre les projets de rénovation en copropriété (CoachCopro) et en logement individuel (Pass' Réno Habitat), et avec les conseillers de l'Opération Habitat Qualité par le biais du site dédié ou par téléphone.

**De plus, il est important de souligner que la problématique de la rénovation énergétique de l'habitat est très largement représentée parmi les contacts du guichet unique Seine Ouest Rénov', cela s'explique par le fait que la plupart des ménages en proie à d'autres problématiques (adaptation, décence du logement) sont orientés directement par des professionnels (CCAS, travailleurs sociaux, services Hygiène et Sécurité des villes...).



Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



49. L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT GPSO ÉNERGIE

Dotée d'une équipe d'experts, l'ALEC accompagne les maîtres d'ouvrage (particuliers, copropriétés, collectivités, bailleurs sociaux) sur la maîtrise des consommations d'énergie, la performance énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans le bâtiment, mais également sur les politiques énergie-climat engagées par les collectivités locales.



✓ CETTE ANNÉE 2023 :

L'accompagnement des copropriétés :

Avec près de 5 000 copropriétés sur son territoire (représentant 75% du nombre de logements), ayant majoritairement une mauvaise performance énergétique, GPSO dispose d'un gisement important d'économies d'énergie.

→ La plateforme Coach Copro®

CoachCopro® est une plateforme en ligne qui facilite la prise de contact avec des copropriétés particulièrement avancées dans des démarches de rénovation énergétique. Cet outil, créé par l'Agence Parisienne du Climat (APC) en 2013, comporte un centre de ressources regroupant documentation et outils support, un parcours de rénovation individualisé, tableau de bord partagé entre copropriétaires, annuaire des professionnels de la rénovation affiliés et carte répertoriant les retours d'expérience de projets aboutis.

L'accompagnement de l'habitat individuel :

→ La plateforme Pass'Réno Habitat®

Pass'Réno Habitat est la plateforme web dédiée à l'accompagnement des projets de rénovation énergétique performante en logement individuel. Elle offre la possibilité d'un suivi individualisé gratuit et indépendant et l'accès à un annuaire de professionnels qualifiés affiliés, en capacité de mettre en œuvre des rénovations globales et performantes.

Animations et événementiels :

Les Boulonnais ont pu participer aux événements suivants : nuits de la thermographie, conférences, visites de maisons ou de copropriétés rénovées, Forum Seine Ouest Rénov', conférences...

→ Focus sur La 3^{ème} édition du Forum Seine Ouest Rénov'

En 2023, l'ALEC a organisé le 3^{ème} Forum Seine Ouest Rénov', le rendez-vous de la rénovation énergétique de Grand Paris Seine Ouest. Il a réuni près de 330 visiteurs (propriétaires, copropriétaires ou encore professionnels), et plus de 35 professionnels passionnés et engagés.

Tout au long de la journée, des conseillers Seine Ouest Rénov' ont conseillé les habitants venus à leur rencontre sur leur projet de rénovation énergétique. Des structures publiques, des bureaux d'études, des assistants à maîtrise d'ouvrage, des entreprises de travaux, etc. : un large panel d'entreprises qualifiées RGE étaient présentes. Les professionnels ont eu plaisir à échanger avec des particuliers motivés par un projet de rénovation énergétique.

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

Accompagnement des habitants : Au 1^{er} décembre, l'ALEC a traité au total 1399 demandes sur l'année 2023 (11 mois) pour l'ensemble du territoire de GPSO parmi lesquelles :

→ **399 demandes de Boulonnais**

Focus copropriétés :

→ 132 nouvelles copropriétés boulonnaises enregistrées sur le CoachCopro en 2023 soit 4 676 logements.

Au total : 371 copropriétés boulonnaises enregistrées sur le CoachCopro depuis 2013 soit 17400 logements boulonnais.

→ 29 nouvelles copropriétés boulonnaises ont débuté un accompagnement avec l'ALEC dans le cadre d'un projet de rénovation énergétique ambitieux en 2023.

Au total, 49 copropriétés boulonnaises sont impliquées à ce jour dans un parcours d'accompagnement avec l'ALEC (certaines depuis plusieurs années)

→ 38 demandes d'aides transmises à la Métropole du Grand Paris pour la réalisation d'un Diagnostic Technique Global en copropriété pour un montant total de 194 000 €

Focus logements individuels :

→ 10 nouveaux ménages boulonnais ont initié un accompagnement avec l'ALEC dans le cadre d'un projet de rénovation ambitieux/global en maison ou en appartement en 2023.

Au total 16 ménages sont accompagnés dans leurs projets de rénovation ambitieuse depuis 2021.

→ 3 dossiers de demande d'aide ont été déposés auprès de la Métropole du Grand Paris pour la réalisation d'un DAE en maison individuelle à Boulogne-Billancourt. Le montant des aides sollicitées pour ces derniers est de 3 000 €. Cette aide permet notamment aux habitants résidant dans un logement à caractère patrimonial ou présentant des pathologies spécifiques de trouver une solution permettant la rénovation thermique de leur bien.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



50. FACILITER LA RÉALISATION DES TRAVAUX EN COPROPRIÉTÉ ET EN LOGEMENT INDIVIDUEL AVEC L'OPÉRATION HABITAT QUALITÉ

L'Opération Habitat Qualité (OHQ) pour une durée de 5 ans (2019-2024), prend la forme depuis septembre 2019 d'un PIG multicritères (Programme d'Intérêt Général), déployé à l'échelle des 8 communes de Grand Paris Seine Ouest. Ce dispositif est mis en œuvre avec le soutien de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). **Il s'agit à ce jour, de l'unique dispositif intercommunal de ce type dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris.**

Accélérer les rénovations énergétiques en copropriétés :

GPSO s'est fixé l'objectif d'aider près de 2 444 logements d'ici septembre 2024. Parmi les 41 immeubles (3 010 logements) intégrés à l'Opération Habitat Qualité, on compte **11 copropriétés boulonnaises (soit 975 logements)**.



Cette intégration, permet aux copropriétaires de bénéficier gratuitement de l'accompagnement d'un opérateur (Urbanis), dont le coût est pris en charge par GPSO : présentation des aides lors des réunions des conseils syndicaux et des assemblées générales, conseils techniques, montage des dossiers auprès des différents financeurs pour mobiliser des aides individuelles ou collectives, suivi des travaux et déblocage des aides publiques.

→ **Lutter contre la précarité énergétique :**

Afin d'aider les propriétaires les plus modestes à réaliser des travaux de rénovation énergétique à l'intérieur de leur logement, GPSO accorde des aides spécifiques dès lors que le gain énergétique projeté est supérieur à 25%. Les conseillers Habitat Qualité mobilisent également pour le compte des ménages les aides publiques de droit commun auxquels ils sont éligibles afin de sécuriser les plans de financement.

→ **Accompagner les personnes à mobilité réduite à adapter leur logement :**

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 70 ans et des personnes atteintes d'un handicap, GPSO a mis en place dès 2010 une aide spécifique à l'adaptation des résidences principales. Cette aide couvre l'ensemble des travaux facilitant l'autonomie et les déplacements dans le domicile : installation d'une douche adaptée, de barres de maintien, de volets roulants...

L'aide se compose de la prise en charge d'une visite d'ergothérapie à domicile (dans la limite de 250 €) et d'une subvention maximale de 3 000 €. L'accompagnement gratuit des ménages permet également de mobiliser l'ensemble des financements publics auxquels ils sont éligibles. Particularité de ces aides à l'adaptation : elles peuvent être mobilisées pour des locataires (y compris en logement social) lorsque les travaux sont à leurs charges et réalisés avec l'accord du bailleur.

→ **Poursuivre la lutte contre l'habitat indigne et dégradé à l'échelle du logement :**

Dans un logement, certains désordres particulièrement graves peuvent constituer un risque pour la santé ou la sécurité des occupants (intoxication au monoxyde de carbone, installation électrique défectueuse, saturnisme, absence de sanitaires...). GPSO intervient via l'accompagnement proposé par les conseillers Habitat Qualité et la mobilisation de subventions publiques permettant aux propriétaires de résoudre ces problématiques.

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

- 11 copropriétés boulonnaises sont actuellement accompagnées (975 logements)
- 2 copropriétés boulonnaises (141 logements) ont nouvellement été intégrées en 2023
- 3 copropriétés boulonnaises (213 logements) suivie dans le cadre de l'Opération Habitat Qualité ont achevé leur programme de travaux totalisant plus de 3 millions d'euros de travaux. **Les gains énergétiques varient être 21 % et 58 %**
- 4 copropriétés boulonnaises (215) sont en cours de travaux totalisant plus de 8 millions euros de travaux. **Les gains énergétiques varient entre 25 % et 48 %**
- 6 ménages ont été accompagnés dans le cadre d'un projet de rénovation de leur logement (271 522 € de travaux). **Le gain énergétique moyen est de 41%**
- 13 ménages ont été accompagnés dans le cadre de leur projet d'adaptation du logement à la perte d'autonomie
- Une vingtaine de ménages boulonnais ont été reçus au cours des permanences de l'OHQ qui de trouvent à l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



51. ACCOMPAGNER LES COPROPRIÉTÉS EN DIFFICULTÉ : LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL DE PRÉVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIÉTÉS

GPSO a lancé un **Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC)** sur son territoire pour une durée de 3 ans (2021-2024). Mis en œuvre avec le soutien de l'Agence nationale de l'habitat, ce dispositif répond à un réel besoin d'intervention et d'accompagnement d'immeubles en proie à des difficultés de fonctionnement et de gestion.

Les volets d'actions sont :

- Le repérage et ciblage des copropriétés présentant des signes de fragilité ;
- La définition d'une stratégie d'intervention à l'échelle de la copropriété avec la réalisation de diagnostics multicritères ;
- L'assistance et aide à la résolution des premières difficultés ;
- La sensibilisation et information auprès des copropriétés du territoire.



En plus de l'accompagnement proposé (sur les volets fonctionnement, technique et social), le POPAC permet également de solliciter une aide financière pour les copropriétés en difficultés. En effet, GPSO attribue 3 types de subventions à ces copropriétés fragilisées : une aide à la réalisation de travaux urgents, une aide à la gestion et une aide à la réalisation d'études préalables.

Au-delà de l'accompagnement personnalisé et des aides financières, le dispositif a pour vocation la sensibilisation des copropriétaires du territoire aux règles de fonctionnement d'une copropriété. Trois formations ont eu lieu en 2023 auxquelles 6 copropriétaires boulonnais ont participé :

- « Comment bien choisir son syndic ? » en présentiel le 9 février 2023 à la Maison de La Nature et de l'arbre de Meudon
- « Comment prévenir et traiter les impayés ? » en visio-conférence le 13 avril 2023
- « Loi Climat et Résilience : Quels impacts pour la copropriété ? » en visio-conférence le 5 octobre 2023

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS 2023 :

6 copropriétés boulonnaises sont actuellement accompagnées (62 logements).

Des aides financières territoriales accessibles à tous et renforcées depuis le 1^{er} janvier 2023

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les subventions territoriales à la rénovation énergétique globale des logements individuels sont ouvertes à tous les ménages sans critères de ressources. En effet, jusqu'au 31 décembre 2022, ces aides étaient réservées aux ménages modestes et très modestes dans le cadre de l'OHQ. L'aide varie entre 1 500 € et 4 000 € en fonction de niveau de ressources et de gain énergétique envisagé après travaux.

Des subventions territoriales sont également disponibles dans le cadre de travaux de rénovation énergétique des copropriétés. Cette aide varie également en fonction du gain énergétique envisagés.

Dans le cadre de la rénovation des logements, 285 733 € d'aides publiques (tous financeurs confondus), ont été attribués en 2023 à 69 logements à Boulogne-Billancourt dont 121 147 € de subventions territoriales répartis comme suit :

Aides territoriales à la rénovation énergétique :

- Aides dans le cadre de travaux de rénovation des parties privatives :
15 507 € de subventions pour 6 ménages aux ressources modestes et très modestes (96 500 € de travaux TTC)
1 500 € de subventions pour 1 ménage aux ressources supérieures (21 300 € de travaux TTC)
- Aides territoriales à la rénovation énergétique dans le cadre de travaux en partie commune :
71 650 € de subventions pour 2 copropriétés (600 000 € de travaux TTC). 49 logements
- Aides à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie :
32 490 € de subventions pour 13 ménages (135 569 € de travaux)

Dans le cadre du POPAC, 1 800 € d'aides territoriales ont été attribuées en 2023 pour le soutien à 1 copropriété en difficulté. La subvention concernait une aide à la gestion liée à des procédures judiciaires.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



52. « LA MALLETTE À ÉNERGIE POSITIVE » DE L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT GPSO ÉNERGIE

« La mallette à énergie positive » de GPSO pour connaître les gestes et les installations simples à adopter pour limiter ses consommations d'eau et d'énergie

Pour vous aider à en prendre conscience, GPSO énergie et la Maison de la Planète vous propose d'emprunter gratuitement l'un de ses kits de suivi des consommations.

Composés d'un wattmètre, d'un débitmètre et d'un livret de suivi, ces kits vous permettront de suivre vos consommations d'eau et d'énergie jour après jour.

Les kits de suivi sont prêtés gratuitement aux habitants de Grand Paris Seine Ouest pour une période de trois semaines consécutives. Pour emprunter un kit, renseignez-vous auprès d'un agent de la Maison de la Planète.

Vous pouvez prendre rendez-vous au 0 800 10 10 21 (appel gratuit) par mail à infoenergie@gpso-energie.fr. Les permanences se font à la **Maison de la Planète** tous les deuxièmes jeudis du mois (sur rendez-vous uniquement).



✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

La mallette permet de mesurer :

L'eau :

- Bol débitmètre : permet de connaître le volume d'eau écoulé par minute
- Mousseur 5 litres/minute : limite le débit du robinet à 5 litres/minute sans changer sa pression
- Régulateur de douche : réduit le débit de la douche à 10 litres par minute (contre 18 à 20 litres par minute en moyenne)
- Sac chasse d'eau : baisse le volume d'eau de 2 litres, permet d'économiser 25% d'eau à chaque utilisation
- Sablier de douche : pour ne jamais dépasser plus de 5 minutes sous la douche

L'électricité :

- Wattmètre : permet de mesurer la consommation d'énergie de nos appareils en fonctionnement et en veille
- Ampoule LED : consomme moins qu'une ampoule classique pour la même puissance d'éclairage (jusqu'à 85% d'économie d'énergie)
- Adaptateur : permet d'adapter l'ampoule LED à différents types de lampe
- Une multiprise à interrupteur : permet grâce à son interrupteur de couper tous les appareils branchés en même temps (coupe veille)

La température :

- Thermomètre-hygromètre : mesure la température et le taux d'humidité de la pièce dans laquelle il se trouve pour vérifier le confort thermique et la qualité de l'air
- Un thermomètre de surface : permet de mesurer la température des surfaces et des possibles zones de déperdition de chaleur

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



53. LE DISPOSITIF NATIONAL ECO WATT DANS NOTRE APPLICATION BB 92100

La ville de Boulogne-Billancourt s'engage depuis décembre 2022 au côté de RTE, par un partenariat EcoWatt pour une action citoyenne forte, qui doit permettre à chacun d'adopter une consommation d'énergie responsable. Véritable météo de l'électricité, il qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible région par région. À chaque instant, des signaux clairs guident les citoyens pour adopter les bons gestes afin de limiter la consommation d'électricité :



Signal vert : signal par défaut. Le niveau de consommation en électricité est inférieur à la production disponible pour la journée et que nous disposons de marges suffisantes.

Signal orange : calculé en fonction des marges disponibles. Activé quand les réserves d'électricité disponibles sont faibles : la production disponible est très proche du niveau de consommation attendu. Là, RTE active tous les leviers à sa disposition (baisse de la tension, effacements de la consommation des industriels, etc.) pour conserver des marges suffisantes. Si la consommation continuait à progresser, les marges pourraient ne plus être suffisantes et le signal rouge peut être activé.

Signal rouge : il n'y a pas assez d'électricité pour couvrir tous les besoins en France. RTE voit alors le niveau d'import possible.

En cas de signal orange et rouge, durant les pics de consommation, principalement 8h-13h et 18h-20h, la Ville adaptera sa consommation grâce à la gestion centralisée.

En signant la charte d'engagement Ecowatt et en complément des actions de son plan de sobriété énergétique, la Ville s'est engagée notamment à relayer ce dispositif via l'application mobile bb92100, qui compte aujourd'hui plus de 15 000 abonnés.

Il s'agit aussi de prendre conscience des « écocgestes » permettant de limiter sa consommation énergétique au sein d'un foyer.

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

Il est recommandé :

→ D'éteindre les appareils électriques en veille : cela permet de réduire jusqu'à 10% votre facture d'énergie (hors chauffage). Une box allumée 24 h /24, par exemple, consomme autant d'énergie qu'un petit réfrigérateur.

→ D'installer des mousseurs sur les robinets et une douche économe : cette dernière permet de consommer jusqu'à 75% d'eau en moins, et donc d'économiser de l'eau chaude et de l'électricité.

→ D'utiliser le programme éco des lave-linge et lave-vaisselle : cela réduit de 45% la consommation d'énergie utilisée pour chauffer l'eau.

→ D'entretenir les équipements (radiateurs, chaudière, chauffe-eau...) pour allonger leur durée de vie et garantir leur efficacité sans gaspillage d'énergie.



Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



54. LA CHARTE D'ENGAGEMENT CLIMAT ÉNERGIE DES ENTREPRISES

À destination de toutes les entreprises de la Ville, portée par GPSO, animée par Seine Ouest Entreprises et Emploi, elle a vocation à inciter les acteurs socio-économiques à s'engager dans la transition écologique.

3 niveaux d'engagement sont proposés.

Niveau bronze :

- Relayer les communications du territoire sur le développement durable auprès des employés
- Participer aux événements proposés par Seine Ouest Entreprises et Emploi
- Sensibiliser ses employés aux éco-gestes et aux enjeux du changement climatique en s'appuyant sur l'Agence Locale de l'Énergie et sur la Maison de la Planète



Niveau argent : satisfaire les engagements du niveau bronze et :

- Utiliser du matériel éco-responsable : pour le matériel informatique, pour les événements de l'entreprise, de manière générale, travailler sur sa politique d'achats
- Réduire ses déchets : en mettant en place un tri efficace au sein des bureaux et sur le terrain, en réduisant l'utilisation du plastique à usage unique, notamment sur les événements, en valorisant au mieux les déchets

Niveau or : satisfaire les engagements du niveau argent et :

- Transformer progressivement sa flotte de véhicules pour supprimer les véhicules thermiques. De manière générale, mettre en place un Plan de Déplacement Entreprises pour interroger les usages de ses salariés
- Réduire ses consommations d'énergie : suivre les consommations d'énergie de ses bâtiments, planifier des travaux de rénovation, de manière générale, interroger sa stratégie bâtiment en vue du décret tertiaire
- Mettre en place une stratégie zéro déchet sur l'ensemble de ses activités
- Évaluer sa stratégie climat avec des objectifs chiffrés à 2025 et 2030

✓ LES PROGRAMMES DE SENSIBILISATION, FORMATION ET CONSEILS PROPOSÉS DANS CE DISPOSITIF :

Avec l'ADEME :

- Dispositif Tremplin : finance des projets de transition écologique pour les PME
- Aide financière pour l'éco-conception : principalement pour les secteurs du numérique, de l'alimentation et de la mode
- Évaluer sa stratégie climat : programme ACT, cumulable avec le dispositif Tremplin

Avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Île-de-France :

- Programme Perf'Énergie
- Accompagnement à une démarche RSE
- Label ENVOL
- Accompagnement à la mise en place d'un Plan de Mobilité (Inter)Entreprise

Avec la CMA 92 :

- Dispositif Ecodéfis pour les artisans (engagement de l'artisan et sensibilisation des clients)
- Différentes propositions pour la gestion des déchets

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



V. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ PROPRE



55. LE DÉVELOPPEMENT DE TOUTES LES MOBILITÉS DÉCARBONÉES



Aujourd'hui on compte sur Boulogne-Billancourt :
24,2 km de voirie en circulation apaisée (zones piétonnes, zones de rencontre, voies limitées à 30 km/h ou à 20 km/h).

D'importants travaux ont été entrepris pour réduire la vitesse des véhicules, favoriser la circulation des bus, sécuriser les cheminements piétons, créer des aménagements en faveur des cyclistes :

- Requalification de la rue Emile Duclaux – 484 181 € TTC,
- Requalification de la rue des Quatre Cheminées, de la place du Marché et de la rue Victor Griffuelhes dans le cadre du prolongement de la ligne de bus 42 – 2 023 000 € TTC,
- Rénovation de la rue Thiers entre la rue Marcel Dassault et la rue du Dôme – 360 000 € TTC,
- Rénovation de la rue de Paris entre l'avenue Victor Hugo et la rue de la Tourelle – 654 000 € TTC,
- Rénovation de la rue de Billancourt entre la rue de la Pyramide et la rue Carnot – 165 000 € TTC,
- Rénovation de la rue du Point-du-Jour entre la rue Thiers et la rue Danjou – 562 000 € TTC,
- Extension des doubles sens cyclables à toutes les voies éligibles – 250 000 € TTC.
- Rénovation de la rue Marcel Loyau 248 700 € TTC
- Rénovation de la rue de Silly entre la rue Reinhardt et la rue Gallieni 270 000 € TTC
- Rénovation rue du Vieux Pont-de-Sèvres entre le boulevard Jean Jaurès et la rue des Quatre Cheminées 170 000 € TTC
- Rénovation de la rue du Belvédère – 490 000 € TTC
- Requalification de la rue Escudier entre le boulevard Jean Jaurès et la place des Écoles 668 704 € TTC.

GPSO encourage l'usage de véhicules électriques au travers diverses mesures : la tarification préférentielle, le réseau des bornes de recharge, l'autopartage en boucle.

56. LA TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE

Indicateur de suivi des véhicules électriques de résidents bouloonnais inscrits pour pouvoir bénéficier d'avantages tarifaires pour le stationnement sur voirie	
2019	132 véhicules enregistrés
2020	202 véhicules enregistrés
2021	275 véhicules enregistrés
2022	410 véhicules enregistrés
2023	331 véhicules enregistrés
soit une évolution de 150% en 5 ans	

La diminution observée entre 2022 et 2023 ne signifie pas qu'il y a moins de véhicules électriques à Boulogne-Billancourt. En revanche cela traduit probablement un changement du lieu de stationnement de ces véhicules suite à l'évolution de la politique tarifaire.

Avant 2022, pour impulser l'acquisition de véhicules électriques plutôt que de voitures thermiques, le stationnement était entièrement gratuit pour les véhicules basses émissions (càd 100% électriques) pour les résidents. A partir de 2022, ce coup de pouce n'était plus nécessaire compte tenu de la forte pénétration des véhicules électriques dans le marché automobile. Ce droit n'offre plus une gratuité totale mais une réduction de 50% du tarif résident. Ainsi, la diminution du nombre de résidents inscrits s'explique certainement par le fait que des Bouloonnais ont préféré rentrer leur véhicule dans leur garage, ou prendre un abonnement dans un parking, plutôt que d'avoir à payer un abonnement sur voirie. Il sera intéressant de suivre cet indicateur les prochaines années.

✓ PERSPECTIVES 2024 :

En 2024, le stationnement est devenu payant pour les deux-roues motorisés (2RM).

Les Objectifs du Développement Durables de l'ONU correspondants :



57. LES RECHARGES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES



GPSO accompagne la mise en place d'un réseau de bornes de recharge sur l'espace public pour les véhicules électriques, et a décidé d'en confier l'installation et la gestion au SIGEIF, le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France.

Fin 2019 et début 2020, des stations ont été déployées au niveau des anciennes stations Autolib' ayant auparavant enregistré une forte fréquentation.

Ces sites ont tous été équipés de bornes à recharge accélérée (22 kW).

Ensuite, deux solutions ont été mises en œuvre séparément ou de manière combinée :

1. L'utilisation des anciennes bornes de recharge Autolib en les remettant en service pour une recharge « normale » (7 kW) dans les quartiers résidentiels où la pression de stationnement est plus faible. Ces bornes sont principalement destinées à l'usage des résidents.
2. L'installation de nouvelles bornes de recharge (22 kW, 24 kW DC ou même 50 kW DC) à proximité des pôles d'attractivité ou des secteurs à forte rotation de stationnement. Les recharges sont plus rapides.

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

Le SDIRVE (schéma directeur infrastructures de recharge pour véhicules électriques) du Sigeif est lancé avec un réseau public de bornes électriques en développement exponentiel.

À Boulogne-Billancourt, 17 bornes de recharges sont disponibles à ce jour, avec 75 places correspondantes avec possibilité de payer en ligne, sur smartphone et via un Pass Izivia.

Elles sont localisables sur la carte en ligne : <https://data.seineouest.fr/pages/recharge-electrique/>

Certains parkings publics sont également équipés :

- Parking Indigo Marché de Billancourt
- Parking Indigo Rives de Seine
- Parking Les Passages
- Parking Indigo Cours de l'Île Seguin
- Parking Rue de Sèvres (Stade Le Gallo)

Pour s'équiper à domicile :

Que ce soit en copropriété ou en habitat individuel, il existe des solutions techniques et des aides financières pour s'équiper de bornes de recharge. En copropriété, il existe un droit à la prise dès lors que l'immeuble dispose d'un parc de stationnement clos et couvert et qu'il est possible d'individualiser la facturation. Vous pouvez donc demander à installer une borne de recharge à vos frais sur votre emplacement. L'Agence Locale de l'Énergie vous renseigne sur les dispositifs d'aide financière.

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

17 bornes et 75 places

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



58. DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES PARTAGÉS

Dès la fin du service de véhicules électriques en libre-service Autolib', **GPSO a développé de nouvelles solutions pour faciliter l'accès à une offre de véhicules partagés sur le territoire.**

Autopartage en boucle

Les véhicules disponibles sont liés à une station d'autopartage fixe ou un parking où le client doit prendre et rendre la voiture. Il est souvent nécessaire de réserver le véhicule avant chaque utilisation.



Voitures et scooters en free-floating

Le free floating permet aux conducteurs d'emprunter un véhicule ou un scooter à n'importe quel moment, sans réservation préalable. Les véhicules sont disponibles sur la voirie sans être dans des stations d'attache.



FIN 2023, un service de voitures électriques en free-floating, ZITY, est disponible. L'opérateur Free2move s'est retiré du territoire le 31 décembre 2022 et Zity a réduit sa zone de service en cours d'année 2023.

Les usagers peuvent également avoir recours aux services de scooters électriques en free-floating avec Cityscoot, présent depuis 2017, et Cooltra, déployé en 2022.



59. LES TRANSPORTS SCOLAIRES

GPSO pilote un marché de transports en autocars qui permet d'assurer à la fois la desserte des circuits scolaires et les besoins de transports par autocar des Villes (sorties scolaires, centre de loisirs, évènements...)

- Les **4 autocars** effectuant les **circuits scolaires** du matin et soir sont 100% électriques.
- Ce choix a été opéré pour atteindre les objectifs du Plan Climat Energie Territorial de GPSO et par souci d'exemplarité.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



60. LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LES ÉCOLES

Chaque année scolaire, la Ville et l'Inspection de l'Éducation Nationale organisent des actions de sensibilisation dans le domaine de la Sécurité Routière dans les écoles de la Ville, en collaboration avec la police municipale.

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

Au cours de l'année scolaire 2022/2023, **près de 1 200 élèves** ont été formés et ont obtenu leur Attestation de Première Éducation à la Route (APER).

Une session théorique est organisée sur une demi-journée à l'attention des élèves de CM1 dans le public et de CM2 dans le privé :

→ Révision des principaux panneaux routiers concernant les piétons et les cyclistes.

→ Questionnaire à remplir, suivi d'un film sur la sécurité en voiture ou en transport en commun, piétons et les cyclistes.

Suivie d'une session de formation pratique d'une demi-journée également consistant en une mise en situation sur un parcours composé de divers panneaux, marquage au sol à effectuer en vélo ou en trottinette.

L'APER est intégrée dans le livret scolaire de l'élève, transmis au collège lors de l'entrée en 6ème.



✓ PERSPECTIVES 2024 :

Poursuivre l'apprentissage du vélo pour une pratique sécurisée avec le dispositif « Savoir Rouler à Vélo » pour les 1 200 enfants de CM2.



Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



61. LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS

Les différentes étapes de la ZFE font partie des actions inscrites au Plan Climat Air Énergie Territorial de GPSO, visant à améliorer la qualité de l'air.

Les gains en émissions sont estimés jusqu'à :

- 8 % pour les NOx (oxydes d'azote),
- 4 % pour les particules PM10 (particules fines)
- 6 % pour les PM2.5.

La ZFE vise à accélérer le renouvellement du parc roulant avec des étapes progressives vers un parc entièrement « propre » programmé en 2030 et à encourager, quand cela est possible, les usagers de la voiture individuelle à utiliser les transports en commun.

Des aides au remplacement sont disponibles (prime à la conversion, bonus écologique, subventions de la Métropole du Grand Paris et de la Région Île-de-France), allant jusqu'à 18.000€ pour l'achat d'un véhicule neuf et 13.000€ pour un véhicule d'occasion. L'accès à ces aides financières est facilité grâce au guichet unique (prime à la conversion) et le site d'information associé (<https://www.jechangemavoiture.gouv.fr/>).



Au 1^{er} juin 2021, la seconde phase de la ZFE, votée par le Conseil de la MGP le 12 novembre 2018 est entrée en vigueur. Cette nouvelle étape interdit les véhicules non classés, Crit'Air 5 et Crit'Air 4, sur l'ensemble du périmètre de l'intra A86, A86 exclue, mais y compris le boulevard périphérique et les bois de Boulogne et de Vincennes, permettant d'arriver au même niveau d'interdiction que la Ville de Paris (Crit'Air 5 et Crit'Air 4 déjà interdits depuis juillet 2019).

Le 1^{er} juillet 2022, le Conseil de la Métropole du Grand Paris a adopté une délibération reportant la prochaine étape de la Zone à Faibles Émissions.

Les véhicules Crit'air 3 seront alors soumis à la restriction de circulation, rejoignant les véhicules non classés, Crit'air 5 et Crit'air 4 à l'intérieur du périmètre de l'A86 (A86 exclue).

Par ailleurs, la délibération conditionne la prochaine étape de la ZFE métropolitaine à la mise en place effective par l'État du prêt à taux zéro garanti et du contrôle sanction automatisé.

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

En région parisienne, la source majeure de pollution de l'air est le transport (source : Airparif, 2019) :

- 61% des émissions de NOx (en 2017) : le trafic routier est la principale source de pollution pour ce composé
- 29% des émissions de PM 10 (en 2017)
- 26% des émissions de PM 2,5 (en 2017)

✓ PERSPECTIVES 2024 :

A suivre comment l'Etat entend appliquer l'affectation des amendes forfaitaires générées au titre de la ZFE. La rétrocession des amendes ZFE sera-t-elle attribuée aux collectivités concernées ?

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



62. LA LOGISTIQUE URBAINE

Le territoire de Grand Paris Seine Ouest s'est engagé pour favoriser une logistique urbaine plus durable.

GPSO a été choisi comme territoire d'expérimentation pour le projet logistique « EVOLUE » dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Fret de la Région Île-de-France.

Ce partenariat avec France Supply Chain by Aslog, l'Institut du Commerce et le Club Déméter concourt à affiner notre connaissance des flux pour proposer des réponses opérationnelles pragmatiques à la chaîne logistique dans une démarche innovante et de développement durable avec une recherche de cas d'usages pour améliorer la logistique du dernier kilomètre.



Il vise à :

- Créer un outil de modélisation des flux de marchandises
- Pour ensuite organiser de manière efficace la logistique urbaine.

✓ PERSPECTIVES 2024 :

GPSO et la Ville s'investissent pour développer sur le territoire communal un projet de logistique urbaine notamment aux côtés d'Haropa dans le cadre des travaux d'aménagement du port Legrand.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



63. LA LIGNE 15 DU GRAND PARIS EXPRESS

Future station à Pont-de-Sèvres avec **ouverture fin 2025** de la ligne 15 du Grand Paris Express.

Réflexions en cours entre le département, la Société du Grand Paris, Île-de-France Mobilités, la RATP, la ville, GPSO et la SPL pour aménager les espaces autour de la gare notamment au niveau du parvis face à la gare routière au pied des tours Citylights et sur les Berges de Seine au niveau du futur bâtiment Métal 57, ainsi que pour la Rue du Vieux Pont de Sèvres qui fera l'objet d'un réaménagement par ailleurs.

La Société du Grand Paris, maître d'ouvrage du réseau de transport public du Grand Paris, poursuit également la réalisation de l'ouvrage annexe enterré P12, servant au renouvellement de l'air et à la desserte incendie des installations du futur métro de la ligne 15-sud. Les travaux de génie civil se sont achevés en août 2023.

L'achèvement de l'ouvrage interviendra peu avant la mise en service de la ligne 15 sud en 2025.

Les correspondances entre bus et métro mais aussi les rabattements à pied et à vélo sont pris en compte dans les projets d'aménagement (cheminements piétons, pistes cyclables, stationnement vélos...).



✓ PERSPECTIVES 2024 :

Dans le cadre du partenariat entre la Société du Grand Paris et le Pavillon des Projets, chaque mois est organisée une conférence de présentation, suivie d'une promenade d'observation autour du pôle gare de la ligne 15 sud afin d'expliquer aux riverains les atouts en matière de développement durable et des transports en commun.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



64. LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ESPACE PUBLIC

La convocation des États Généraux de l'Espace Public de la ville de Boulogne-Billancourt entre octobre 2022 et mars 2023 a livré son bilan.

Plus de 10 000 Boulonnais ont répondu au questionnaire de l'institut de sondage Opinion Way et 26 tables rondes ont été animées par 28 membres bénévoles du Conseil Économique, Social et Environnemental Local (CESEL). 76% des répondants se sont dit, satisfaits de la qualité de leur espace public.

Pour autant, l'enquête révèle également des paradoxes et oppositions traduisant la complexité grandissante du partage harmonieux de l'espace public. Et ce, plus particulièrement depuis l'évolution rapide des nouvelles mobilités urbaines. Ainsi, il émerge la volonté d'améliorer et de faciliter plus encore le déplacement à pied, les Boulonnais considérant la marche comme leur mode de déplacement de prédilection. La nécessité de mieux préserver l'environnement par des usages plus vertueux et la continuation du développement du programme de végétalisation, de désimperméabilisation, est également une ligne majeure contribuant à la politique de développement durable de la Ville.

Le 20 avril 2023, à l'occasion d'une réunion publique de restitution, **12 grandes mesures ont été retenues en vue d'un meilleur partage de l'espace public :**

1. Libérer les trottoirs des deux-roues motorisés
2. Le réaménagement de la route de la Reine
3. La ville à 30km/h
4. Piétonisation du boulevard Jean Jaurès 2 fois par an
5. Multiplication des îlots de fraîcheur
6. Programme de végétalisation
7. Renforcer la lutte contre les incivilités (dépôts sauvages, déjections...)
8. Améliorer la visibilité aux abords des écoles
9. Créer un axe cyclable nord-sud
10. Reconfigurer la place Marcel Sembat
11. Lutter contre les pollutions sonores et environnementales liées aux livraisons à domicile
12. Optimiser l'usage des emplacements de livraison

VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

LES **12 MESURES**
DES ÉTATS GÉNÉRAUX
DE L'ESPACE PUBLIC

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

Ces priorités établies, les services de la Ville et de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) se mobilisent et travaillent afin de les traduire concrètement. Certaines réglementations, complexes, nécessiteront du temps avant d'être mises en œuvre.

Dans un esprit de concorde, elles sont précédées d'une période de communication afin d'apporter le meilleur niveau d'information à tous. Voulues par une majorité de Boulonnais, ces mesures participeront au mieux-vivre ensemble dans l'espace public, objectif affiché de ces États généraux.

Trois mesures sont aujourd'hui en œuvre ou en cours :

- le stationnement payant des deux roues motorisés,
- le réaménagement de la route de la Reine
- le passage à 30 km/h dans toute la ville.

✓ PERSPECTIVES 2024 :

En 2024, les élus, le comité de suivi du CESEL, les services de la ville et de l'intercommunalité GPSO poursuivent les travaux pour conduire la bonne mise en application de l'ensemble des 12 mesures retenues.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



65. COMME À LA MAISON



En 2019, Boulogne-Billancourt a ouvert avec Seine Ouest Entreprise et Emploi, l'agence économique de l'emploi de GPSO, un lieu d'accueil des salariés à horaires discontinus.

Cet espace répond à la double question de l'éloignement domicile-travail et permet aux salariés d'éviter des déplacements inutiles.

Son accès et ses services sont gratuits et illimités pour les salariés à horaires discontinus intervenant sur la commune de Boulogne-Billancourt pour remplir des missions de services (aide à la personne, restauration, propreté...)

L'adhésion au service est financée par l'employeur.



✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

En 2023, on compte 2998 visites dont 2428 visites de 112 usagers réguliers.

Cet établissement municipal a apporté une plus-value importante à la qualité de vie et aux conditions de travail.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



66. LE PLAN VÉLO



Le Plan vélo 2020-2025 a été adopté à l'unanimité en conseil de territoire en juin 2022, avec une enveloppe de 15 M€ inscrite au budget de GPSO entre 2021 et 2025 afin de réaliser l'ensemble des actions suivantes :

- 1. Pacifier les rues et les rendre plus propices à l'usage du vélo :** - Créer des zones apaisées. - Créer des doubles sens cyclables.
- 2. Aménager un réseau vélo structurant pour mailler le territoire :** - Réaliser des aménagements attractifs, confortables et sécurisés sur des itinéraires continus. - Résorber les principales coupures urbaines et les points durs de circulation sur ce réseau structurant.
- 3. Matérialiser des itinéraires vélo :** - Jalonner les itinéraires structurants et les principaux quartiers ou points de repère - Faciliter les déplacements.
- 4. Développer du stationnement vélo adapté aux usages :** - Dans l'espace public (arceaux, abris, box) - Dans les parkings en ouvrage. - Accompagner les bailleurs, les copropriétés et les entreprises dans la création de locaux vélos. - Intégrer le vélo dans les constructions neuves et dans les opérations d'aménagement.
- 5. Déployer les services de location de vélos** - Augmenter l'offre en vélo en libre-service vélib'. - Communiquer sur les services de location accessibles aux habitants. - Permettre l'arrivée de nouveaux services.
- 6. Lutter contre le vol de vélos :** - Diffuser les bonnes pratiques pour accrocher son vélo. - Accélérer le marquage Bicycode des vélos.
- 7. Faciliter l'entretien des vélos** - Déployer des stations d'outillage et des pompes à vélo. - Créer une maison du vélo avec atelier de réparation. - Organiser plusieurs fois par an des ateliers de diagnostic et/ou réparation ouverts au public. - Donner de la visibilité aux associations et vélocistes du territoire.
- 8. Informer et former à la pratique du vélo :** - Communiquer annuellement sur les modes actifs. - Organiser des ateliers « remise en selle » pour des publics spécifiques. - Mettre en place le dispositif « savoir rouler à vélo » dans toutes les écoles élémentaires du territoire. - Informer sur les aides disponibles pour l'achat de vélos.
- 9. Accroître la part du vélo dans l'activité économique.** - Contribuer au développement de la cyclo-logistique. - Accompagner les grands employeurs du territoire dans le développement de l'usage du vélo. - Développer par GPSO et la Ville, une administration exemplaire.
- 10. Prendre en compte les engins de déplacement personnels.** - Intégrer la question du stationnement et de la circulation des EPD dans les projets.

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

Afin d'atteindre ces objectifs, les études et travaux d'aménagements et les équipements se sont poursuivis en 2023 : limitation de vitesse à 20 ou 30 kilomètres/heure, mise en place de contre-sens cyclables, de panneaux de signalisation, d'arceaux vélos, etc. Fait marquant notamment, la Ville de Boulogne-Billancourt a passé l'ensemble de sa voirie communale à 30 km/h au 1^{er} octobre 2023 (hors zones de rencontres déjà limitées à 20 km/h).

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

Aujourd'hui Boulogne-Billancourt compte :

- 140 espaces deux roues représentant 1 212 emplacements répartis de la sorte :
 - 132 espaces vélos pour 1 171 emplacements
 - 8 espaces mixtes pour 41 emplacements

→ 15.7 km d'aménagements cyclables (pistes, bandes, couloirs bus ouverts aux vélos) fin 2023



Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



67. LES LOCATIONS DE VÉLO

Le système de vélos en libre-service est en progression continue depuis le déconfinement. Il permet au Boulonnais de se déplacer sur un périmètre élargi à la Métropole du Grand Paris en complémentarité avec les autres moyens de transports disponibles.

✓ VÉLIB' :



GPSO a renouvelé son engagement en faveur de l'écomobilité avec le déploiement progressif du nouveau service Vélib' qui compte 1402 stations et près de 17 000 Vélib' en circulation sur la métropole. Sur l'ensemble du périmètre de ce service, la flotte est composée à 40% de vélos à assistance électrique (Vélib bleu) et de 60% de vélos mécaniques (Vélib vert).

29 stations sont déployées sur la commune de Boulogne-Billancourt.

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

La fréquentation des Vélib' sur la commune de Boulogne-Billancourt est importante avec une augmentation ces dernières années post Covid, malgré un nombre de stations quasi inchangé. On a observé une forte augmentation de l'usage en 2022 puis un tassement en 2023. La tarification avait été fortement modifiée à l'été 2022, entraînant une modification des usages.

Concernant les abonnements longue durée (engagement 1 an minimum), la ville comptait en moyenne sur l'année près de 5 649 abonnés en 2022 contre 5 756 en 2023, soit une hausse de près de 2%.

Année	Nombre de stations	Fréquentation (prises+déposes)	Fréquentation mensuelle moyenne (prises+déposes)	Abonnements longue durée (moyenne du nombre d'abonnés observé chaque mois)	Souscriptions courte durée
2020	28	936 000	78 000	5394	1528
2021	29	1 106 000	92 166	5504	1260
2022	29	1 358 000	113 166	5649	2479
2023	29	1 144 545 (sur 11 mois)	104 049	5756	1589 (sur 11 mois)

Les chiffres 2023 sont du 1^{er} janvier au 30 novembre 2023

✓ VÉLIGO :

6 mois pour tester le vélo électrique avant d'en acheter un. 4 modèles de vélo sont proposés :



À partir de 20€/mois / 40€ maximum pour un vélo électrique, 80€/mois pour un triporteur, l'abonnement inclut l'entretien et la réparation, ainsi que l'accès à l'application.

S'inscrire sur : veligo-location.fr

68. L'AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO

Depuis le 1^{er} novembre 2021, les demandes de subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) s'effectuent directement sur la plateforme de démarches en ligne d'Île-de-France Mobilités.



La Région Île-de-France Mobilité devient l'interlocuteur unique pour toute demande de subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.



Ainsi, les usagers n'auront plus besoin de déposer trois dossiers, auprès de GPSO puis la Ville puis de la Région Île-de-France. Le montant de l'aide allouée reste le même : 50% du prix d'achat du vélo à assistance électrique, dans la limite de 500€ (600€ pour un vélo cargo).

Pour faire la demande de subvention, il suffit d'accéder à la plateforme dédiée sur Île-de-France mobilité.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



69. L'ATELIER DE CO RÉPARATION DE VÉLO DE LA MAISON DE LA PLANÈTE

Cet atelier de la Recyclerie d'aide à l'auto-réparation permet d'apprendre à réparer et entretenir soi-même son vélo au quotidien.



✓ DE NOUVEAUX HORAIRES POUR 2023 :

Atelier de co-réparation :

Jeudi : de 16h à 20h

Samedi : de 14h à 18h

Deux fois par semaine, les adhérents peuvent venir avec leur vélo et profiter des outils de l'atelier, de conseils et de pièces détachées d'occasion à petit prix pour entretenir ou faire des réparations.

L'atelier est aussi le théâtre d'animations, pour apprendre les bases de la réparation (réparer une chambre à air, un dérailleur, les patins de freins etc.) ou en savoir plus sur le fonctionnement d'un vélo, grâce au vélo pédagogique : les différents éléments de ce vélo sont peints, pour montrer aux enfants les effets du pédalage, du freinage, du passage de vitesses...



Le reste du temps, des vélos provenant de dons et de récupération sont réparés par l'équipe de l'atelier, afin d'être mis en vente dans la boutique de la Recyclerie Sportive.

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

230 personnes ont pu venir réparer elles-mêmes leur vélo cette année.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



VI. POURSUIVRE L'ENGAGEMENT DE L'ADMINISTRATION DURABLE ET INNOVANTE



70. LA LABELLISATION DE NOS CRÈCHES

L'association **Label Vie** est une association écologique et solidaire qui propose **le premier label écologique dédié à la petite enfance**. Ce label **renouvelable tous les trois ans**, permet de d'élaborer des pistes de travail pour :

- Réduire l'empreinte écologique des crèches ;
- Améliorer la qualité de vie des enfants accueillis et des agents ;
- Mettre en place des pratiques plus respectueuses de l'environnement ;
- Reconnecter les enfants à la nature et les sensibiliser à l'environnement ;
- Engager les équipes dans un projet innovant et fédérateur ;
- Répondre à une demande sociétale.

labelvie



Les thématiques environnementales : l'alimentation, le bâtiment, les énergies, l'eau, l'entretien, l'hygiène, les activités et jeux, les déchets, le jardin et la biodiversité, le bureau.

Les thématiques sociales : l'accueil, le projet éducatif, les familles, les équipes, le bien-être et la santé, le partenariat, l'engagement écologique.

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

La direction de la Petite enfance souhaite s'inscrire dans cette démarche écoresponsable et accompagner les équipes des crèches municipales vers la sobriété énergétique et le développement durable. Un groupe de travail est créé depuis mai 2022 mobilisant les cadres de la direction Petite enfance ainsi que les directrices et directrices adjointes des structures pilotes.

Les 5 crèches candidates à l'éco-labelisation sont les suivantes :

- **Crèche Niox-Château**, 60 berceaux (quartier 1) ;
- **Crèche de l'ancienne mairie**, 60 berceaux (quartier 2) ;
- **Crèche Point du jour**, 60 berceaux (quartier 4)
- **Crèche les Tilleuls**, 60 berceaux, (quartier 6)
- **Crèche Louis Crestey**, 72 berceaux (quartier 6).

De plus, la collaboration avec la Maison de la Planète, GPSO, la Maison de la Nature et les directions supports ont fait émerger de nouveaux projets et des actions concrètes ont déjà été mises en place au sein des crèches engagées dans cette démarche :

→ **Création de jardins potagers** (découvrir les plantes, les légumes, l'eau et la terre, semer, planter, cueillir, récolter fleurs et légumes, apprendre à patienter, observer, sentir, goûter, manipuler, écouter) ;

→ **Mise en place de compost et sensibilisation au tri des déchets** (la crèche Point-du-jour expérimente la collecte des déchets alimentaires mise en place par GPSO) ;

→ **Gestion et économie de l'eau** (récupération des eaux de pluie et de l'eau des repas, de cuisine non utilisée) ;

→ **Remplacement de la vaisselle en plastique par de la vaisselle en inox** (matériau plus respectueux de l'environnement et dépourvu de perturbateur endocrinien) ;

→ **Changement de produits d'hygiène, d'entretien, et de loisirs créatifs pour des produits écoresponsables.**



Les étapes de l'éco-labellisation

a. Diagnostic de départ (réalisé en 2023)

Le diagnostic de départ constitue le levier de changement et permet de mobiliser les équipes pour améliorer leurs pratiques et la qualité de vie au sein de la crèche.

b. Module de formations

2 journées de formation sur la gestion de projet environnemental et l'analyse des pratiques sont obligatoires ainsi qu'une formation « préparer sa labellisation ».

c. Entrée dans la démarche Label Vie

Mise en place d'un plan d'actions en fonction des thématiques choisies avec des objectifs à court, moyen et long terme. Ce document sert de référence pour toute l'équipe.

Intégration des équipes boulonnaises au réseau Label Vie avec des temps d'échanges dédiés, des rencontres du réseau, des échanges avec les autres membres.

d. Module « Se former »

La direction de la crèche pilote est libre de choisir les thématiques de formation sur lesquelles elle souhaite monter en compétences les agents :

- Éduquer à l'environnement dès la petite enfance ;
- Agir pour un lieu de vie sain ;
- L'alimentation durable au cœur de l'établissement ;
- Identifier les personnes ressources (Direction de la Petite enfance, directrices de crèche) ;
- Intégrer le développement durable dans l'établissement.

e. Processus de labellisation en 3 années pour les crèches

- Évaluation des progrès du lieu de vie via un diagnostic intermédiaire ;
- Étude du dossier de demande du label par le Comité de labellisation ;
- Le lieu de vie est déclaré labellisé si les résultats sont conformes aux conditions de labellisation définies pour chaque label.

À l'issue de la labellisation écolo-crèche, les crèches bénéficient d'un suivi annuel, élaborent un nouveau plan d'actions, et peuvent se soumettre à une re-labellisation tous les 3 ans.

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

Les impacts des crèches éco-labellisées sur l'environnement, la santé, le bien-être de leurs bénéficiaires, semblent indiquer que cette démarche est performante en termes d'écologie, de bien-être des enfants et des agents, de qualité d'accueil et d'économies.

- **25% de réduction de la consommation d'eau en moyenne ;**
- **67% de réduction du gaspillage alimentaire en moyenne ;**
- **26% de réduction de la consommation d'électricité en moyenne ;**
- **77% des crèches utilisent 100% de produits écoresponsables ;**
- **20% en moyenne d'économies dans les crèches sur le budget produits d'entretien ;**
- **34% de réduction d'absentéisme du personnel en moyenne ;**
- **68% de réduction d'absentéisme des enfants en moyenne ;**
- Pour les gestionnaires, **une réduction des coûts de 500€ à 12 000€ / an / structure.**

✓ PERSPECTIVES 2024 :

- Poursuite du processus de labellisation décrit ci-dessus. Des actions dans les crèches sont déjà existantes. Les enfants se déplacent à pied pour se rendre dans les médiathèques et musées.
- L'eau est distribuée en carafe au cours des repas.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



71. LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA VILLE

Le plan de sobriété énergétique de la Ville de Boulogne-Billancourt s'inscrit et s'intègre dans le plan d'efficacité énergétique et de transition écologique mené depuis 2008, en lien avec l'Établissement Public Grand Paris Seine Ouest qui porte des initiatives d'envergure mises en œuvre à travers le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2020-2025.

En tant qu'administration, la Ville agit pour accompagner les agents au changement et aux enjeux de la transition écologique.

✓ DEPUIS L'HIVER 2022/2023 :

Les mesures du plan de sobriété énergétique de notre Ville pour cet hiver ont été présentées aux agents de la collectivité.

Le plan d'efficacité énergétique porte sur les principaux points.

1. La gradation de l'éclairage public est optimisée.
2. L'éclairage de nos locaux et équipements publics
3. La mise en chauffage différée et la limitation des températures
4. Les écogestes énergies

Là encore un petit rappel, 1% de la baisse de température c'est 7% de consommation en moins.



✓ PERSPECTIVES 2024 :

La poursuite de nos objectifs :

- Sensibiliser et informer les agents de la collectivité à la réduction des consommations énergétiques ;
- Former et accompagner les agents de maintenance ou techniciens aux enjeux de sobriété et de la transition écologique ;
- Assurer le suivi des mesures du Plan Sobriété et inscrire cette approche dans la durée.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



72. L'ÉVALUATION CLIMAT DU BUDGET PAR LA MÉTHODE I4CE

L'administration de la Ville a le souci constant de la prise en compte des enjeux climatiques, sociaux et économiques dans les projets qu'elle s'emploie à mettre en œuvre.

Depuis 2022, la ville de Boulogne-Billancourt joint en annexe du rapport du budget principal, une présentation de son impact sur le climat (méthodologie I4CE).

L'institute for Climate Economics (I4CE) est un think-tank français spécialisé dans la finance verte. Il a lancé en septembre 2019 un projet sur l'évaluation climat du budget des collectivités, en partenariat avec cinq collectivités (Eurométropole de Strasbourg, ville et métropole européenne de Lille, ville de Paris, Grand Lyon), l'ADEME, EIT Climate-KIC, France Urbaine et l'association des maires de France. La Ville est membre active depuis 2021 aux groupes de travail de l'association France urbaine.

La méthode développée, désormais publique, répond à une seule question : est-ce que la dépense inscrite sur une ligne budgétaire va permettre de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre ? Si oui, dans quelle mesure ? L'analyse repose sur une liste – ou taxonomie – d'actions considérées comme très favorables, favorables, neutres ou défavorables pour le climat. Ses résultats permettent de mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques afin d'éclairer les arbitrages budgétaires.



✓ CETTE ANNÉE 2023 :

L'évaluation du budget principal 2023 de la Ville a été réalisée selon la méthode I4CE.

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

Analyse de la section d'investissement

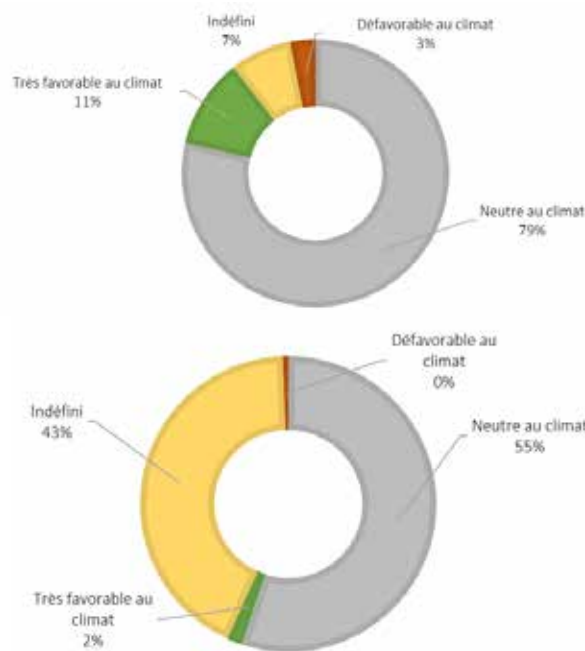
Les dépenses d'investissement représentent 40,4 M€ au BP.

Les dépenses considérées comme **très favorables** s'élèvent à **4,4 M€, soit 11%** du total des investissements. Les dépenses considérées comme **neutres** s'élèvent à **31,7 M€, soit 79%**, les dépenses considérées comme **défavorables** s'élèvent à **1,2 M€, soit 3%**, les dépenses dites **indéfinies** s'élèvent à **3 M€, soit 7%**.

Analyse de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du BP 2023 de la Ville s'élèvent à 210 M€.

Les dépenses considérées comme **neutres** s'élèvent à **115,6 M€, soit 55%**, les dépenses **indéfinies** s'élèvent à **89,7 M€, soit 43%** et correspondent principalement à la masse salariale, les dépenses **très favorables** s'élèvent à **3,5 M€, soit 2%** et concernent principalement la part végétarienne des repas en restauration scolaire, les achats de gaz renouvelable et le fonctionnement de la Maison de la Planète. Les dépenses considérées comme **défavorables** s'élèvent à **1,2 M€, soit 1%** et regroupent les dépenses d'achat de carburants et de transports divers.



Évaluation climat des budgets des collectivités territoriales : synthèse - I4CE

✓ PERSPECTIVES 2024 :

Pour 2024, la Ville poursuivra pour la troisième année consécutive cette présentation du « budget vert » en annexe du rapport du BP dont la méthode développée I4CE est désormais publique.

Par ailleurs, la LFI 2024 inscrit dans la loi le principe d'une comptabilisation des investissements locaux concourant à la transition écologique au sens de la taxonomie européenne. Toutes les collectivités de plus de 3500 habitants devront désormais présenter un nouvel état annexé au compte administratif (compte financier unique) à compter de l'exercice 2024 intitulé « Impact du budget pour la transition écologique » puis en 2025 au budget primitif. L'état fera l'objet d'un arrêté ad-hoc « à l'issue d'une concertation avec les associations d'élus ».

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



73. LE NUMÉRIQUE DURABLE

La collectivité poursuit son engagement pour promouvoir sa démarche en faveur d'une utilisation plus responsable et raisonnée de ses outils numériques.

Une opération de sensibilisation à l'optimisation des données informatiques a été menée conjointement par la Direction des Systèmes d'Information et la Maison de la Planète le 17 mars 2023. Cet événement annuel correspond à la journée mondiale du Clean Up Day organisée par l'Institut du Numérique Responsable et le World Cleanup Day France depuis 2019.

L'objectif premier de la journée a été de **sensibiliser les agents de la ville à l'impact environnemental du numérique et de les encourager à passer à l'action** en procédant au nettoyage des dossiers et fichiers de leur ordinateur, de leur boîte e-mail ou de leur téléphone.

Ces actions ont été déclinées sous forme de webinaires thématiques, d'une opération de collecte des équipements informatiques obsolètes et de l'organisation d'une exposition dédiée au « low tech ». Ces différentes actions ont permis à l'ensemble des participants de se responsabiliser sur l'usage des ressources numériques et de les associer à la mise en œuvre d'une stratégie numérique responsable.

✓ CETTE ANNÉE 2023 :

La direction des systèmes d'information s'est engagée pour sa part sur les axes suivants :

→ Moderniser et rationaliser son infrastructure technique avec **la mise en œuvre d'une solution d'hyperconvergence**. Ce dispositif permet de simplifier la gestion des serveurs en garantissant une haute disponibilité des données applicatives, en renforçant leur sécurisation et en réduisant la consommation d'énergie nécessaire à leur fonctionnement.

→ Faire évoluer le parc des logiciels métiers en privilégiant des solutions répondant aux critères relatifs à l'écoconception des produits (promouvoir le cloud computing, allongement de la durée de vie des supports aux applications.)

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

Indicateurs de suivi du parc informatique des agents communaux fin 2023			
	Unités	Durée d'amortissement	émission (tCO2e)
Ordinateurs fixes	1 827	5 ans	106
Smartphones	363	2 ans	12
Ordinateurs portables	506	5 ans	11
Imprimantes	426	5 ans	8
total	3 122	/	137

Indicateurs de suivi du parc informatique des écoles fin 2023			
	Unités	Durée d'amortissement	émission (tCO2e)
ENI (écran numérique interactif)	230	5 ans	23
Ordinateurs fixes	843	5 ans	28
Ordinateurs portables	350	5 ans	11
tablettes	863	2 ans	28
total	2 286	/	90

✓ PERSPECTIVES 2024 :

La DSI poursuit ses actions, sur :

→ L'externalisation des sauvegardes de ses données

→ l'externalisation de ses solutions applicatives avec la mise en ligne de nouveaux services numériques :

- Déploiement du nouveau portail des médiathèques,
- Évolution de l'application de gestion du temps de travail,
- Solution de gestion des files d'attente pour le suivi et le traitement des dossiers administratifs,
- Mise en ligne d'un nouveau service de consultation des archives municipales.

Mise en oeuvre d'une journée Digital Clean Up Day entre le 11 et 15 mars 2024.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



74. LE DÉPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION

En 2023, la ville a consommé 72 341 litres de carburant.

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

La Ville renouvelle progressivement son parc pour :

- Atteindre la plus faible émission de gaz à effet de serre
- Baisser sa consommation d'énergie fossile

Indicateur de suivi de la consommation de carburant		
année	litres	tCO2eq
2018	74 000	234 tCO2eq
2019	65 640	207 tCO2eq
2020	52 852	167 tCO2eq
2021	68 717	217 tCO2eq
2022	72 545	229 tCO2eq
2023	72 341	228 tCO2eq

Les modes alternatifs à la voiture :

- La Ville participe à la prise en charge **des frais de transports en commun** de ses agents
- Après une **expérimentation en 2019 et 2020 de l'indemnité kilométrique pour les déplacements à vélo**, elle propose désormais depuis le 1^{er} janvier 2021, un dispositif plus complet et pérenne : **le forfait mobilités durables**.

Ce système permet le versement d'un forfait annuel afin d'encourager les agents de la collectivité à utiliser des modes de déplacement plus propres :

- Le vélo
- Le covoiturage



Indicateur de suivi des aides financières						
	Participation transports en commun		Indemnité kilométrique vélo		Forfait mobilité durable	
	Montant versé	Nb de bénéficiaires	Montant versé	Nb de bénéficiaires	Montant versé	Nb de bénéficiaires
2018	240 400€	766	- €	-	- €	-
2019	263 096€	763	1 271€	15	- €	-
2020	231 176€	671	4 050€	23	- €	-
2021	223 443€	663	- €	-	15 400€	77
2022	233 221€	676	- €	-	23 194€	118
2023	282 290€	688	- €	-	23 394€	119

✓ PERSPECTIVES 2024 :

Le service transport a pour objectif de continuer à rendre plus vertueux son parc automobile. Aujourd'hui, parmi les 173 véhicules que compte le parc, 47 sont des véhicules électriques soit plus de 27 %.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



75. LA SUPPRESSION PROGRESSIVE DU PLASTIQUE

L'eau du SEDIF, 100 % fiable et bonne pour la santé. Pour garantir cette qualité de l'eau, **400 000 contrôles sont réalisés chaque année** sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé et le réseau du SEDIF est équipé de capteurs capables de délivrer en temps réel des informations sur la qualité de l'eau.



La Ville anticipe l'obligation de la loi EGALIM à l'horizon 2025, qui interdit l'utilisation des contenants alimentaires en plastique.

Dans le cadre d'une démarche écoresponsable et dans le respect de la loi anti-gaspillage, la Ville a procédé en juillet 2022, à l'installation en Mairie et dans certains bâtiments externalisés de 25 fontaines à eau réfrigérée et filtrée directement raccordées au réseau d'eau de la Ville, en remplacement des bonbonnes d'eau en plastique.



avant / après



L'objectif est de réduire drastiquement l'usage du plastique, afin de préserver l'environnement.

✓ CHIFFRES ET INDICATEURS D'IMPACTS :

En effet, en France, 60% des déchets plastiques sont des contenants. Or, une fontaine à eau fait économiser sur un cycle de vie environ 50.000 bouteilles en plastique.

Sur l'année 2021 de janvier à décembre nous avons consommé 3602 bonbonnes pour un montant de 14 804 euros et 6383 euros de location des machines. L'achat des fontaines et les travaux que cela a entraîné ont été amortis en moins de trois ans.

Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU correspondants :



